MINISTERE DE LA JUSTICE

RÉPERTOIRE

DES

ÉTABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

(ETABLISSEMENTS POUR PEINES ET MAISONS D'ARRÊT DE PLUS DE 100 PLACES)

DIRECTION

DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

F17 B99

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
Médiathèque Gabriel Tarde

M I N I S T E R E D E L A J U S T I C E

D I R E C T I O N

D E L ' A D M I N I S T R A T I O N P E N I T E N T I A I R E

Section des Régimes de Détention
et de la Sécurité des Etablissements Pénitentiaires

R E P E R T O I R E

D E S

E T A B L I S S E M E N T S P E N I T E N T I A I R E S

4 place Vendôme 75001 - PARIS
251 rue St-Honoré 75001 - PARIS
Tél. : 261.80.22

Adresse postale : 13 place Vendôme 75042 PARIS CEDEX 01

DIRECTIONS REGIONALES DES SERVICES PENITENTIAIRES

Région	Adresse	Téléphone	Directeur Régional
BORDEAUX	20 rue Thiac B.P. 924 33062 Bordeaux Cédex	(56) 52.90.97 52.90.98	M. VESSE
DIJON	72 A, rue d'Auxonne 21033 Dijon Cédex	(80) 66.42.12	M. LETENEUR
LILLE	5 rue Gauthier-de-Châtillon 59034 Lille Cédex	(20) 57.79.06	M. BEAUNE
LYON	27 quai Perrache 69272 Lyon Cédex 1	(78) 37.59.04 37.59.05 37.59.06	M. DUMAS
MARSEILLE	4 Traverse de Rabat B.P. 121 13275 Marseille Cédex 2	(91) 40.00.54 40.10.83	M. CHAZELAS
PARIS	1 av. de la Division Leclerc 94261 Fresnes	(1) 350.30.83	M. BRIN
RENNES	18 bis rue de Châtillon 35031 Rennes Cédex	(99) 50.76.95 50.72.28 50.68.99	M. CALISTI
STRASBOURG	Cité Administrative 2 rue de l'Hôpital Militaire 67084 Strasbourg Cédex	(88) 61.49.50	M. MONTEILS
TOULOUSE	Cité Administrative Bv Armand-Duportal B.P. 389 31007 Toulouse Cédex	(61) 23.11.50	M. MOUGEY

CARTE DES DIRECTIONS REGIONALES ET DES ETABLISSEMENTS POUR PEINES

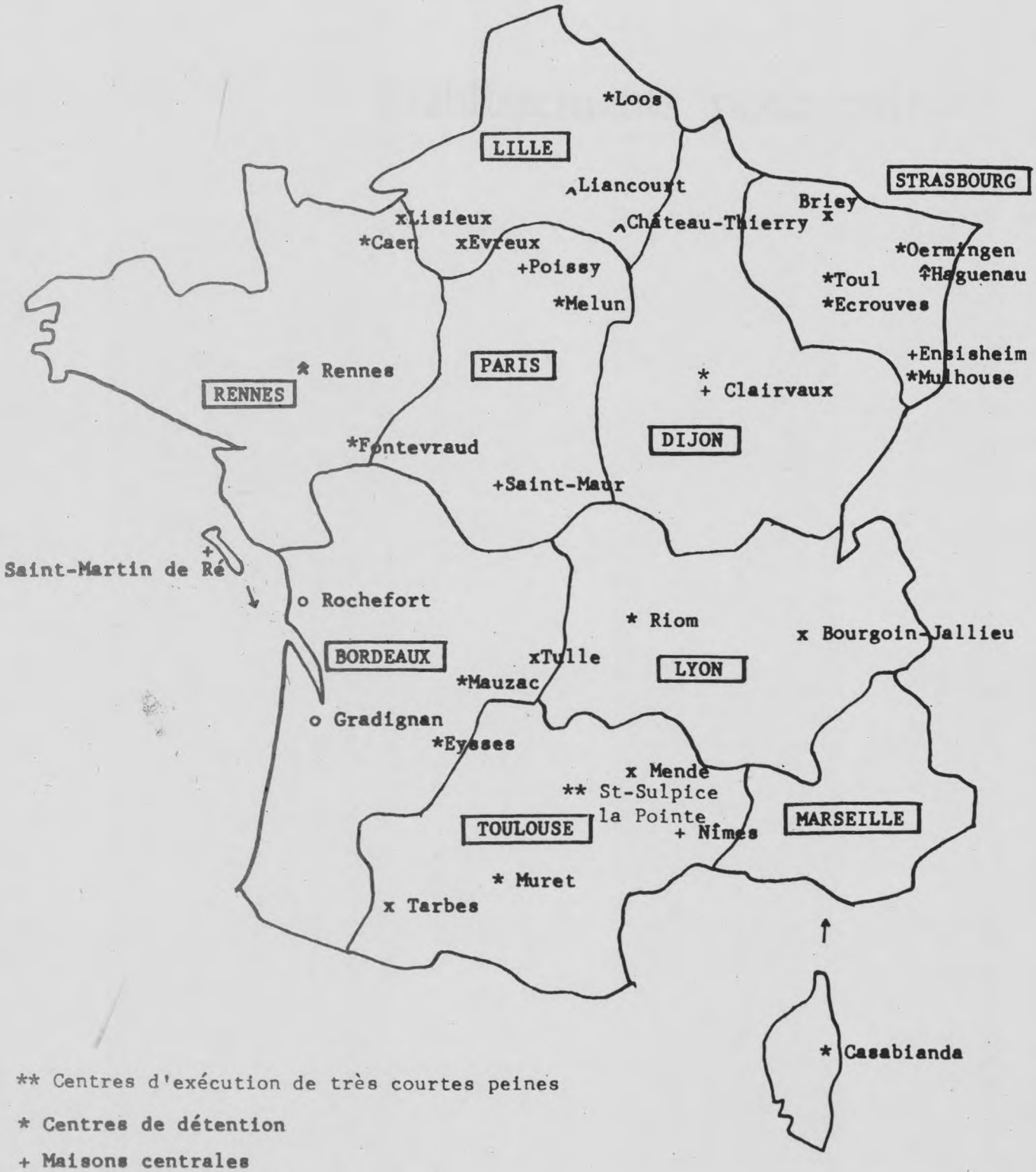

** Centres d'exécution de très courtes peines

* Centres de détention

+ Maisons centrales

x Quartiers de sécurité renforcée

o Etablissements pour jeunes

^ Etablissements sanitaires

Etablissements pour femmes

Etablissements pour peines

Centres de détention

C.D. CAEN

C.A. CASABIANDA

C.P. CLAIRVAUX-PETIT CLOITRE

C.F.P. ECROUVES

C.D. EYSSES

C.D. FONTEVRAUD

C.D. LOOS

C.D. MAUZAC

C.D. MELUN

C.D. MULHOUSE

C.D. MURET

C.D. OERMINGEN

C.D. RIOM

C.D. TOUL

Centre de détention de CAEN	Document à jour au 1er janvier 1980
35, rue du Général Moulin 14034 - CAEN CEDEX	Tél. : 74.47.32. 74.45.98.
Directeur : M. SOLANA	Adjoint : M. BLANCHARD
T.G.I. compétent : CAEN	J.A.P. : M. AUJOLLET

DETENTION

- capacité théorique : 377
- capacité pratique : 377
- capacité maximum : 390
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 367
- détention classique : 309 détenus
- quartier dit "amélioration" 55 détenus
- quartier de semi-liberté : 3 détenus
- critères d'affectation : condamnés longues peines non dangereux
- population pénale : plus de 70 % de condamnés à plus de 10 ans - 28 R.C.P.
- conditions de détention :
  - Type de détention : 317 places en détention classique, quartier d'observation + grand quartier
    60 quartier dit "amélioration" réservé aux condamnés dans les conditions de proposition à la L.C. et jugés aptes à une vie communautaire à base d'autodiscipline,
    13 places au bâtiment de semi-liberté.
  - Mode de vie : - ouverture 6 h, fermeture 20 h (22 h au quartier "amélioration")
    repas en cellule pour la détention classique,
    en réfectoire (2 de 30 places) pour l'amélioration
    - cellulaire de nuit, commun de jour
    - travail pénal : 8 h par jour pendant 5 jours
    - douches : samedi matin
    - promenades, sport, activités : - hiver de 11 h 20 à 12 h 20 et de 17 h 50 à 19 h.
      - été de 16 h 45 à 18 h 45
      - samedi après-midi, dimanche et jours fériés.
    - parloirs : 1 h (sans disposition de séparation) samedi, dimanche et jours fériés. 9 h à 11 h 30 - 13 h 30 à 17 h 30 hygiaphone si une mesure d'ordre ou de sécurité paraît nécessaire.

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 et 1 spécialiste (3 visites par semaine)
- dentiste : 1 (1 visite/semaine)
- psychiatre : 1 (de secteur) 1 visite/semaine
- infirmier: 1 à plein temps

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 2
- éducateurs : 3
- visiteurs de prison : 10
- organismes extérieurs intervenant en détention: Alcooliques Anonymes, Crois-Rouge Française.

- Sport : nombreuses activités avec 2 professeurs E.P. coordonnées par un éducateur. participation à des compétitions régionales -au centre de détention- en volley, hand et basket.
- Associations culturelles, clubs de musique, de poterie, de peinture, de théâtre (avec animateur de l'extérieur) secourisme (avec moniteur C.R.F.).
- Ciné-club tous les 15 jours (connaissance du monde).
- Cinéma (les dimanches et jours fériés).
- Télévision : 6 postes et un magnétoscope.
- Radio : 1 haut-parleur dans chaque cellule (détention normale) + transistors personnels.
- Bibliothèque : 7 000 volumes.
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité :
  - enseignement : - 5 instituteurs (18 h/semaine)
    - 1 professeur de maths (1 visiteur)
    - 1 professeur de droit (3 dont 1 visiteur)
  - organismes d'enseignement : C.N.T.E., Auxilia.

Examens présentés : C.E.P. 9 reçus
B.E.P.C. 2 reçus
B.E. 1 reçu
Diplômes E.S. 4 reçus

- Formation professionnelle :
  - 3 C.A.P.
  - 5 C.P.F.A. (en semi-liberté).

TRAVAIL PENAL

Une importante fabrication de chaises rustiques est implantée et occupe la quasi totalité de la main d'oeuvre pénale. Le paillage est la seule activité disponible pour les arrivants.

- chaises : 260 détenus : - scieries 45 - paillage 80
  - machines 50 - finition 40
  - montage 45
- montage de filets 4

Service Général ..... 67 dont 8 au jardin (emplois réservés à quelques inaptes à la vie des ateliers)

Inoccupés : une vingtaine (refusent le paillage ou inaptes pour diverses raisons).

Rémunération : un bon ouvrier gagne 2 800 F mensuellement à la sculpture (spécialiste)
un ouvrier moyen gagne 1 200 F mensuellement au paillage (T. Bon 2 000 F)

Centre agricole de CASABIANDA	Document à jour au 1er janvier 1980
20270 - ALERIA	Tél. (95) 57.00.02
Directeur : M. CAPRILI	Adjoint : M. VERSINI
T.G.I. compétent : BASTIA	J.A.P. : M. FLACH

DETENTION

- capacité théorique : 219
- capacité pratique : 183
- capacité maximum : 219
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 187 détenus
- critères d'affectation : - détenus primaires de préférence d'origine rurale (peine entre 5 et 10 ans)
  - aptes aux travaux des champs
  - âge des détenus : de 25 jusqu'à 50 ans)

Affectation au centre agricole de Casabianda par l'Administration Centrale, après étude du dossier et passage au C.N.O. le cas échéant.

Population pénale : R.C. à temps 145
emprisonnement correctionnel . . . 42

- conditions de détention :

. type de détention : détention cellulaire (néant) - chambres individuelles non barreaudées : 183 - dortoirs non barreaudés : 36 - le détenu personnalise sa chambre librement

. mode de vie et travail au centre :

. travail libre encadré par 1 chef de travaux service agricole par atelier
. travail du lundi au samedi 12 heures. Culture, travail de la terre, entretien des arbres fruitiers, jardin potager. Elevage : bovins, porcins, ovins, apiculture. Services généraux : entretien des matériels et travaux de bâtiments. Heures de travail : 7 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h

. les repas sont pris, soit en réfectoire, soit en chambre. L'extinction des feux a lieu à 22 h 15. Les détenus ne doivent quitter leur cellule qu'à 6 h

. parloirs : les parloirs sont libres (parloirs rapprochés). Pavillon mis à disposition de la famille pendant une période de 3 jours ouvrables une fois par an et par détenu, en dehors des parloirs hebdomadaires

. parloirs du week-end : samedi 12 à 20 h et dimanche 9 à 20 h avec présence obligatoire aux 3 appels matin, midi et soir

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 (2 visites par semaine) et à la demande suivant les besoins (hors vacations)
- spécialistes :
  infirmière : 1 à plein temps (poste vacant)
  dentiste : 1 chirurgien-dentiste (2 visites mensuelles environ)
  psychiatre : une visite tous les 2 mois

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistant social : poste vacant
- éducateur : 0
- visiteur de prison : 0
- organismes extérieurs intervenant en détention : courrier de Bovet ; Cimade
- sports : foot-ball (match entre détenus, familles du personnel et équipes extérieures) pétanque, ping-pong, volley-ball
- loisirs : télévision (3 salles) - bibliothèque - pêche - baby-foot - foyer des détenus
- cinéma : néant
- aumôniers : 1 catholique chaque vendredi soir à 19 h
  1 protestant le mercredi à 19 h

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : néant (détenus répétiteurs)
  enseignements Auxilia
  examens : C.E.P. une session de C.E.P. pour adultes a lieu une fois par an au mois de juin (4 reçus en 1979)
  B.E.P.C. : un examen annuel (1 reçu en 1979)
- formation professionnelle : sans C.A.P., sur le tas (élevage, traitement du lait, coupe et replants des arbres fruitiers, apiculture, jardinage)

TRAVAIL PENAL (établissement à vocation agricole)

service agricole

élevage (28) - entretien matériel agricole (4) chauffeurs sur tracteur (15) - travaux des champs (56) (selon les saisons nettoyages fossés, entretien routes - magasins et silos (5)

atelier de mécanique générale/garage (6) - cuisine (9) - buanderie (2) - station de pompage, traitement des eaux et entretien du village de vacances d'été (1) - balayeurs entretien (10) - entretien bâtiment (24) - menuiserie (1) - mess du personnel (2) balayeur infirmerie (1) - copistes (2) potager (1) - pépinière (3) fouilles archéologiques (2) - chantier mairie Aléria (10)

- salaire mensuel moyen :

service général	catégorie 3 - 213 F pour 25 jours de travail catégorie 2 - 363 F pour 25 jours de travail catégorie 1 - 575 F pour 25 jours de travail
fouilles archéologiques	575 F pour 25 jours de travail
chantiers mairie Aléria	de 392 à 621 F pour 25 jour de travai
R.I.E.P.	554 F pour 25 jours de travail
pépinières	1350 F pour 25 jours de travail

Centre pénitentiaire de CLAIRVAUX : centre de détention de Clairvaux - petit cloître	Document à jour au ler janvier 1980
Ville-sous- La Ferte 10310 - BAYEL	Tél. (25) 26.20.08
Directeur : M. GUEYDAN	Adjoints : MM. DOROLLE, QUINIO
T.G.I. compétent : TROYES	J.A.P. : M. LABADIE

DETENTION : quartier maison centrale (voir maison centrale)
Centre de détention Petit Cloître - Arrêté Ministériel du 20.11.1979

- capacité théorique : 103
- capacité pratique : 103
- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 83
- critères d'affectation : condamnations inférieures à 3 ans
  âge des détenus : plus de 21 ans
- conditions de détention :
  . type de détention : emprisonnement individuel et collectif (2 détenus dans certaines cellules)
  bâtiment à l'écart des bâtiments de la maison centrale autonome sauf pour la cuisine et les services médicaux
  . mode de vie :

réveil : 6 h 45
déjeuner : 12 h à 12 h 45
dîner : 19 h
fermeture du soir : 20 h
repas en cellule pour certains détenus, en commun pour d'autres (le déjeuner seulement)
travail de 8 à 12 h service général, ateliers, jardin, travaux d'entretien des bâtiments
vie en commun de 8 à 19 h
promenades et loisirs 2 h par jour
parloirs : du lundi au vendredi 1 h par jour de 18 à 19 h
samedi, dimanche et jours fériés 2 h par jour (prolongation possible en raison de l'éloignement des familles ou de la fréquence des visites)

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 (2 fois par semaine)
- dentiste : 1 (1 fois par semaine)
- psychiatre : 1 (1 fois par mois)
- infirmerie : 1 infirmière à temps complet + 1 auxiliaire médical

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 2
- chef de service éducatif : 1
- éducateur : 0
- visiteurs de prison : 12
- sports : ping-pong, foot-ball (mini terrain) jeux de boules
- télévision : 2 postes
- radio : postes personnels
- peinture
- bibliothèque
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : 1 instituteur à temps complet
  1 instituteur à temps partiel
  cours par correspondance : 2 candidats présentés au C .E.P. ... 2 reçus

- formation professionnelle :

examens présentés en 1979 : C.A.P. ..... 4 reçus sur 4 présentés

1 solier moquettiste
2 peintres vitriers
1 cuisinier collectivités

TRAVAIL PENAL		Montant moyen des rémunératio mensuelles
- atelier polyester (sous traitance)	18 détenus	500 Frs
- jardin	13 détenus	230 Frs
- entretien des bâtiments	39 détenus	260 Frs
- service général	11 détenus	230 Frs
- Grand Cloître	2 détenus	475 Frs

Centre de formation professionnelle d'ECROUVES	Document à jour au ler janvier 1980
C.F.P. ECROUVES 54201 - TOUL CEDEX	Tél. (83) 43.03.66
Directeur : M. MOREL	Adjoints: MM. GASS et VIN
T.G.I. compétent : NANCY	J.A.P. : M. WERNER

DETENTION

- capacité théorique : 250
- capacité pratique : 250
- capacité maximum : 214
- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 230 détenus

L'établissement comprend : - la détention ordinaire
- cellules disciplinaires : 12
- cellule libérable : 1

- critères d'affectation :

jeunes détenus de 17 à 28 ans
motivés pour suivre une formation professionnelle (aptitudes scolaire et physique)
. formation professionnelle complète (F.P.A. stage de 10 mois)
. stage de préformation (cycles de 4 mois en moyenne)

reliquat de peine entre 18 mois et 3 ans

- population pénale : D.P.S. : 0
T.P. : 0
R.C.P. : 0
R.C. à temps : 21
Emprisonnement correctionnel : 209

- conditions de détention :

. type de détention : détention cellulaire moderne
- encellulement individuel au bâtiment cellulaire (214 places)
- cellules doublées au bâtiment 12 (36 places) pour service général

. mode de vie : vie en commun de 7 à 19 h - isolement de nuit - repas servi en cellule
emploi du temps : alternance entre la formation professionnelle en atelier et les activités éducatives et sportives

sport ou promenade : 1 h par jour pour les inoccupés
2 h par jour pour les détenus en formation

activités éducatives et loisirs : tous les jours de 17 h 30 à 19 h
mercredi de 15 h 30 à 19 h

parloirs : 3 h par semaine à raison d'une heure par demi-journée
samedi de 14 à 16 h - dimanche et jours fériés de 9 à 11 h et de 14 à 16 h

travaux importants en cours : - réfection de l'installation électrique du bâtiment cellulaire
- réfection des cuisines de détention

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 (2 visites par semaine : mardi et vendredi)
- dentiste : 1 visite par semaine : jeudi
- psychiatre : 1 visite tous les 8 jours
- infirmière : 1 à temps complet
- spécialistes à la demande

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistants sociaux : 0
- éducateurs : 6
- visiteur de prison : 1
- organismes extérieurs intervenant en détention : Croix-Rouge : secourisme
  Courrier de Bovet
  délégation Académique à la formation continue
  1 psychotechnicien à la demande (passage tests FPA extérieure)
- association culturelle, sociale et sportive (loi 1901) : gestion des activités
  - théâtre, journal, bricolage et sérigraphie, foot-ball, ping-pong, haltérophilie, club échecs, club lecture, etc...
- sports : 2 surveillants-moniteurs de sport - 1 professeur d'éducation physique et sportive (6 h vacation). Nombreuses activités : section foot-ball (rencontre avec équipes extérieures) - hand-ball - ping-pong- haltérophilie - culturis
- bibliothèque : 3000 volumes (classification Deway) 1 distribution par semaine
- cinéma : samedi, dimanche et jours fériés
- télévision : 4 postes + 1 magnétoscope
- aumôniers : 1 catholique 1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : . enseignants : 3 instituteurs à temps complet (23 h par semaine)
  3 instituteurs à temps partiel (20 h par semaine)
  C.N.T.E.
  AUXILIA

  . examens présentés : C.E.P. ..... 2 reçus en 1979
  1 session d'examen par an au mois de mars
- formation professionnelle :

  . F.P.A. préparée à l'établissement (stage de 10 mois)
  - métallier ..... 8 reçus en 1979
  - peinture en bâtiment ..... 6 reçus en 1979
  - plâtrerie ..... 7 reçus en 1979
  - installation en sanitaire .... 9 reçus en 1979
  - maçonnerie limousinerie ..... (1er stage en novembre 1979)

  . Préformation professionnelle :
  - électricité ..... 15 places (stage F.P.A. en juin 1980)
  - serrurerie ..... 15 places
  - menuiserie ..... 15 places
  - peinture ..... 15 places
  - tôlerie ..... 9 places
  - fraisage ..... 9 places
  - tournage ..... 9 places

  Rémunération : 54 % du S.M.I.C. horaire

TRAVAIL PENAL

- aucun travail pénal n'est organisé au centre, destiné à la formation professionnelle
- nombre de détenus employés au service général : 41
- nombre d'inoccupés : 30 à 50 environ

Centre de détention d' EYSSES	Document à jour au ler janvier 1980
47307 - VILLENEUVE-sur-LOT	Tél. (58) 70.02.05
Directeur : M. COLY	Adjoint : M. LIENARDY
T.G.I. compétent : AGEN	J.A.P. : Mme DE MAULDE

DETENTION

- capacité théorique : 310 places soit 264 places dont 192 cellulaires pour régime normal
  36 " cellulaires pour chantiers extérieurs
  10 " pour handicapés physiques
- capacité pratique : 310 places
- capacité maximum : 300 places
- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 304 détenus

  272 au régime ordinaire
  22 chantiers extérieurs
  10 handicapés physiques
- critères d'affectation : reliquat de peine à subir entre 5 et 15 ans
  détenus aptes à bénéficier d'un régime libéral
- conditions de détention :
  . type de détention : 1 cité dortoir moderne de 264 places : 3 bâtiments de 3 étage, 2 sections par étage de 14 ou 15 places avec une salle commune par section (réfectoire - télévision - jeux collectifs)

  1 bâtiment vétuste (cellulaire) abritant les détenus des chantiers extérieurs et les handicapés physiques avec salles communes (réfectoire et jeux) et 9 cellules disciplinaires 9 cellules d'isolés, 5 cellules pour arrivants

  1 établissement vétuste où sont regroupés toutes les salles d'activités de l'établissement (salles de classe, chapelle, cinéma, parloirs, etc..) et les ateliers (services généraux et entreprises industrielles)

  . mode de vie : - vie communautaire de 7 à 19 h 45 - repas en réfectoire
  - vie cellulaire : la nuit
  - parloirs : 4 h par semaine à raison d'une heure par demi journée, les samedi et dimanche

Travaux : un plan de restructuration de l'établissement prévoit un accroissement de sa capacité.

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 (2 visites hebdomadaires)
- dentiste : 1 (2 visites hebdomadaires)
- psychiatre : 1 (1 visite hebdomadaire)
- spécialistes : sur demande
- infirmières : 2 + 1 auxiliaire médical

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- éducateurs : 2
- visiteurs de prison : 7
- sports : culturisme tous les soirs de 18 à 19 h - pétanque - volley-ball - ping-pong
  au cours des week-ends
- activités dirigées : 1 club de musique de jazz ; club d'activités audio-visuelles :
  1 magnétoscope et 20 postes de télévision - club de reliure ;
  club de lecture
  accueil d'organismes extérieurs pour des conférences périodiques (planning familial...)
  accueil de troupes (jazz, théâtre, chorales)
- loisirs : cinéma tous les dimanches et jours fériés (1 salle de cinéma de 250 places)
  films du commerce courant ; frais couverts par participation des spectateurs
- aumôniers : 1 catholique - 1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : 1 instituteur à temps complet
  2 instituteurs à temps partiel
  2 professeurs bénévoles (anglais et comptabilité)

Enseignement très largement dispensé avec plages horaires prises sur le travail de paillage pour les étudiants appelés à présenter un examen dans l'année

- formation professionnelle : une section de 14 détenus créée pour la F.P.A. en peinture bâtiments et revêtements de sols

---

TRAVAIL PENAL

Possibilités d'emploi

- service général (emplois de type classique) ..... 60 postes
- 3 concessionnaires : - paillage de chaises ..... 40 postes
  20 postes
  40 postes
  - 3 ateliers de menuiseries diverses ..... 24 postes
  20 postes
  6 postes
  - articles en fer ..... 10 postes
  - caisserie ..... 25 postes
- chantiers extérieurs :
  - récupération métaux ..... 18 postes
  - scierie ..... 4 postes
  - exploitation agricole d'Eysses ..... 8 postes
  - foyer du personnel et entretien des extérieurs ..... 5 postes

Le travail de paillage de chaises représente 1/3 des emplois offerts

Moyenne des gains journaliers en janvier 1980 : bois 70 F, machines outils 50 à 48 F, chaises 37 F, chantiers extérieurs métaux 61 F.

Centre de détention de FONTEVRAUD	Document à jour au 1er janvier 1980
38 rue St-Jean de l'Habit 49590 - FONTEVRAUD L'ABBAYE	Tél. : (41) 51.71.01
Chef de maison d'arrêt : M. BUTET PETITPAS	Adjoint : M. PILLAUT
T.G.I. compétent : SAUMUR	J.A.P. : M. VELLY

DETENTION

- capacité théorique : 85 dont 12 places à St-Martin de la Place
- capacité pratique : 42 fonction du nombre d'emploi offert, par les concessionnaires des chantiers extérieurs
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 44 dont 10 à St-Martin de la place.
- critères d'affectation : peines et reliquats de peines remplissant les conditions de placement en chantiers extérieurs.
- condition de détention :
  - Type de détention : en commun travail en chantier extérieur.
- promenade facultative : de 13 h à 14 h avec possibilité de pratiquer le volley-ball et la pétanque.
- parloirs : 1 h par semaine, le dimanche entre 9 h et 12 h et 14 h et 16 h (fréquemment doublée).

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 (rémunéré à l'acte) visite suivant besoin.
- dentiste : soins prodigués au cabinet du praticien (distance 4 kms)
- infirmière : une infirmière de la Croix Rouge (10 h par semaine).

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistants sociaux : 0
- éducateur : 0
- visiteur de prison : 1
- sport : pas d'activité dirigée
- cinéma : pas de local aménagé
- bibliothèque
- aumônier : 1 catholique

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

Les détenus étant affectés à l'établissement en vue de leur placement en chantier extérieur, il n'y a pas de scolarité organisée ni de formation professionnelle.

TRAVAIL PENAL

- chantier extérieur de l'Abbaye : 31 détenus
- chantier extérieur du domaine de la blairie, St-Martin de la Place : 10 détenus
- service général : 3 détenus

- chantier extérieur du Domaine de la Blairie, St-Martin de la Place :

  Jardinage et entretien extérieur ... : 1

  entretien intérieur ..... : 1

  valets de chambre, serveurs plongeurs. : 6

- nombre de détenus employés au service général :..... : 3
- rémunération : - chantier extérieur de l'abbaye.... : 15 F par jour minimum et 20 F pour un bon travailleur ou un spécialiste.

  - chantier de St-Martin-de-la-Place . : 12 F par jour.

Centre de détention de LOOS	Document à jour au 1er janvier 1980
Avenue du Train de Loos 59120 - LOOS	Tél. : (20) 07.12.12.
Directeur : M. CAMPINCHI	Adjoint : M. WARLOUZET
T.G.I. compétent : LILLE	J.A.P. : M. BARROIS

DETENTION

- capacité théorique : 201
- capacité pratique : 201
- capacité maximum : 211 (soit + 5 % des effectifs)
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 205
- critères d'affectation : . détenus de moins de 28 ans
  . reliquat de peine : moins de 8 ans
  . candidats à une F.P.A. - mécanique auto : 12 places
  - électricité du bâtiment : 15 places
  - métallier : 15 places
  . pavillon B : détenus méritants et fin de peines.
- population pénale :
  . détenus âgés de moins de 21 ans : 20
  . détenus âgés de 21 à 28 ans : 169
  . détenus âgés de plus de 28 ans : 16
  . R.C. : 74
  . emprisonnement : 131
- Conditions de détention :

A - détention normale

. cellulaire vétuste (tinettes)
. repas en cellule
. travail en commun
. promenade : 1h par jour
. activités par groupes de 17 h 30 à 20h30 un jour sur deux (sauf dimanche)
. parloirs : 1h par semaine, dimanche de 8 h à 11 h et de 13 h 30 à 16 h 30 (sans dispositif de séparation)

B - pavillon B

. cellules plus spacieuses et plus propres
. travail obligatoire
. vie communautaire de 17 h à 20 h 30 - repas en salle à manger par tables de 4

Bâtiments anciens - travaux prévus.

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 (visite hebdomadaire)
- dentiste : 1 (visite hebdomadaire)
- psychiatre : 1 (visite hebdomadaire)
- ophtalmologiste : 1 (à la demande)
- infirmière : 1 à plein temps + 1 auxiliaire médical.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- éducateurs : 6 dont 3 à mi-temps
- visiteurs de prison : 14
- organismes extérieurs intervenant en détention : GENEPI ; activités linguistique atelier régional de musique.
- sports - organisation générale : 1 professeur d'EPS ayant une fonction régionale
  - foot-ball, volley-ball (2 surveillants moniteurs
  - activités multi-sports (2 surveillants moniteurs
  - haltérophilie - musculation (1 professeur à la vacation)
- autres activités (ASEPEL) - ciné-club - photo - électronique - échecs
- cinéma : samedi et dimanche
- télévision : 3 Postes
- radio : installation vétuste
- bibliothèque
- aumôniers : 1 protestant, 1 israélite le poste d'aumônier catholique n'est plus pourvu depuis septembre dernier.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : . enseignants : 2 instituteurs (PEGC) et un professeur de lycée
  . organismes d'enseignement : C.N.T.E. - Auxilia
  . examens présentés : C.E.P. : 8 reçus en 1979
  Bac. : 1 reçu en 1979
- formation professionnelle :
  - métalliers : 12 reçus en 1979
  - électricité du bâtiment : 11 reçus en 1978
  - mécanique auto : 10 reçus en 1979 (stage du 15 septembre au 30 juillet)
- Conditions d'admission : après tests enseignement général et réunion d'un conseil de stage ; motivé et volontaire ; engagement faire stage complet, éventuellement sans R.P. ou report L.C.

TRAVAIL PENAL

Ateliers	Effectifs	Salaires mensuels moyens
- conditionnement sacs de jute et plastique ...	32	2 300
- Façonnage enveloppes et pochettes	20	1 800
- Cartonnerie	12	1 500
- Tri de métaux	6	1 450
- Etiquettes	6	1 200
- Service général + chantier	39+16	Salaires du service Général
- F.P.A.	38	(54% du SMIC horaire)
- Inoccupés ..... dont 24 chômeurs, 2 scolarisés à temps plein, 10 réfractaires au travail)	36	

Centre de détention de MAUZAC	Document à jour au 1 er janvier 1980
Centre de détention de Mauzac et Grand CASTANG 24150 - LALINDE	Tél. : (53) 61.02.45
Directeur : M. ROTILY	Adjoint : M. MEYNADIER
T.G.I. compétent : BERGERAC	J.A.P. : M. VIRENQUE

DETENTION

- capacité théorique : 213
- capacité pratique : + 2%
- capacité maximum : 218
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 205
- critères d'affectation : - détenus dont le reliquat de peine n'est pas supérieur à 5 années à leur arrivée à Mauzac et âgés de plus de 18 ans
  - sont exclus les condamnés à la tutelle pénale et les inaptes au travail ou peu intéressés.
- caractéristiques de la population :
  - correctionnels 107
  - réclusion à temps 96
  - tutelle pénale 1
  - Dettier 1
- conditions de détention :
  - Type de détention : 10 unités de vie autonomes de 20 personnes
  - Mode de vie : travail et promenades en commun le jour - isolement la nuit - réfectoires et salles de jeux.
    - travail : 7 h 30 - 11 h 30 et 13 h 30 - 17 h 30
    - repas : 12 h - 18 h 45 (au choix, en cellule ou au réfectoire)
    - promenades : 12 h 30 à 13 h 30 et 17 h 30 à 18 h 45
    - repos avec activités récréatives diverses : samedis dimanches et jours fériés
    - parloirs : samedis, dimanches et jours fériés de 8 h 30 à 17 h 30
    - durée des parloirs : 1 h au moins. Plus si possible suivant l'affluence du jour.

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 (1 visite hebdommadaire, et en cas d'urgence)
- psychiatre : 1 (1visite mensuelle, et en cas d'urgence)
- dentiste : 1 (1 visite par semaine et soins de toute nature au cabinet dentaire de l'établissement)
- infirmier : 1 (1 surveillant diplômé.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistants sociaux : une assistante sociale présente 1 fois par semaine le mercredi, détachée du Comité de Probation de Périgueux
- éducateur : néant
- visiteur de prison : un le vendredi après-midi
  une toute les trois semaines le lundi matin
- facilités sportives : pratique du foot-ball, du volley-ball, du hand-ball et du ping-pong. Rencontres avec des équipes de l'extérieur, le cas échéant, et déplacement dans les localités environnantes. Participation en foot-ball au tournoi corporatif régional.
- clubs : pétanque - bridge -échecs - photos - musique
- conférences : filmées ou "diapositives" tous les trimestres
- cinéma : deux séances samedi et dimanche, et programmes avec films récents moyennant participation individuelle mensuelle de 15 francs.
- magnétoscope : 1 appareil en service
- télévisions : 12 appareils - soirées éducatives ou distractives les mardis et dimanches de 20 h à 22 h 30
- radio : portative individuelle (transistor)
- lecteurs de casettes et tourne-disques individuels également.
- bibliothèque : 2 400 ouvrages environ.
- association socio-éducative : sert de support aux activités sportives, de loisirs et culturelles (labo-photo, magnétoscope, cinéma, notamment).
- orchestre et culture musicale : chaque jour en dehors des heures de travail, samedi après-midi, dimanche et jours fériés.
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : 2 Enseignants le mercredi. Initiation et enseignement scolaire amélioré C.E.P. - B.E.P.C. - 6 heures. Formation continue (étrangers et illétrés) 6 heures. Cours par correspondance de toute nature, encouragés.

EXAMENS 1979	PRESENTS	REÇUS
C.E.P.	34	29
B.E.P.C.	2	/
C.A.P. employé de bureau	2	1
Diplome supérieur	1	/

- formation professionnelle : enseignement professionnel agricole pour des promotions de 15 participants, dont le reliquat de peine à subir doit être de 2 a au minimum à leur arrivée à MAUZAC.

TRAVAIL PENAL

- détenus employés : service général 50
  travaux (bâtiments et entretien) 4
  exploitation agricole 13
  menuiserie 14
  paillage 49
  chantiers extérieurs 15
- chômage : inaptes physiquement 11
  pas intéressés 27
- rémunération mensuelle globale : . service général - bâtiments - ferme 15 860 Frs (moyenne 237 Frs)
  des rémunérations . Concessionnaires ..... 56 500 Frs (moyenne 897 Frs)
  . Chantiers extérieurs ..... 33 900 Frs (moyenne 2260 Frs)

Centre de détention de MELUN	Document à jour au 1er janvier 1980
10, quai de la Courtille 77011 - MELUN CEDEX	Tél. : (1) 437.82.17
Directeur : M. SALVIGNOL	Adjoint : M. MILON
T.G.I. compétent : MELUN	J.A.P. : M. EVRARD

DETENTION

- capacité théorique : 280 - semi-liberté : 16 - quartier spécial : 27
- capacité pratique : 280 - semi-liberté : 16 - quartier spécial : 27
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 280 + 4 semi-liberté - + 24 détentionnaires
- critères d'affectation :
  - reliquat de peine supérieur à 3 ans ;
  - âge des détenus : 54,5% moins de 30 ans ;
  - quartier spécial : affectation par l'Administration centrale en application des art. D 490 et suivants du code de procédure pénale.
- population pénale : D.P.S. : 0
  69% de 5 ans à R.C.P. - R.C.P. : 3
- conditions de détention : détention normale
  - Type de détention : détention cellulaire vétuste. Les travaux de restructuration ont commencé en février 1979. La première unité (30 places) a été ouverte le 10 décembre 1979.
  - Mode de vie : vie en commun de 7 h à 19 h 30 ; cellules individuelles la nuit ; repas : seul en cellule ou en réfectoire à 4.
  - Parloirs rapprochés : 3 fois 45 minutes (samedi après-midi, dimanche matin et après-midi).

- QUARTIER SPECIAL -

- deux unités de vie de 15 détenus
- cellules ouvertes de 7 h 30 à 22 h 30
- promenade : libre toute la journée
- parloirs rapprochés : tous les jours
- repas : seul en cellule ou en réfectoire.

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 et 1 adjoint (2 visites par semaine) et 3 médecins spécialistes (visites sur demande du médecin-chef) ;
- dentiste : une visite par semaine ;
- psychiatre : une visite par semaine ;
- infirmière : 1 à plein temps (+ 1 infirmier détenu).

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- éducateur : 1
- visiteurs de prison : 11

- organismes extérieurs intervenant en détention : . conférenciers
  . armée du salut (1 fois par an)
  . prospecteur placier (A.N.P.E.)
  . Le Courrier de Bovet
- Sports : nombreuses activités (volley-ball - baskett - culturisme...) 1 surveillant Moniteur- 1 professeur E.P.S. - 1 moniteur de Yoga - rencontres avec des équipes extérieures de la région parisienne.
- association sportive et culturelle : cercle de lecture - musique - modélisme - scrable - peinture - échecs.
- cinéma : samedi et dimanche.
- télévision : 5 postes + magnétoscope.
- radio - récepteurs transistors personnels - sonorisation pour appel et information administrative.
- bibliothèque : donnant sur la cour de promenade - ouverte pendant les promenades (4200 livres
- aumôniers : 1 catholique - 1 protestant - 1 israélite - 1 musulman.

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : 1 instituteur à temps complet (22 H)
  Université de PARIS VII - Nombreux professeurs
  C.N.T.E. - Auxilia - Cours privés.
- examens présentés en 1979 :

C.E.P.	5	reçus
B.E.P.C.	0	"
BAC (5 et 7)	2	"
E.S.E.U.	4	"
S.P.L.E.F. Elémentaire	1	"
supérieur	1	"
D.E.C.S.	1	"
Doctorat (Sciences Eco.)	1	"
D.E.A.	1	"
Maîtrise Anglais	1	"
Licence Anglais	1	"
DEUG Psycho 2 / Anglais 4 / Italien 1 / A.E.S 3 / Histoire 1 / Sociologie 1	12	"

- Formation professionnelle à l'Etablissement :

C.A.P. Soudeur	3	reçus en 1979
Coiffeur	1	" "
Cuisine	1	" "
Employé de Bureau	5	" "
Employé de Banque	1	" "
Conducteur offset	2	" "
Conducteur Typo	0	" "
Compositeur Typo	2	" "
Opérateur Lino	2	" "

TRAVAIL PENAL

- Tôlerie 30
- Imprimerie .....
  . Composition 40
  . Presse (offset et typo)..... 41
- nombre de chômeurs volontaires 26
- nombre d'inoccupés 63
- cartonnage (classeurs, reliures)..... 9

. Brochure 31

- nombre de détenus employés au Service Général 61

- Nombre de Semi-libres 2

- sacs en toile - sérigraphie 21

- Housses de table à repasser 7

- rémunération : maximum 3 100 F par mois (atelier de peinture)
  minimum 500 F par mois.

centre de détention de MULHOUSE	Document à jour au ler janvier 1980
2 rue d'Ensisheim 68063 - MULHOUSE CEDEX	Tél. (89) 45.72.54 45.78.96
Directeur : M. FRANÇON	Adjoint : M. SICARD
T.G.I. compétent : MULHOUSE	J.A.P. : M. SENGELIN

DETENTION

- capacité théorique : 200
- capacité pratique : 226
- capacité maximum : 231
- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 212
- critères d'affectation : reliquat de peine de 2 à 3 ans
  âge moyen des détenus : 23 ans
  population pénale : jeunes adultes - peines moyennes de 5 ans
- conditions de détention :
  - type de détention : 159 cellules individuelles et 36 doublées
  - mode de vie : en cellule de 20 h à 6 h
    repas pris seul en cellule
  - travail : en commun de 7 à 11 h et de 13 à 17 h
  - séances récréatives : télévision de 14 à 18 h le samedi
  - promenades : de 11 à 12 h et de 17 à 19 h ou activités sportives et scolaires
  - parloirs : dimanche et jour de fête de 10 à 12 h et de 14 à 17 h
- travaux en cours : achèvement du nouveau bâtiment gymnase-ateliers-parloirs et réfection du chauffage central

ASSISTANCE MEDICALE

- médecins généralistes : 2 dont 1 adjoint (2 visites par semaine)
- médecins spécialistes : 4 + 1 pharmacien
- dentiste : 1 (1 visite par semaine)
- psychiatre : 1 (1 visite bi-mensuelle de 4 h)
- infirmière : 1 à plein temps

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- éducateurs : 3 et 1 chef de service éducatif
- visiteurs de prison : 6
- organismes extérieurs intervenant en détention : courrier de Bovet
- sport : 2 surveillants moniteurs de sports, 1 professeur de yoga, 1 professeur de sports
- cinéma : 3 séances par semaine
- télévision : 2 postes + 2 magnétoscopes
- radio : postes personnels
- bibliothèque : 6 livres par semaine
- magnétophone : 1 + 1 électrophone

- association culturelle pour l'Action Educative : (loi de 1901) englobe toutes les activités et permet d'entrer en rapport avec les organismes officiels pour l'obtention de subventions et la venue d'intervenants susceptibles d'animer certaines activités
- télé-club, atelier de bricolage, club de musique
- veillée tous les mercredis de 19 h 30 à 22 h 30
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité :

  enseignants : 1 instituteur à temps complet
  2 instituteurs à temps partiel
  8 professeurs de formation continue
  1 instituteur pour l'enseignement aux étrangers

  par correspondance : AUXILIA

- durée des cours : cours élémentaire et C.E.P. : 21 h
  B.E.P.C. : 8 h
  formation professionnelle : 22 h
  cours aux étrangers : 10 h

- examens présentés : 28 reçus au C.E.P. en 1979
  4 reçus au B.E.P.C. en 1979

- formation professionnelle : comptabilité, tôlier, dessin industriel } délivrance d'une attestation "unité de valeur" 3 reçus en 1979

TRAVAIL PENAL

cartonnage	8 détenus
cotillons	4 détenus
éponges métalliques	40 détenus
serpillières	40 détenus
cartes postales	6 détenus
moulage clapets	6 détenus
service général	55 détenus
pliage divers	3 détenus
conditionnement rubans adhésifs..	4 détenus
entretien bâtiments	5 détenus
inoccupés	52 détenus

Centre de détention de MURET	Document à jour au 1er janvier 1980
Route de Seysses B.P. 312 31600 - MURET	Tél. (61) 51.09.11
Directeur : M. FERRAND	Adjoint : M. CASSAR
T.G.I. compétent : TOULOUSE	J.A.P. : M. LAMANT

DETENTION

- capacité théorique : 615
- capacité pratique : 615
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 603
- critères d'affectation : longues peines - détenus majeurs

D.P.S.	1
T.P.	1
R.C.P.	42
R.C.	479
Emprisonnement	79
Dettier	1

- conditions de détention :
  - type de détention : détention cellulaire et ateliers modernes
  - mode de détention : vie en commun de 6 h 45 à 18 h 45 en semaine et de 7 à 19 h 15 dimanche et jours fériés
  - repas : détention normale : en cellule
    bâtiment de préparation à la sortie : en réfectoire
  - promenade ou sport : 1 h par jour pour les travailleurs
    3 h par jour pour les inoccupés
  - parloirs : 1 h par semaine - 2 h par mois - 3 h au-dessus de 2 mois
    samedis, dimanches et jours fériés de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

ASSISTANCE MEDICALE

- médecins généralistes : 2 (1 visite quotidienne)
- médecins spécialistes : 3 (1 visite hebdomadaire et à la demande)
- dentiste : 1 (2 visites par semaine)
- psychiatre : 1 (2 visites par mois et à la demande)
- psychologue : 1 (1 visite par semaine)
- infirmerie : 3 infirmières à temps complet et 1 auxiliaire médical

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 3
- éducateurs : 9
- visiteurs de prison : 19
- sports pratiqués : foot-ball, hand-ball, basket, volley, culturisme, athlétisme, haltérophilie
  participation aux championnats corporatifs avec équipes extérieures
  3 moniteurs à temps complet, 1 professeur E.P.S. à temps partiel
- activités dirigées : initiation à la musique, orchestre, ciné-club, expression orale, échecs, maquettes, journal

- cinéma : 2 séances matin et après-midi, dimanches et jours fériés
- télévision : 13 postes - 13 salles - 1 magnétoscope
- radio : 1 haut parleur dans chaque cellule - stations sélectionnées par le surveillant-chef
- bibliothèque
- aumôniers : 1 catholique - 1 protestant - 1 israélite

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : - 2 instituteurs à temps complet
  - 6 professeurs à temps partiel
  - C.N.T.E. : 2 professeurs
  - G.E.N.E.P.I. : 6 intervenants E.S.C.

- examens présentés :

C.E.P.	13	reçus	sur	19	en 1979
B.E.P.C.	22	"	"	22	"
Baccalauréat	1	"	"	4	"
E.S.E.U.	4	"	"	10	"
Etudes Supérieures (licence)	11	"	"	15	"

- formation professionnelle : 2 sections de 15 détenus préparant à des C.A.P. de mécanique générale (tourneur - fraiseur - ajusteur)
  - 2 moniteurs techniques à temps complet
  - 1 professeur de dessin à temps partiel
  - 3 enseignants en heures supplémentaires

C.A.P. de tourneur	6	reçus	sur	14	en 1979
C.A.P. de fraiseur	2	"	"	3	"
C.A.P. d'ajusteur	7	"	"	19	"
B.E.P. de menuisier	0	"	"	1	"
C.A.P. de projectionniste	9	"	"	9	"
C.A.P. d'employé de bureau	6	"	"	7	"
C.A.P. de comptabilité	1	"	"	4	"
C.A.P. de boucher	3	"	"	3	"
C.A.P. de cuisinier	6	"	"	6	"
C.A.P. de garçon de restaurant	1	"	"	1	"
C.A.P. de coiffeur	4	"	"	5	"

TRAVAIL PENAL

- plastiques injectés	21
- traitement de surface	6
- traitement de surface et serrurerie	15
- mécanique de précision aéronautique	126
- conditionnement, échantillonnage, polissage huisseries métalliques	29
- montage composants électroniques et cablage	18
- maroquinerie	3
- chaises	61
- passementeries	5
- filets	50
- menuiserie	47
- mécanique générale	30
- étiquettes	25
- service général	76

nombre d'inoccupés : 81 environ

Centre de détention d' OERMINGEN	Document à jour au ler janvier 1980
67970 - OERMINGEN	Tél. (88) 00.80.56
Directeur : M. DECAMPS	Adjoints : MM. DAGUERRE - HEHN KAMMACHER
T.G.I. compétent : SAVERNE	J.A.P. : M. BIECHER

DETENTION

- capacité théorique : 225
- capacité pratique : 225
- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 142
- critères d'affectation : jeunes condamnés de 18 à 25 ans motivés pour une formation professionnelle. Affectation par l'administration centrale. Reliquat de peine à subir d'au moins 18 mois.
- population pénale : emprisonnement : 89
  R.C. ..... : 53
- conditions de détention :
  - type de détention : établissement ouvert - enseignement professionnel
    - à l'arrivée : 45 jours au centre d'accueil pour observation : classe de 9 à 11 h et de 14 à 16 h - sports - activités en commun
    - après admission : placement dans un des 9 groupes de 18 détenus
  - mode de vie :

    vie en commun de 6 h 30 à 20 h - isolement de nuit de 20 à 6 h 30
    travail de 7 h 30 à 11 h 30 et de 13 à 16 h
    cours scolaires de 16 h 30 à 18 h
  - parloirs : le samedi de 13 h 30 à 17 h
    le dimanche de 9 h à 11 h et de 13 h 30 à 17 h avec possibilité de parloir libre au village d'Oermingen

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 (2 vacations par semaine)
- psychiatre : 1 (1 vacation par semaine)
- infirmière : 1 à temps complet

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- éducateurs : 2 chefs de service - 8 éducateurs - 2 chefs de service à titre personnel
- sports : 1 surveillant moniteur : foot-ball, hand-ball, basket-ball, volley-ball, gymnastique, ping-pong
- activités : secourisme, club de disques, ciné-club, modélisme, code de la route, écologie
- bibliothèque de l'établissement et bibliobus 1 fois par mois
- radio dans chaque chambre du centre d'accueil
- télévision : 3 postes
- cinéma : séance dimanches et jours fériés
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : 4 instituteurs à temps complet (23 h par semaine)

  examens présentés : C.E.P. ..... 10 reçus en 1979
  B.E.P.C. ... 1 reçu en 1979

- formation professionnelle : le diplôme délivré porte la mention (centre de F.P.A. d'Oermingen) sans qu'apparaisse la spécificité même de l'établissement

	Nombre de places	Reçus en 1979
F.P.A. maçonnerie	15	10
constructeur en béton armé	12	8
plâtrerie	15	10
menuiserie de bâtiment	10	8
peinture en bâtiment	15	11
installateur en sanitaire	15	10
" en thermique	15	12
électricité de bâtiment	15	12
soudage	12	12
tournage	6	6
fraisage	7	0

jardinage : formation assurée "sur le tas" (15 places)

TRAVAIL PENAL

12 sections de formation professionnelle totalisant 152 places

service général . . . . . 25 places

en période d'accueil. . . . . 48 places

Les stagiaires de la formation professionnelle sont rémunérés sur la base de 54 % du SMIC

Centre de détention de RIOM	Document à jour au 1er janvier 1980
1, rue de l'Hôtel des Monnaies B.P. 103 63201 - RIOM CEDEX	Tél. : (73) 38.05.08
Directeur : M. GOMOT	Adjoint : M. ZAMMIT ; M. FAVREAU
T.G.I. compétent : R I O M	J.A.P. : M. BOURDEAU

DETENTION

- capacité théorique : 256
- capacité pratique : 234
- capacité maximum : 234
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 236
- l'établissement comprend : La détention ordinaire
  21 cellules d'isolement
  1 cellule d'infirmerie
- critères d'affectation : reliquat de peine inférieur à 8 ans (moyenne 1 à 5 ans) - Détenus d'origine algérienne principalement.
- population pénale : Algériens 229 dont 1 R.C.P.
  Français d'origine algérienne 7
- condition de détention :
  - Type de détention : . emprisonnement en commun
    . Ateliers vétustes (projet réfection totale)
  - Mode de vie : . vie en commun de 7 h à 20 h
    . promenade : 1 h par jour
    . parloirs : 30 à 60 minutes par semaine - samedis ou dimanches et jours fériés de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.
    . repas : en réfectoires (2 services).

ASSITANCE MEDICALE

- médecin généraliste 1 : (3 visites par semaine) + spécialistes à la demande.
- spécialiste :
  - dentiste 1 : (2 visites par semaine) .
  - psychiatre 1 : (1 visite par quinzaine) .
  - infirmerie : 1 infirmière à plein temps + 1 auxiliaire médical.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistants sociaux : 0
- educateur : 0
- visiteurs de prison : 3
- organismes extérieurs intervenant en détention : 0
- sport : Volley-Ball
- cinéma : 1 séance hebdomadaire (2 projections : samedi et dimanche)
- télévision : 5 postes + 1 magnétoscope (séances tous les jours, de 17 h 30 à 19 h 20 + samedis et dimanches après-midi)
- bibliothèque .
- aumônier : 1 catholique.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : 1 instituteur (14h par semaine)
  examens présentés : C.E.P. ..... 8 reçus en 1979
  B.E.P.C. ..... 3 reçus en 1979
  alphabétisation : 1 enseignant (12h par semaine)
  anglais (B.E.P.C.) : 1 enseignant (3h par semaine).
- Formation professionnelle :
  . Enseignants : 1 instructeur technique (41h par semaine)
  2 professeurs techniques (16 h 30 par semaine)
  . Examens présentés : C.A.P. plombier ..... 11 reçus en 1979
  C.A.P. électricité bâtiment ..... 4 reçus en 1979
  C.A.P. Carrelage (stage ouvert en octobre 1979).

TRAVAIL PENAL

- paillage de chaises ..... 126 (montant mensuel de rémunération: 499 F)
- Nombre de détenus employés au Service Général .. 50
- Nombre d'inoccupés 12

Centre de détention de TOUL	Document à jour au 1er janvier 1980
38, rue du Maréchal Lyautey 54201 - TOUL CEDEX	Tél. : (8) 343.01.55 343.06.05
Directeur : M. JAFFARD	Adjoints : M. GASSER M. CHRISTOPHE
T.G.I. compétent : NANCY	J.A.P. : Mme BOULANGE

DETENTION

- capacité théorique : 340
- capacité pratique : 370
- capacité maximum : 370
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 337
- population pénale : D.P.S. : 0 R.C.P. : 1
  T.P. : 3 10 à 20 ans : 33
- critères d'affectation : moyennes et longues peines - détenus adultes
- conditions de détention :
  - Type de détention : bâtiment A - en chambre de 3 (pouvant être portées à 4) soit 132 détenus
    bâtiment C - en cellule soit 208 détenus + 8 cellules de punitions et 4 cellules d'isolement.
  - Mode de vie :
    - travail : 7 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi
    - repas servis en cellule et en chambre
    - promenades de 12 h 30 à 13 h 15 (du lundi
      de 17 h 30 à 19 h (au vendredi
      de 9 h à 11 h 30 (samedi, dimanche
      de 13 h 45 à 19 h (et jours fériés
    - parloirs : Samedi, dimanche et jours fériés
      horaires : de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 18 h
      Durée : 1 h par visite - sans dispositif de séparation
      Possibilité de 4 visites sur 2 jours.

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 (visite hebdomadaire + à la demande)
- dentiste : 1 (une visite par semaine) - Poste vacant à compter du 1er.02.1980
- psychiatre : 1 (une visite toutes les deux semaines)
- ophtalmologiste : sur appel
- infirmière : 1 à temps plein - Poste vacant
- équipement radiographique en place.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistance sociale : service social tenu par un éducateur
- éducateurs: 2
- visiteurs de prison : 3
- organismes extérieurs intervenant en détention : Vie Libre - Armée du Salut
  Croix Rouge - Courrier de Bovet
- sports : 1 surveillant moniteur : foot-ball - volley-ball - hand-ball
  ping-pong - boules - haltérophilie
- associations culturelles : 1 groupe musical - 1 cercle de lecture
- cinéma : 1 séance hebdomadaire en deux projections (samedi et dimanche alternés)
- télévision : 6 postes + 1 magnétoscope
- radio : équipement dans les deux bâtiments de détention
- bibliothèque : 4.202 livres
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : 6 instituteurs (enseignement général et langues)
  2 instituteurs (enseignement aux migrants)
- nombre d'heure de cours hebdomadaire : 23 heures
- organismes d'enseignement : Auxilia - C.N.T.E. - Ecole universelle - U.N.I.E.-
  C.O. 53 inscriptions en 1979
- examens présentés en 1979 : C.E.P. ..... 8 reçus
  Diplômes enseignement supérieur ..... 2 reçus
- formation professionnelle :

  C.A.P. : Industriels : soudeur, construction métallique, maçon
  commerciaux : vendeur, employé de comptabilité, employé de bureau
  1 reçu en 1979.

TRAVAIL PENAL

- concession : paillage	70	détenus
récupération de métaux	30	"
- Régie : meubles métalliques	51	"
menuiserie	12	"
reliure	20	"
paillage	17	"
- Service Général	44	"
- Travaux de bâtiment	29	"
- Travaux extérieurs	9	"
- Inoccupés	40	"
- Malades ou inaptes	13	"
- Etudiants	2	"

Centre d'exécution de très courtes peines

Centre d'exécution de très courtes peines de SAINT-SULPICE LA POINTE	Document à jour au ler janvier 1980
Chemin les Pescayres 81370 - ST-SULPICE LA POINTE	Tél. (63) 57.81.57
Chef d'établissement : M. CONDET	Adjoint : néant
T.G.I. compétent : CASTRES	J.A.P. : non désigné

DETENTION

- capacité théorique : 50
- capacité pratique : 50
- capacité maximum : 50
- effectif des détenus présents à l'ouverture : 17
- critères d'affectation : affectation régionale
  . détenus avec un reliquat de peine à subir n'excédant pas 1 an, la durée totale de la condamnation ou des condamnations prononcées ne devra pas excéder 2 ans
  . caractère primaire de la délinquance ou récidive occasionnelle de petites infractions.
- conditions de détention :
  . type de détention : structure légère - vie en commun
  5 dortoirs de 10 places + 3 cellules d'isolement et
  3 cellules de punition
  . mode de vie :

  L'établissement ayant ouvert début février, le règlement intérieur commence seulement à être mis en application

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : tous les samedis de 8 à 11 h

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1 fois par semaine assistante sociale de la maison d'arrêt de Toulouse
- éducateur : néant
- visiteurs de prison : le samedi
- sports : activité libre
- télévision : en fonction du service qui sera organisé
- radio : postes individuels
- bibliothèque : 3 livres par semaine par détenu
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

TRAVAIL PENAL

recherche d'activités en chantiers extérieurs.

Maisons centrales

C.P. CLAIRVAUX (M.C)

M.C. ENSISHEIM

C.P. HAGUENAU (Q.M.C.)

M.C. NIMES

M.C. POISSY

M.C. St MARTIN-de-RE

M.C. St MAUR

Centre pénitentiaire CLAIRVAUX : Maison centrale	Document à jour au 1 er janvier 1980
VILLE-sous-La FERTE 10310 - BAYEL	Tél. : (25) 26.20.08
Directeur : M. GUEYDAN	Adjoints : MM. DOROLLE, QUINIO
T.G.I. compétent : TROYES	J.A.P. : M. LABADIE

DETENTION (petit cloître voir chapitre des C.D.)

- capacité théorique : 242, soit. grande détention ..... 242 + 6 réservés petites peines
- capacité pratique : 242 ..... quartier isolement 44
- effectif des détenus présents au premier janvier 1980 : 256
  grande détention : 235
  quartier isolement : 21
- critères d'affectation : condamnés à de longues peines
- population pénale :

R.C.P. :	49	T.P.	4
R.C.	139	Dettier	1
Empt	56	D.P.S.	20

- conditions de détention :
  - Type de détention : détention cellulaire - 2 bâtiments -
  - Mode de vie :
    - Lever : 6 h 15 , fermeture générale 20 h
    - travail en ateliers "journée continue" de 6 h 45 à 13 h 30 (pause de 10 h à 10 h 15)
    - loisirs (sports, télévision, peinture, électronique, promenades) ou activités scolaires de 14 h 15 à 19 h 30
    - repas pris seul en cellule à 13 h 30 et à 19 h 30
  - Parloirs - tous les jours de 15 h à 18 h 30 (durée 1 h environ).

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste 1 (3 fois par semaine)
- dentiste 1 (1 fois par semaine)
- psychiatre 1 (1 fois par mois)
- infirmerie : 1 infirmière et un infirmier (1° Survt) à plein temps
- 1 médecin suppléant pratiquant également la psychothérapie (1 fois par semaine)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistants sociaux : 2
- chef de service éducatif : 1
- visiteurs de prison : 8
- sports : un surveillant moniteur, 1 terrain de sports (Foot-ball, volley, tennis, piste)
- peinture
- modélisme
- electronique
- télévision : 12 récepteurs + 1 magnétoscope
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : 1 instituteur à temps complet
  1 instituteur à temps partiel
  par correspondance : C N T E
  AUXILIA
  UNIVERSITE LETTRES ET DROIT
- cours dispensés : Alphabétisation
- Examens présentés : CEP, CM1, DEUG + préparation examens CAP , BEPC avec assistance pédagogique
  C.E.P. : 13 présentés : reçus : 11
  D.E.U.G. : 2 présentés : reçus : 2
  C.A.P. divers : 19 présentés, reçus 11

TRAVAIL PENAL		Rémunération mensuelle brute moyenne
- Fabrique de chaussures (concession)	69	1.700,00 Frs
- Fabrique de chaussures (R.I.E.P).....	71	
- Conditionnement de vêtements non tissés (concession).....	30	2.000,00 Frs
- Service général	36	260,00 Frs
- Etudiants à temps complet	1	
- Inoccupés involontairement	27	
- Inoccupés volontairement	0	

Maison Centrale d'ENSISHEIM	Document à jour au 1 er janvier 1980
49, rue de la Première Armée 68190 ENSISHEIM	Tél. : (89) 81.02.03 81.03.79
Directeur : M. PICAUD	Adjoints : MM. FETROT et CABRIT
T.G. I. compétent : COLMAR	J.A.P. : M. SCHEURER

DETENTION

- capacité théorique : 250
- capacité pratique : 260
- capacité maximum :260
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 245
- critère d'affectation : condamnés à de longues peines - détenus majeurs
- population pénale : . R.C.P. : 43 .T.P. : 1
  . R.C. :171 .Dettier : 1
  . Emprisonnement : 29.D.P.S. : 11
- conditions de détention

. Type de détention : détention cellulaire
- Bâtiment 1 : 190 cellules
- Bâtiment II : 50 cellules
- Bâtiment L : 10 (non cellulaire)
- Cellulesdiscipline : 5
- Cellulesd'isolement : 2
- Cellule infirmerie : néant

. mode de vie : - lever : 6 h
- travail en atelier de 7 h à 10 h 30 et de 13 h à 16 h30
- promenades, sports : de 10 h 30 à 11 h 30
  activités scolaires, culturelles ou promenadesl'été : de 16 h 45 à 18 h 45
- déjeuner : 12 h
- dîner : 19 h
  repas pris seul en cellule
- fermeture générale : 20 h
- parloirs avec dispositif de séparation : samedi, dimanche et jours fériés de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
  durée : 1 h

-travaux importants en cours : fin de la réfection peinture, pose de fenêtres neuves au bâtiment 1

Prévision 1980 : construction d'unquartier disciplinaire, d'une buanderie, réfection bâtiment L - remplacement des niveaux planchers par dalles en béton + réparation toiture

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 (1 visite par semaine, + Intervention sur appel)
- dentiste : 1 (1 visite par semaine)
- psychiatre : 1
- infirmerie : 1 infirmier à temps complet

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- éducateurs : 3
- visiteurs de prison : 7
- organismes extérieurs intervenant en détention : Courrier de Bovet
- activités sportives : . Surveillant moniteur : 1
  . Sports pratiqués : culturisme, haltérophilie
  . Jeux d'équipes : basket-ball, volley-ball, football, ping-pong
- activités de détente et de loisirs
  . Bibliothèque : 5100 Volumes
  . Téléviseurs : 5 récepteurs - 1 magnétoscope
  . Cinéma : le dimanche, 2 séances
- clubs, groupes artistiques :
  . 1 ciné- club
  . 1 club de peinture
  . 1 club de guitare
  . 1 groupe musical.

-Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Enseignants : 3 instituteurs qui se partagent 8 heures de cours hebdomadaires
- Cours dispensés : alphabétisation - mathématiques - français - anglais - préparation B.E.P.C.
- Intervention d'organismes d'enseignement : C.N.T.E.
  Auxilia
  Télé-Enseignement universitaire
- Examens présentés et nombre de reçus en 1979 : C.E.P. : 5
  B.E.P.C. : 3
  C.A.P. : 2

TRAVAIL PENAL

		Montants moyens des rémunérations mensuelles
a) concession de main-d'oeuvre		
- cotillons	20	1 702,00 F
- luminaires	12	1 262,50 F
- éponges métalliques	17	951,00 F
- filtres	1	1 288,75 F
- classeurs	2	"
- robinetterie	13	2 347,75 F
- meubles métalliques	65	2 133,75 F
b) travail en régie		
- paillage	11	1 181,50 F
- imprimerie	2	1 269,50 F
- tapisserie	1	2 185,75 F
- menuiserie	1	1 250,00 F
c) service général		
- divers (balayeurs, magasiniers)	34	466,20 F
- cuisines	5	
- maçons, peintres, entretien)	3	
d) nombre d'inoccupés	58	

Centre pénitentiaire de HAGUENAU (QMC)	Document à jour au 1er janvier 1980
30 bd Nessel B.P. 114 67504 - HAGUENAU Cédex	Tél. (88) 93.81.54
Directeur : M. PIENOZ	Adjoint : M. CHARON
T.G.I. compétent : STRASBOURG	J.A.P. : M. EISCHLER

DETENTION : quartier maison centrale

- capacité théorique : 198
- capacité pratique : 204
- capacité maximum : 265
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 193
- effectif total maison centrale + C.R.P. = 273 détenus
- critères d'affectation au quartier maison centrale :

  détenus dont le reliquat de peine est compris entre 1 et 3 ans sans limite d'âge
- l'établissement comprend : un quartier maison centrale
  un quartier centre de réadaptation pour psychopathes
  (voir établissements spécialisés)
- conditions de détention : quartier M.C.
  - type de détention : détention sur 4 niveaux séparés, cellules spacieuses et claires (4mx5m) ; cellules triplées ; ateliers à l'étage
  - mode de vie :

    lever 7 h, fermeture 20 h, lumière jusqu'à 22 h
    horaire de travail 6 h 30 par jour (3 h 30 le samedi), soit un horaire hebdomadaire de 36 h
    repas pris en cellule
    promenade : 2 h par jour pour les travailleurs occupés avec possibilité de renoncer à leur promenade pour poursuivre le travail

    parloir : mercredi matin et après-midi et samedi après-midi
    durée normale 30 mn, possibilité d'allongement à 1 h selon la fréquence des visites et la distance

ASSISTANCE MEDICALE

- généralistes:
  médecin titulaire : 1 assurant une visite par semaine
  médecin suppléant : 1
- spécialistes :
  psychiatre : 1 chargé plus spécialement du C.R.P., effectuant une visite par semaine, systématiquement présent aux commissions d'application des peines
  + 1 suppléant
  infirmier : 0
  auxiliaires médicaux : 4 suppléants infirmiers dont 1 premier-surveillant

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistant social : 0
- éducateurs : 2
- visiteurs de prison : 12
- organismes extérieurs intervenant en détention : courrier de Bovet, Auxilia, A.N.P.E.
- bibliothèque : environ 2000 ouvrages (Q.M.C.)
- télévision : 10 + 1 magnétoscope
- cinéma : 1 séance par semaine + 1 séance de ciné-club animée par le service éducatif
- radio dans la cellule au C.R.P. pas au Q.M.C.
- association culturelle et éducative : pas de groupe organisé, diverses activités sont assurées, en fonction de la demande, par les éducateurs
- sports : 1 moniteur de sport surveillant, 1 professeur d'éducation physique et sportive délégué par l'Education Nationale à raison de 2 fois 2 h par semaine - existence de 2 terrains de volley-ball (1 pour chaque quartier) et 1 terrain de foot-ball au quartier M.C.
- aumôniers : 1 catholique (titulaire), 1 catholique (suppléant)
  1 protestant
  1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : nombre d'enseignants au quartier M.C. : 1 instituteur délégué par l'Education Nationale exerçant 21 h par semaine
- intervention d'organisme d'enseignement : Auxilia
- formation professionnelle : préparation sur 2 ans d'un C.A.P. ou B.E.P. selon niveau, de dessinateur en génie civil. Cette action est menée pour un groupe de 10 détenus âgés de moins de 25 ans, titulaires au moins du C.E.P. et par l'Education Nationale (GRETA de Haguenau, avec intervenant du L.E.P.I. et du C.E.S. Foch). Cette action ne s'exerce qu'au quartier M.C.
- examens réussis en 1979 :

C.E.P.	47
B.E.P.C.	6
C.A.P. employé de bureau	1

TRAVAIL PENAL

- fabrique de cotillons	50	détenus
- fabrique de sacs	10	"
- conditionnement de boîtes plastiques	20	"
- Carboxique (montage de fermetures de bocaux)	20	"

rémunération au rendement - base de calcul, le SMIC

- service général	40	détenus
- cuisine	8	"
- balayeurs	8	"

service général effectué par les détenus de la maison centrale pour leur quartier et par les psychopathes pour leur quartier, sauf la cuisine et la buanderie qui occupent uniquement les détenus de la maison centrale.

- inoccupés au quartier de M.C. : 25 (80 depuis la fin février)

Maison centrale de NIMES	Document à jour au 1er janvier 1980
1 rampe du Fort 30034 - NIMES CEDEX	Tél. (66) 67.24.28
Directeur : M. SALA	Adjoint : M. LEVY
T.G.I. compétent : NIMES	J.A.P. : M. GOUNELLE-PONTANEL

DETENTION

- capacité théorique : 200 places + 18 places au quartier de semi-liberté
- capacité pratique : 203 places
- capacité maximum : 203 places
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 196 + 5 détenus en semi-liberté
- critères d'affectation : toutes les catégories pénale. Age des détenus = plus de 23 ans
  quartier de semi-liberté : affectation par commission d'application des peines du T.G.I.
- population pénale :
  - tutelle pénale 2
  - réclusion criminelle à perpétuité 3
  - réclusion criminelle à temps ..... 94 — 45 de 10 à 20 ans } dont 2 D.P.S.
  - peine correctionnelle d'emprisonnement .. 97 — 49 de 5 à 10 ans }
- conditions de détention :
  - type de détention : mixte - en commun le jour - individuel la nuit - deux quartiers distincts
  - mode de vie :

    le jour de 7 à 20 h vie en commun
    lever 6 h 30
    travail 7 h 45 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
    à partir de 17 h 30 : loisirs, promenade, sports, jeux
    repas à 11 h 30 et 18 h 30 dans 5 grands réfectoires
    télévision dans ces réfectoires jusqu'à 19 h 30
    samedi et dimanche matin : magnétoscope

    la nuit : de 20 à 7 h le lendemain
    cellules individuelles aménagées dans des barraques FILHOD

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 vacataire 2 fois par semaine
- médecins spécialistes : 10 (DASS) à la demande
- dentiste : 1 1 visite par semaine
- psychiatre : 1 1 visite par quinzaine
- pharmacien gérant : 1
- infirmière : 1 à plein temps
- kinésithérapeute : 1 à la demande

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistants sociaux : 1
- éducateurs : 1 + 1 stagiaire périodiquement
- moniteur de sports : 1
- visiteurs de prison : 5
- salles de sports : musculation, haltérophilie, ping-pong, terrains de sports, boules, foot-ball, volley-ball, athlétisme
- salle de cinéma
- télévision dans les réfectoires (7 postes + 1 magnétoscope)
- radio : transistors individuels
- bibliothèque + salle de lecture
- salle de loisirs
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : 2 instituteurs (6h par semaine) dont un spécialisé dans l'alphabétisation (14 analphabètes)

  par correspondance : C.N.T.E.
  AUXILIA

  Examens présentés en 1979 : C.E.P. ..... 17 reçus sur 18 présentés
  B.E.P.C. ..... 1 reçu sur 1 présenté

- formation professionnelle :

  C.A.P. en 1979 : peinture .... 1 reçu sur 6 présentés

  Projets en cours de réalisation :
  - atelier de formation professionnelle (métier de la confection) = 4 sessions annuelles de 15 détenus environ
  - atelier de couture de tiges de chaussures (cuir) 20 détenus environ

---

TRAVAIL PENAL

- régie industrielle (R.I.E.P.) - atelier de confection : 114 détenus
- employés au service général ..... : 22 détenus
- employés aux travaux de bâtiment ..... : 15 détenus
- employés au mess du personnel ..... : 3 détenus
- inoccupés ..... : 42 détenus

Rémunération moyenne : 1700 Frs par mois à la R.I.E.P.

Maison centrale de POISSY	Document à jour au 1er janvier 1980
17 rue de l'Abbaye 78300 - POISSY CEDEX	Tél. 965.01.27 965.09.99
Directeur : M. DELANNAY	Adjoint : M. LINTANFF
T.G.I. compétent : VERSAILLES	J.A.P. : Mme GLANGETAS

DETENTION

- capacité théorique : 392 dont 36 places au centre pour handicapés physiques (C.H.P.)
- capacité pratique : 404
- capacité maximum : 404
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 372 dont 36 au C.H.P.
- critères d'affectation : . reliquat de peine inférieur à 8 ans
  . âge des détenus : plus de 23 ans
  . C.H.P. : affectation par l'Administration centrale sur proposition médicale
- population pénale : D.P.S. : 13 T.P. : 2 R.C.P. : 9
- conditions de détention :

a) détention normale

- . type de détention : détention cellulaire moderne - ateliers vétustes
- . mode de vie : vie en commun de 7 à 19 h
- . promenade : 1 h par jour pour les travailleurs
  2 h par jour pour les inoccupés
- . parloirs : 45 minutes par semaine - jeudi, samedi ou dimanche de 13 à 18 h

b) C.H.P.

- . unités de vie de 9 détenus
- . cellules ouvertes de 7 h 30 à 18 h 30
- . promenade : 3 h par jour
- . parloirs : comme en détention normale

ASSISTANCE MEDICALE

- médecins généralistes : 3 (3 visites par semaine)
- médecins spécialistes : 5
- dentiste : 1 visite par semaine
- psychiatre : 1 visite par semaine
- infirmerie : 1 infirmier à plein temps + 1 auxiliaire médical

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 2
- éducateur : 0
- visiteurs de prison : 17
- organismes extérieurs intervenant en détention : consultation juridique gratuite
  courrier de Bovet
- bibliothèque
- télévision : 12 postes + 1 magnétoscope
- cinéma : samedi et dimanche
- radio : 3 stations au choix dans chaque cellule
- groupe de musique : 1
- sports : nombreuses activités 1 premier-surveillant moniteur + 1 surveillant moniteur
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : enseignants : 3 instituteurs (6 h par semaine)
  Université Paris VII (11 professeurs)
  10 professeurs D.A.F.C.O.
  2 professeurs anglais
  1 professeur I.F.A.
  G.E.N.E.P.I. (7 professeurs)

  par correspondance AUXILIA

  Examens présentés en 1979 : C.E.P. ..... 22 reçus
  B.E.P.C. ..... 9 reçus
  B.A.C. ..... 0 reçu
  E.S.E.U. ..... 15 reçus
  diplômes supérieurs 7 reçus
  médecine 3e année 1 reçu

- formation professionnelle :

  C.A.P. passés en 1979 : employés de bureau ... 9 reçus
  soudure ..... 2 reçus
  cuisine ..... 8 reçus
  plomberie ..... 0 reçu

TRAVAIL PENAL

vêtements ménagers (gants et tabliers) ... 32

imprimerie-sérigraphie, façonnage de papier et matières plastiques 73

jouets 5

Assistance Publique 21

fournitures automobiles 6

soudure 8

articles publicitaires 8

ravaudage 6

chaises 8

atelier codification 14

nombre de détenus employés au service général 57

nombre d'inoccupés 48

Rémunérations moyennes mensuelles brutes

entre 800 et 2000 Frs

Rémunération moyenne journalière

entre 7,50 et 23 Frs

Maison centrale de Saint-Martin de Ré	Document à jour au 1er janvier 1980
17410 - SAINT-MARTIN de RE	Tél. (46) 09.20.42
Directeur : M. KLEIN	Adjoints : MM. BONAVITA, GARCIA, PEAN
T.G.I. compétent : LA ROCHELLE	J.A.P. : M. RENARD

DETENTION

		caserne	citadelle
- capacité théorique :	520	270	250
- capacité pratique :	540	277	263
- capacité maximum :	540	277	263
- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 :	508	257	251 + 2 semi-libres

- critères d'affectation : moyennes et longues peines, récidivistes
- population pénale : D.P.S. 3
  T.P. 4
  R.C. - 10 ans 113
  R.C. + 10 ans 34
  Corr. 362
- conditions de détention :
  - type de détention :

caserne	citadelle
détention cellulaire moderne ateliers vétustes	sans sanitaire ateliers mieux distribués

  - mode de vie :

    isolement en cellule la nuit
    vie en commun de 7 à 20 h

travail :	7 H 30 à 12 h 13 h à 16 h	7 h 45 à 11 h 30 13 h 50 à 17 h 30
promenade :	16 h - 18 h 45	12 h 30 - 13 h 45 17 h 30 - 18 h 45

    loisirs : sports et télévision

    parloirs : dimanche 1 h + 2 h exceptionnelles
    1 h de parloir sans dispositif de séparation par trimestre pour les détenus ne bénéficiant pas de permission.

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 (2 visites par semaine à la caserne et à la citadelle)
- dermatologue: 1 (1 visite par mois " " "
- dentiste : 1 (1 visite par semaine " " "
- psychiatre : 1 (2 visites par mois " " "
- infirmerie : 1 infirmière à temps complet à la caserne
  1 infirmier à mi-temps à la citadelle
  2 auxiliaires médicaux (1 caserne, et 1 citadelle)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

	caserne	citadelle
- assistante sociale :	1	1 secrétaire social (officier de l'Armée du Salut)
- éducateurs :	1	2
- visiteurs de prison : 6		
- courrier de Bovet		
- sport :	terrain de foot-ball réglementaire. Terrain de volley, ping-pong, baby-foot, salle de sports	terrain de foot-ball à 7 terrain de volley, ping-pong salle de sports
- télévision :	3 postes	3 postes
- magnétoscope :	1 séance par semaine	1 séance par semaine
- cinéma :	samedi et dimanche	samedi et dimanche
- bibliothèque :	1	1
- aumônier :	1 catholique	

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- enseignants :	C.E.P. et B.E.P.C. formation continue en soudure (25 stagiaires)	12 h par semaine	12 h par semaine

examens présentés en 1979 :

C.E.P.	43 présentés	28 reçus
C.A.P.	5 "	4 "
B.E.P.C.	18 "	17 "
D.E.C.S.	13 "	2 "
E.S.E.U.	24 "	9 "
DEUG Droit	1 "	1 "

TRAVAIL PENAL

- chaises	32	43
- filets	34	-
- stratification	6	-
- articles à usage unique	-	34
- cuirs	39	-
- confection	15	57
- mouchoirs	20	-
- formation continue	25	-
- service général	47	73
- inoccupés, isolés	47	37
- hôpital psychiatrique	1	1
- semi-libres	1	2

Maison centrale de CHATEAUROUX-ST-MAUR	Document à jour au 1er janvier 1980
36250 - SAINT-MAUR	Téléphone : (54) 34.65.32
Directeur : M. MIGOZZI	Adjoint : M. JESSON
T.G.I. compétent : CHATEAUROUX	J.A.P. : M. BOURDIOLLE

DETENTION

- capacité théorique : 400 (capacité théorique, capacité pratique, capacité maximum)
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 388
- critères d'affectation : moyennes et longues peines (réclusion criminelle à temps et à perpétuité) - récidivistes - sortants Q.H.S., Q.S.R. ou exclus C.D. ou affectés par le C.N.O.

  en principe + de 4 ans restant à subir au moment de l'affectation

  âge moyen des détenus : 35 ans
- population pénale : D.P.S. 36

emprisonnement	moins de 1 an	2
	1 à 3 ans	6
	3 à 5 ans	18
	+ de 5 ans	40
réclusion criminelle	5 à 10 ans	72
	10 à 20 ans	178
	à perpétuité	72

- conditions de détention :
  - . type de détention : détention cellulaire
  - . mode de vie : la nuit : isolement en cellule individuelle
    le jour : activités en commun de 7 h 30 à 19 h pour le travail et les besoins de l'enseignement, les loisirs, les activités culturelles et sportives
    repas : pris en cellule de 12 à 13 h et de 19 à 20 h

  parloirs : les visites se déroulent avec dispositif de séparation
  entre 9 et 11 h et entre 13 h 30 et 17 h 30 dimanches et jours fériés
  entre 13 h 30 et 17 h 30 le samedi
  la durée du parloir est fixée à 1 h mais peut varier selon la fréquence des visites

travaux importants en cours :

- . réfection des peintures des locaux communs (couloirs, coursives, etc...)
- . pose de barreaux de protection sur les fenêtres de l'infirmerie

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin-chef (généraliste) : visites 2 fois par semaine
- spécialistes : O.R.L. : 1
  O.P.H. : 1 consultations à la demande en fonction des besoins
  dermatologue : 1
- dentiste : 1 visites 1 fois par semaine jeudi après-midi
- psychiatre : 1 visite 1 fois par semaine jeudi matin
- infirmerie : infirmières : 2 à plein temps
  Aux. médical: 1

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- éducateurs : 7
- visiteurs de prison : 5
- organismes extérieurs intervenant en détention : le courrier de Bovet, Auxilia
- sports : 2 surveillants-moniteurs de sport, 1 éducateur coordonnateur, 1 professeur E.P . (6 h par semaine)

  1 terrain : hand, basket, volley
  1 salle : musculation et haltérophilie

- clubs sportifs : foot-ball, hand-ball, volley-ball, tennis de table (organisation de rencontres avec des équipes extérieures), musculation et haltérophilie
- cinéma : tous les week-end (alternativement 1 semaine sur 2 pour chaque bâtiment)
- ciné-club : toutes les 3 semaines (projection suivi de débat) -mercredi ou jeudi-
- peinture : tous les 15 jours (mardi)
- cercle guitare : toutes les semaines (samedi)
- cercle lecture : toutes les semaines (vendredi)
- électronique : toutes les semaines (mercredi et samedi)
- philatélie : en soirée de 17 à 18 h 50
- conférences : samedi après-midi tous les 15 jours à 1 mois
- bibliothèque : 6000 volumes (4 ouvrages par semaine)
- télévision : 6 récepteurs -2 par bâtiment- + 1 magnétoscope
- radio : diffuseur individuel dans chaque cellule de 7 à 23 h
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : 1 instituteur (temps complet)
  1 professeur d'anglais
  2 " de français
  1 " de mathématiques
  1 " d'alphabétisation
  } se répartissent 14 h par semaine

  intervention d'organisme d'enseignement : D.A.F.C.O.
  1 psychotechnicien à la demande (passage tests pour entrée FPA)

examens présentés : (année 1979)

C.E.P.	22 présentés	.....	21 reçus	
C.A.P.	17 "	.....	13 "	dans 9 spécialités différentes
B.E.P.C.	3 "	.....	3 "	
Bac	4 "	.....	3 "	
E.S.E.U.	13 "	.....	10 "	

- formation professionnelle : formation professionnelle de menuiserie (12 stagiaires)
  action de formation ayant débuté en novembre 1979

TRAVAIL PENAL

		Rémunération moyenne
- concessionnaires : 5		
. collage d'étiquettes, conditionnement de boîtes en carton	4 détenus	
. fournitures scolaires et de bureau (carton et plastique)	60 à 70 "	
. articles ménagers (fer à repasser, radiateurs)	10 à 20 "	10 à 20 % en dessous du taux horaire SMIC
. vêtements de pluie et de sécurité	10 à 13 "	
. paillage de chaises	20 à 30 "	
- régie :		
. fabrique de chaussures	50 à 55 "	
. menuiserie	10 à 12 "	20 à 30 % en dessous du taux horaire SMIC
. magasin national	4 "	
- service général	66 détenus	7,5 Frs à 23 Frs par jour
Mess	3 "	

- inoccupés 100 à 130 détenus
  - . non demandeurs 20
  - . scolaires 10
  - . inaptes au travail . 10
  - . demandeurs d'emploi 90

Quartiers de sécurité renforcée

Prison BOURGOIN

Prison BRIEY

M.A. EVREUX

Prison LISIEUX

Prison MENDE

Prison TARBES

Prison TULLE

Prison de BOURGOIN Q. S. R.	Document à jour au 1er janvier 1980
12 rue du Tribunal B.P. 422 38311 - BOURGOIN-JALLIEU Cédex	Tél. : (74) 93.26.43
Chef d'établissement : M. MANENTI	Adjoint : M. MARTIN
T.G.I. compétent : BOURGOIN	J.A.P. : Melle ICHALETTE

DETENTION

- capacité théorique : 29 + 1 cellule disciplinaire + 7 quartier semi-lib.
- capacité pratique : 29
- capacité maximum : 29
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 12 + 3 semi-liberté
- affectation : par l'Administration Centrale en application de l'article D 70-1 alinéa 2 du code de procédure pénale
- population pénale : D.P.S. : 6
  R.C.P. : 1
- conditions de détention :
  - Type de détention : établissement cellulaire -atelier : 2 cellules aménagées
  - mode de vie : - lever 7 h - coucher 18 h 30 - vie en commun par groupes restreints pendant la journée de 8 h à 11h 45 et de 14 h à 17 h 45
    - promenade : 2 h par jour
    - parloirs : 1 h par semaine de 14 h à 17 h sauf dimanche et jours fériés, avec dispositif de séparation
    - séance TV. : tous les jours dans les cellules aménagées qui servent de salles de loisirs.

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 (1 visite par semaine)
- dentiste : 1 (1 visite par semaine)
- psychiatre:1 (1 visite par semaine)
- infirmière : 1 de la Croix Rouge à la demande.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistant social : 1
- éducateur : 0
- visiteurs de prison : 2
- bibliothèque : distribution sans restriction
- télévision : 2 postes + 1 magnétoscope
- radio : 3 stations au choix dans chaque local, cellules comprises
- autres activités : 1 baby foot
- aumôniers : 1 catholique et 1 protestant.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- enseignement : 1 instituteur (6h par semaine)
- cours par correspondance : Auxilia
- examens présentés en 1979 : néant.

TRAVAIL PENAL

- 1 concessionnaire : assemblage élément plastique (coupe -ampoules.)
  travail qui se fait en cellule individuellement
- nombre de détenus occupés :7
- nombre de détenus inoccupés : 6 non demandeurs de travail)
- rémunération : à la pièce, le S.M.I.G. par mois environ.

Prison de BRIEY Q.S.R.	Document à jour au 1er janvier 1980
4 avenue de Roi de Rome 54150 - BRIEY	Tél. : (82) 46.03.26
Chef d'établissement : M. SONTOT	Adjoints : M. GEMMERLE M. LAFROGNE
T.G.I. compétent : BRIEY	J.A.P. : Melle FAVRE

DETENTION

- capacité théorique : 32 places
- capacité pratique : 32 places
- capacité maximum : 32 places
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 11
- affectation : par l'administration centrale en application de l'article D 70-1 alinéa 2 du code de procédure pénale
- population pénale :

D.P.S.	: 5
emprisonnement de 3 à 5 ans	: 2
emprisonnement de plus 5 ans	: 2
réclusion criminelle à temps	: 2
R.C.P.	: 3

- condition de détention :
  - Type de détention : cellulaire moderne ; ateliers 6 détenus
  - Mode de vie : vie en commun 6 heures par jour de 8 h à 11 h et de 13 h à 17 h repas pris en cellule.
    - promenades : 1 h pour les travailleurs
      2 h pour les inoccupés
    - séance TV : de 13 h à 17 h par groupe
    - parloir : 1 h par semaine mardi, jeudi, samedi, durée pouvant être doublée sur autorisation du chef d'établissement.

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 - deux visites par semaine, plus à la demande hors vacation.
- dentiste : 1 - une visite par semaine
- psychiatre : 1 délégué par la D.A.S.S. - deux visites par mois
- infirmière : 1 à temps partiel 1 h par jour.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistants sociaux : 0
- éducateurs : 0
- visiteurs de prison : 3
- organismes extérieurs intervenant en détention : Auxilia, Courrier de Bovet
- bibliothèque
- télévision : 2 postes
- radio : 3 postes au choix dans chaque cellule
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite.

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- enseignant : 1 instituteur (24 h par mois)
- formation professionnelle : néant
- examens présentés en 1979 : néant

TRAVAIL PENAL

- paillage de sièges : 5 détenus employés
- nombre d'inoccupés : 6

Maison d'Arrêt d'EVREUX Q.S.R.	Document à jour au 1er janvier 1980
92 rue Pierre Sémard 27003 - EVREUX	Tél. : 33.00.35
Directeur : M. GODOYER	Adjoint : M. LAURRIN
T.G.I. compétent : EVREUX	J.A.P. : Mme CLERMONT

DETENTION

- capacité théorique : 21
- capacité pratique : 21
- capacité maximum : 21
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 9
- affectation : par l'administration centrale en application de l'article D 70-1 alinéa 2 du code de procédure pénale
- population pénale : R.C. à temps : 5
  R.C.P. + D.P.S. : 1
  correctionnel : 3
- condition de détention :
  - Type de détention : cellulaire moderne - ateliers aménagés
  - Mode de vie : -lever 7 h ; rentrée en cellule à 17 h 30 - extinction des lumières : 23 h
    vie en commun de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30
    - petit déjeuner : 7 h 15
    - déjeuner : 11 h 45
    - dîner : 18 h
    - promenade ou sport : 2 h par jour
    - activité : travail en atelier de 14 h à 17 h 30
    - séance TV : tous les jours de 14 h à 17 h 30 par groupe de 3 détenus
    - parloirs : 1 h par semaine (mercredi et samedi)

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 (1visite par semaine)
- dentiste : 1 - (1 visite par semaine)
- psychiatre : 1 - (1 visite par trimestre lors des commissions d'application des peines)
- infirmière : 1 (à mi-temps)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistants sociaux : 0
- éducateur : 0
- visiteurs : 8
- organismes extérieures intervenant en détention : Alcooliques Anonymes, courrier de Bovet
- bibliothèque de 2 500 Volumes
- télévision : 1 poste
- radio : poste à transistor personnel (achat en cantine)
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- enseignants : 1 instituteur (1h de cours 3 fois par semaine)
- cours par correspondance : Auxilia
- examens présentés : néant
- formation professionnelle : néant.

TRAVAIL PENAL

- conditionnement rasoirs : rendement moyen : salaire brut 100 F environ
- détenus inoccupés : 2.

Prison de LISIEUX Q.S.R.	Document à jour au 1er janvier 1980
15 boulevard Nicolas Oresmes 14107 - LISIEUX Cédex	Tél. (31) 62.04.79
Chef d'établissement : M. LELEUP	Adjoint : M. BRIAND
T.G.I. compétent : LISIEUX	J.A.P. : M. HALLARD

DETENTION

- capacité théorique : 30
- capacité pratique : 30
- capacité maximum : 30
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 7
- affectation : par l'administration centrale en application de l'article D 70-1 alinéa 2 du code de procédure pénale
- population pénale : D.P.S. 1
  R.C.P. 0
  + 10 ans .. 1
  Réclusion criminelle 6
- conditions de détention :
  - . type de détention : cellulaire
  - . mode de vie : lever 7 h (7h30 dimanche, et jours fériés)
    coucher 18 h 30 extinction des feux 23 h
    atelier et loisirs par groupe de 3 à 5 détenus
  - . promenades : 2 h par jour matin et soir de 9 h à 11 h ou de 14 h à 16 h
  - . parloirs : 1 h par semaine, samedi et dimanche après-midi

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 une visite par semaine
- dentiste : poste vacant
- psychiatre : 1 une visite à chaque arrivant Q.S.R. et sur demande ; assiste à toutes les réunions de la commission d'application des peines
- infirmier : néant

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1 (à mi-temps)
- éducateur : 0
- visiteurs de prison : 0
- bibliothèque : distribution par semaine de 3 à 5 livres
- télévision : 2 postes au quartier Q.S.R. 1 jour sur 2 de 12 h 15 à 18 h
- radio : poste à transistor personnel (achat en cantine)
- sport : néant
- aumôniers: 1 catholique ; 1 protestant.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- enseignement : 1 instituteur (6 heures par semaine)
- cours par correspondance : Auxilia
- examen présenté : néant.

TRAVAIL PENAL

- travail non-continu d'assemblage et de pliage de cartons, dépendant des besoins de l'entreprise
- montant mensuel moyen de rémunération : 500 F par mois dans le cas d'un travail continu.

Prison de MENDE Q.S.R.	Document à jour au ler janvier 1980
37 quartier Séjalan B.P. 49 48005 - MENDE	Tél. (66) 65.17.21
Chef d'établissement : M. CARCAGNO	Adjoint : M. CAU
T.G.I. compétent : MENDE	J.A.P. : Melle ZEVACO

DETENTION

- capacité théorique : 44
- capacité pratique : 44
- capacité maximum : 44
- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 5
- affectation : par l'administration centrale en application de l'article D 70-1 alinéa 2 du code de procédure pénale
- population pénale : D.P.S. 1
  R.C.P. 1
  Emprisonnement à temps 2
  + 10 ans 1
- conditions de détention :
  - type de détention : individuelle et cellulaire - ateliers : cellules aménagées
  - mode de vie : vie en commun par groupes de 2 détenus de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30

  séance de TV : une par semaine : 14 à 17 h 30 le samedi

  promenades : 1 h 30 par jour

  parloirs : 1 h le dimanche

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 une visite par semaine
- dentiste : 1 une visite par semaine
- psychiatre : 1 une visite par semaine
- infirmière : 1 bénévole

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- visiteur de prison : 1
- bibliothèque
- télévision : 1 poste
- radio : 2 stations
- autres activités : baby-foot
- aumônier : 1 catholique

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- enseignant : 0
- C.N.T.E. : 1
- Auxilia : 1
- formation professionnelle : néant

TRAVAIL PENAL

- paillage de chaises
- rémunération : 20,80 Frs par chaise - 500 Frs par mois au maximum

---

Prison de TARBES Q.S.R.	Document à jour au 1er janvier 1980
17 rue Eugène Ténot 65013 - TARBES CEDEX	Tél. (62) 93.07.10
Chef d'établissement : M. SASSUS	Adjoint : M. GUERRINI
T.G.I. compétent : TARBES	J.A.P. : Melle MALEVILLE

DETENTION

- capacité théorique : 20
- capacité pratique : 20
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 10
- affectation : par l'Administration centrale en application de l'article D 70-1 alinéa 2 du code de procédure pénale.
- population pénale : R.C.P. : 4 (dont 3 D.P.S.)
  R.C. : 3
  Emprisonnement de 3 à 5 ans : 3
- conditions de détention :
  - type de détention : cellulaire
  - mode de vie :-lever 7 h - coucher 19 h
    vie en commun (3 détenus au maximum) de 8 h 30 à 17 h 45
    - promenade : 1 h 30 par jour
    - parloir : 1 h par semaine (dimanche ou mercredi après-midi, pouvant être sur décision spéciale du Chef d'Etablissement prolongé d'une heure.
    - séance TV : 3 h par jour (1 jour sur 2) pour les inoccupés.
      3 h le samedi et le dimanche pour les travailleurs.
    - salle de jeux : 2 h par jour.

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 (une visite par semaine et intervenant à la demande)
- dentiste : 1 (intervenant à la demande)
- psychiatre : 1 (deux visites par mois)
- infirmier : 1 (à temps partiel)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistance sociale : 1
- éducateur : 0
- organismes extérieurs intervenant en détention : courrier de Bovet.
- bibliothèque : 1 poste
- radio : 5 stations au choix dans chaque cellule
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- enseignant : 1 instituteur à temps partiel (9 h par semaine)
- cours par correspondance : Auxilia, C.N.T.E. , Ecole chez soi
- formation professionnelle : néant.

TRAVAIL PENAL

- paillage de chaises : actuellement au chomâge
- nombre d'inoccupés : 10

Prison de TULLE Q.S.R.	Document à jour au 1er janvier 1980
Rue Souhan prolongée 19272 - TULLE	Tél. (55) 26.63.70
Chef d'établissement : M. MEYRIGNAC	Adjoint : M. THOUMAZOU
T.G.I. compétent : TULLE	J.A.P. : Mme CHAUX POIRIER

DETENTION

- capacité théorique : 38
- capacité pratique : 38
- capacité maximum : 38
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 5
- affectation : par l'administration centrale en application de l'article D 70-1 alinéa 2 du code de procédure pénale
- population pénale : D.P.S. 2
  R.C.P. 2
  + 10 ans 1
  Réclusion criminelle : 1
  emprisonnement à temps : 1
- conditions de détention :
  . type de détention : cellulaire
  . mode de vie : vie en commun de 8 à 11 h 30 et de 14 à 17 h 30
  de 8 à 11 h 30 en salle de loisirs, de 2 à 5 détenus
  de 14 à 17 h 30 télévision

  promenades : 2 h par jour

  parloirs : samedi ou jeudi 1 h

  travaux en instance de finition : parloir - création d'une salle de groupe

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 (visites tous les mardis)
- dentiste : 1
- psychiatre : 1 (vient à la demande)
- infirmière : 1 (Croix Rouge)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- éducateur : 0
- visiteur de prison : 1
- organisme extérieur intervenant en détention : néant
- bibliothèque : 2000 livres - distribution 3 ou 4 livres par personne
- télévision : 2 postes
- radio : dans toutes les cellules
- aumônier : 1 catholique

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- enseignants : 1 professeur de mathématiques : 4 h 30 par semaine
  1 professeur de français : 4 h 30 par semaine
- organisme d'enseignement : 1 par correspondance (Auxilia)

TRAVAIL PENAL

actuellement aucun travail

Etablissements sanitaires

C.O. CHATEAU-THIERRY

C.P. HAGUENAU (C.R)

C.S. LIANCOURT

Centre d'observation de CHATEAU-THIERRY	Document à jour au 1er janvier 1980
54 avenue de Soissons 02400 - CHATEAU-THIERRY	Tél. : (23) 69.00.24
Directeur : M. BONNET	Adjoint : M. POISSENOT
T.G.I. compétent : SOISSONS	J.A.P. : M.BOUCHELET de VENDEGIES

DETENTION

- capacité théorique : 83 (pour psychopathes)
  service général : 20
- capacité pratique : 70
  service général : 25
- capacité maximum : 77
  service général : 30
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 82

  psychopathes : 61 R.C.P. 12
  R.C. de 10 à 20 ans . 40
  R.C. de 5 à 10 ans .. 6
  Tutelle pénale 1
  Emprisonnement 2

  Service Général:21 R.C. de 10 à 20 ans:2
  R.C. de 5 à 10 ans :1
  Emprisonnement ....:10

- l'établissement comprend : 1 centre d'orientation avec 70 places pour les psychopathes + 7 cellules de phase d'observation + 5 cellules disciplinaires + 1 cellule d'isolement
  1 service général de 3 dortoirs
- critères d'affectation : a) centre d'orientation (psychopathes) détenus de longues peines supérieures à 5 ans, affectation par l'administration centrale sur proposition médicale
  b) service général : toutes peines - affectation par la direction régionale de Lille ou sur décision du C.N.O.
- condition de détention :
  - Type de détention : cellulaire pour les psychopathes - en commun pour le service général
  - Mode de vie :

    Division A : vie en groupe durant la journée. Travail en atelier de 7 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 - repas pris en commun au réfectoire. Télévision en réfectoire à partir de 17 h 30 et samedi après-midi et dimanche. Isolement la nuit

    Division B : en cellule de 7 h à 19 h -repas pris en cellule -possibilité de travail en cellule de 7 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 Promenades individuelles pour les isolés médicaux 2 h par petits groupes selon le cas -télévision dans les réfectoires des divisions A et C

    Division C : possibilité de prendre les repas en réfectoires ou en cellule avec télévision en réfectoires jusqu'à 19 h ou promenades, ping-pong et foot-ball. TV samedi après-midi et dimanche - promenades 2 h
- service généraux : détention en commun de 7 h à 19 h - travail en commun en réfectoires (3 réfectoires) - promenades en commun 1 h TV dans une salle - lever : 7 h et 8 h le dimanche. Pendant le service été (du 1er juin au 31 août) le coucher est reculé de 18 h 30 à 19 h30.
- parloirs : une demie-heure par semaine, sauf dérogation spéciale. Tous les jours pour les psychopathes et les mardi et jeudi pour les services généraux de 14 h à 17 h.

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 (1 visite par semaine et en cas d'urgence)
- dentiste : 1 (1 visite par semaine)
- psychiatres : 2 (1 journée par semaine deux fois par mois)
- infirmier : 1 à plein temps + 2 auxiliaires sanitaires

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistants sociaux : 0
- éducateurs : 0
- visiteurs de prison : 2 (1 pour les psychopathes et 1 pour le service général)
- organismes extérieurs intervenant en détention : néant
- bibliothèque : les ouvrages de la bibliothèque sont distribués deux fois par semaine pour les détenus des divisions B et C et une fois par semaine à ceux de la division A et au service général
- télévision : 3 postes
- cinéma : 3 fois par semaine
- sports : 2 fois par semaine (pas de moniteur)
- aumôniers : 1 catholique - 1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : 2 professeurs de la formation continue (2 h par semaine pour les détenus du service général)
  Auxilia

  examens présentés : C.E.P. .... 2 reçus

- formation professionnelle : C.A.P. employé de bureau

TRAVAIL PENAL

- garnissage trousses d'écoliers	16	détenus
- conditionnement attaches en matière plastique ..	15	"
- conditionnement des sacs en papier	5	"
- polissage instruments de musique	2	"
- collage échantillons sur catalogue	4	"
- pliage prospectus	1	"
- détenus employés au S.G.	16	"
Total	59	"

Nombre d'inoccupés 3

Salaires variés en fonction des capacités des détenus.

Centre pénitentiaire de HAGUENAU (quartier pour psychopathes)	Document à jour au ler janvier 1980
30 boulevard Nessel B.P. 114 67504 - HAGUENAU Cédex	Tél. (88) 93.82.76
Directeur : M. PIENOZ	S/Directeur : M. CHARON
T.G.I. compétent : STRASBOURG	J.A.P. : M. EISCHLER

DETENTION : quartier centre de réadaptation pour psychopathes (C.R.P.)

- capacité théorique : 85
- capacité pratique : 85
- capacité maximum : 85
- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 80

  quartier C.R.P. : 76
  internes : 4
  tutelle pénale : 3

- effectif total maison centrale + C.R.P. : 273 détenus

- critères d'affectation au quartier centre de réadaptation pour psychopathes :

  affectation sur proposition médicale soit par l'administration centrale soit par la direction régionale

L'établissement comprend : un quartier maison centrale (voir maison centrale)
un quartier centre de réadaptation

- conditions de détention :

  quartier centre de réadaptation pour psychopathes

  . type de détention : détention en nef, détention ancienne, cellule normale (2x3 m), emprisonnement individuel

  . mode de vie : lever 7 h
  fermeture générale : 20 h lumière possible jusqu'à 23 h
  horaire de travail : 6 h 30 par jour (3 h 30 le samedi)
  conditions de travail : vues comme un moyen d'ergothérapie, sans tenir compte des exigences de rendement d'un atelier ordinaire ; travail en atelier en commun
  promenade : 2 h par jour, avec possibilité d'y renoncer pour des activités dirigées

  de 17 h 30 à 18 h 30 possibilités d'activités éducatives par groupe et par roulement

  travaux importants en cours : réfection des collecteurs d'eaux usées

ASSISTANCE MEDICALE

- généralistes :
  médecin titulaire : 1 assurant une visite (½ journée) par semaine
  médecin suppléant : 1

- spécialistes :
  psychiatre : 1 chargé plus spécifiquement du centre de réadaptation pour psychopathes effectuant une visite (½ journée) par semaine ; systématiquement présent aux commissions d'application des peines et un suppléant

infirmier : 0
auxiliaires médicaux : 4 suppléants infirmiers dont un premier surveillant

---

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- nombre d'assistant social : 0
- éducateurs : 2
- visiteurs de prison : 12
- organismes extérieurs intervenant en détention : courrier de Bovet, Auxilia, A.N.P.E.
- sport : 1 moniteur de sport surveillant, 1 professeur d'éducation physique et sportive délégué par l'Education Nationale à raison de 2 fois deux heures par semaine
  Existence de 2 terrains de volley-ball (1 pour chaque quartier)
- bibliothèque : environ 1000 ouvrages au centre de réadaptation
- nombre de postes de télévision : 10
- magnétoscope : 1
- cinéma : 1 séance par semaine + 1 séance de ciné-club animé par le service éducatif
- radio dans les cellules
- association culturelle et éducative : diverses activités sont assurées par les éducateurs en fonction de la demande
- aumôniers : catholique : 1 titulaire, 1 suppléant
  protestant : 1
  israélite : 1

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité :

  quartier centre de réadaptation pour psychopathes : 1 instituteur délégué par l'Education Nationale exerçant 21 heures par semaine

- intervention d'organisme d'enseignement : Auxilia
- examens présentés et réussis à l'établissement en 1979 :

  C.E.P. 47

  B.E.P.C. 6

  C.A.P. ..... 1 (employé de bureau)

TRAVAIL PENAL

- ébavurage de pièces de roulement	10 détenus
- ébavurage de pièces aluminium	6 "
- fabrique de cable	3 "
- fermeture de bocaux de conserve	20 "
- paillage de sièges	3 "
- paillage de sièges	3 "
- conditionnement	activité ponctuelle
- ébavurage de pièces métalliques	activité ponctuelle
- conditionnement de tapis et objets de toile	activité ponctuelle
- conditionnement et polissage	activité ponctuelle

Au quartier pour psychopathes, toutes les activités de travail pénal ont une vocation thérapeutique.

. service général : chaque quartier emploie ses détenus pour son service général sauf en ce qui concerne la cuisine et la buanderie qui n'occupent que des détenus de la maison centrale

service général : 40
cuisine ..... : 8
balayeurs ..... : 8

rémunération : au rendement - avec pour base le S.M.I.G.

. nombre moyen d'inoccupés :

quartier centre de réadaptation 45
dont inaptes au travail pour raison médicale 40

Centre sanitaire de LIANCOURT	Document mis à jour au ler janvier 1980
Rue Jules Michelet 60140 - LIANCOURT	(4) 473.03.13 Tél. 473.05.13 473.06.88 473.04.11
Directeur : M. LONGUECHAUD	Adjoint : M. OLLION
T.G.I. compétent : BEAUVAIS	J.A.P. : M. BOUYGUES

DETENTION

- capacité théorique : 355
- capacité pratique : 355
- capacité maximum : 355
- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 290

  hospice ..... 59 + 25 travailleurs affectés par le Ministère
  sanatorium ..... 27 + 56 désencombrements
  malades chroniques ...123

- critères d'affectation :

  . malades et service général par bureau de l'Individualisation
  . désencombrement sur décision de M. le Directeur Régional de Lille dans le cadre de la région

- catégories pénales particulières :

  D.P.S. ..... néant
  R.C.P. 7
  T.P. 3

- conditions de détention :

  . type de détention : en commun (dortoirs)
  47 chambres individuelles

  . mode de vie :

  vie communautaire de 7 à 19 h
  fermeture de 11 h 30 à 12 h 30
  promenades : pour les travailleurs en dehors des heures de travail
  pour les malades et inoccupés sans limitation

  parloirs : 4 h par semaine, en 2 fois 2 h
  samedi de 13 h 30 à 17 h 30
  dimanches et jours fériés de 8 à 17 h 30 sans interruption

ASSISTANCE MEDICALE

- phtisiologues : 2 assurent 5 visites par semaine
- cardiologue : 1
- psychiatre : 1 1 fois par semaine ½ journée
- dentiste : 1 1 fois par semaine ½ journée
- ophtalmologue : 1
- gastro-entérologue : 1
- dermatologue : 1
- pédicure : 1

  } sur demande

- 4 infirmiers et 2 auxiliaires médicaux

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- visiteurs de prison: 5
- sports : ping-pong, terrains de volley-ball, boules
- télévision : 6 postes + 1 magnétoscope
- bibliothèque de 5000 livres
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : 1 instituteur à plein temps
  C.N.T.E.
  AUXILIA
- examens présentés en 1979 : 2 .... 2ème partie DEUG
  1 .... capacité en Droit
  2 .... C.A.P. cuisiniers de collectivités
  1 préparation C.A.P. dessinateur
  1 préparation C.A.P. employé de bureau
- formation professionnelle : 14 stagiaires dans le cadre du D.A.F.C.O. en cuisine de collectivités depuis le 20 novembre 1979

TRAVAIL PENAL

- atelier de paillage	27	détenus
- atelier de conditionnement	34	"
- émaux	5	"
- labo-photos	1	"
- service général	79	"
- malades (inaptes au travail)	135	"
- inoccupés	5	"

Centres pour jeunes détenus

C.J.D. BORDEAUX GRADIGNAN

C.J.D. ROCHEFORT

Centre de jeunes détenus de BORDEAUX-GRADIGNAN	Document à jour au 1er janvier 1980
17 rue de Chouinez 33170 - GRADIGNAN	Tél. : (56) 89.17.00 89.17.71
Directeur : M. VASSE	Adjoint : M. SALERNO
T.G.I. compétent : BORDEAUX	J.A.P. : Mme ESPERBEN

DETENTION

- capacité théorique : 96
- capacité pratique : 94
- capacité maximum : 94
- effectifs des détenus presents au 1er janvier 1980 : 92
- nombre de condamnés : 42
- nombre de prévenus : 50
- l'établissement comprend : 4 pavillons de 23 et 24 places
- critères d'affectation :-moins de 21 ans pour les jeunes dépendant des juridictions de la Gironde
  -les détenus affectés par décision ministérielle qui ont moins de 21 ans au moment de la décision, condamnés à des peines moyennes - maximum 5 ans
- population pénale : prévenus et condamnés de moins de 21 ans (durée maximum de la peine 5 ans)
- conditions de détention :
  - Type de détention : détention cellulaire moderne. Ateliers de préformation bien pourvus en matériel (ferronnerie, menuiserie, arts)
  - Mode de vie : vie en commun par unités de vie de 24 détenus (4 pavillons au total) de 8 h à 17 h 30

  La répartition dans chaque pavillon est effectuée par niveau scolaire, sauf pour le pavillon 1, réservé aux détenus travaillant dans les ateliers de préformation

- promenades et sport 2 h 30 (
- cours scolaires... 2 h 30 (par pavillon scolaire
- activités éducatives 2 h 30 (

Pour le pavillon 1 (préformation)

- promenade et sport 1 h 30
- travail 6 h

Les repas sont pris en cellule, seul

- parloirs : prévenus 3 fois par semaine ½ h
  condamnés 1 fois par semaine ½ h

  mardi - jeudi et samedi de 14 h à 16 h 30.

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 (une fois par semaine)
- dentiste : 1 (une fois par semaine)
- psychiatre : 1 (une fois par semaine)
- divers spécialistes selon les besoins
- infirmerie : 1 infirmière à plein temps et 2 auxiliaires médicaux

médecins, spécialistes et infirmiers sont attachés à la maison d'arrêt mais se déplacent au centre de jeunes pour prodiguer les soins sur place.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1 à mi-temps
- éducateur : 1
- visiteurs de prison : 6
- organisme extérieur intervenant en détention : néant
- sport : nombreuses activités (agrès - sports collectifs - athlétisme)
  1 professeur E.P.S. conseiller technique régional
- cinéma : 2 séances par semaine (mercredi et samedi)
- télévision : 5 postes (salles de classe et spéctacle) - 1 magnétoscope
- radio : radio incorporée dans chaque cellule. Programmes sélectionnés par le chef d'établissement après sondage auprès de la population pénale
- aumôniers : 1 catholique - 1 protestant.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignant :
  - 1 directeur d'établissement spécialisé, chargé de la coordination du personnel enseignant de l'Education Nationale, et formateur régional pour la région pénitentiaire de Bordeaux
  - 3 instituteurs (6 h par jour) lundi - mardi - jeudi vendredi matin
  - C.N.T.E.
  - Auxilia
- formation professionnelle : 2 ateliers de preformation professionnelle : bois-fer - 1 atelier d'initiation aux arts.

TRAVAIL PENAL

il n'y a pas de travail pénal au C.J.D. Les jeunes sont orientés vers la préformation professionnelle et la scolarité selon les niveaux.

- atelier FER ..... 12 détenus
- " MENUISERIE ..... 12 détenus } rémunérés à 54 % du S.M.I.G.
- " ARTS ..... 8 détenus (non rémunérés à ce jour)
- détenus employés au service général ... 10

Centre de jeunes détenus de ROCHEFORT	Document à jour au 1er janvier 1980
11 ter rue du Maréchal Galliéni 17306 - ROCHEFORT	Tél. : (46) 99.27.92
Chef d'établissement : M. DUFOUR	Adjoint : M. VALLEE
T.G.I. compétent : LA ROCHELLE ROCHEFORT SAINTES	J.A.P. : M. BERTRAND

DETENTION

- capacité théorique : 61 places
- capacité pratique : 61
- capacité maximum : 61
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 43
- critères d'affectation : - prévenus de la Charente-Maritime âgés de moins de 21 ans
  - condamnés définitifs âgés de moins de 21 ans
- population pénale : prévenus : 25
  condamnés : 18
- conditions de détention :
  - Type de détention : détention cellulaire
  - Mode de vie : vie en commun de 8 h 30 à 17 h 30
- promenade et sport : une semaine 2 heures, une semaine 3 heures + 5 heures par jour les mercredis, samedis et dimanches
- parloirs : les lundis, mercredis et vendredis et exceptionnellement le samedi et le dimanche.

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 (2 visites par semaine)
- dentiste : 1 (1 visite par semaine)
- psychiatre : 0
- infirmier : 1 (8h par semaine).

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistants sociaux : 0
- éducateur : 1
- visiteurs de prison : 6
- bibliothèque
- sports : 1 surveillant moniteur, pratique du volley et gymnastique
- cinéma : (samedi et dimanche)
- radio : (1 station)
- aumônier : 1 catholique

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : 2 instituteurs à temps complet
  1 instituteur 6 h le mercredi
- examens présentés : C.E.P. ..... 28 reçus en 1979. Présentés 36
- formation professionnelle : stage formation menuiserie dans le cadre des opérations jeunes, durée du stage 6 mois

---

TRAVAIL PENAL

- pas de travail pénal
- 8 détenus employés au service général.

Etablissements pour femmes

C.P. RENNES

Centre pénitentiaire de RENNES	Document à jour au 1er janvier 1980
18 bis rue de Châtillon 35031 - RENNES Cédex	Tél. (99) 50.76.95
Directrice : Melle MERCIER	Adjoints : M. ARTIC Mme BOREL
T.G.I. compétent : RENNES	J.A.P. : Mme GASTEBOIS

DETENTION

Sections	Capacité théorique	Effectif au 1.1.1980
centre d'accueil et d'isolement	34	22 (+ 5 isolées)
centre de détention	157 (8 unités de vie)	162 (dont 3 isolées)
maison centrale	19 (1 unité de vie)	16 (dont 2 isolées)
semi-liberté	20 (1 unité de vie)	1
maison d'arrêt	40 (2 unités de vie)	34
quartier de partantes (libérables et PS)	20	
quartier et division disponibles sans affectation précise	50	
	340	235

- capacité pratique : 340
- critères d'affectation :

  sections pour peines : toute condamnée dont la peine ou le total des peines est supérieur à un an quel que soit l'âge

  maison d'arrêt : prévenues et condamnées de courtes peines des départements d'Ille et Vilaine, Côtes du Nord, Loire Atlantique, Maine et Loire et Vendée

- catégories particulières : R.C.P. 10
- conditions de détention :

  pour toutes les sections : lever 6 h 30
  petit déjeuner 7 h 45
  déjeuner 12 h
  dîner 19 h
  fermeture 20 h

  centre d'accueil : 1ère phase : isolement complet jour et nuit
  2ème phase : isolement tempéré, travail en commun
  promenade en commun
  durée totale de 2 à 3 mois

  centre de détention : 6 divisions en régime semi-cellulaire (repas en cellule seule)
  2 divisions en commun (repas en réfectoire)

  maison centrale : repas individuel en cellule

maison d'arrêt : isolement en dehors des heures de promenade et des activités diverses

promenades : quartier accueil : lère phase 2 fois ½ heure
2ème phase 1 h

centre de détention : 1 h par jour en hiver
1 h ½ en été

maison centrale : 2 fois ½ heure

maison d'arrêt : 1 h ½ en deux fois

parloirs : quartier accueil : parloirs hygiaphones
centre de détention : parloirs rapprochés
maison centrale : parloirs rapprochés
crédit d'heures : 2 h par mois cumulables
parloirs tous les jours entre 9 et 11 h 30 et entre 14 et 17 h 30

maison d'arrêt : parloirs hygiaphones

prévenues : ½ h les lundi, mercredi, vendredi
condamnées : 1h par semaine mêmes jours

- travaux importants en cours : travaux d'entretien courant uniquement

---

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 2 visites par semaine
- psychiatres : 3 1 visite par semaine chacun
- spécialistes à l'acte : otho-rhino-laryngologiste
cardiologue
phtisiologue
ophtalmologiste
- dentiste : 1 1 visite par semaine
- pédicure : 1 2 visites par mois
- kinésithérapeute à l'acte : 1
- infirmerie : 1 infirmière
2 aide-soignantes } personnel congréganiste

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- éducatrices : 6 dont 1 à mi-temps
- assistante sociale : 1
- psychologue : 1 à 2 vacations par semaine
- visiteuses de prison : 23
- organismes extérieurs intervenant en détention : planning familial
secourisme du travail
service anti-alcoolique
GENEPI

- sports : éducation physique par un professeur délégué de la Jeunesse et des Sports pour le centre de détention et la maison d'arrêt
yoga : pour le centre de détention

cours de piano : groupe dirigé par un professeur bénévole
esthétique : groupe dirigé par une visiteuse } pour le centre de détention
dessin et peinture : groupe dirigé par une artiste-peintre

- cinéma : 1 fois tous les quinze jours environ, le dimanche
séances théâtrales
chanteurs
conférenciers
musiciens } dans l'intervalle } pour le centre de détention et la maison d'arrêt

- télévision : 4 appareils (pour le centre de détention : en veillée
  1 magnétoscope (pour la maison centrale : le dimanche et jours de fête
  pour la maison d'arrêt : en semaine aux heures ouvrables
  pour la S.L. : à volonté
- radio au centre d'accueil (toute la journée)
- bibliothèque : 8000 volumes environ - pour toutes les sections
- association culturelle : statuts déposés depuis 1961
  assure le financement des loisirs collectifs
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité :

enseignantes : 1 institutrice de l'Education Nationale à temps complet : classes primaires et soutien aux cours par correspondance - centre de détention maison centrale - maison d'arrêt

1 professeur de l'Institut de Formation des Adultes à temps complet pour les détenues étrangères (C.D. et M.A.), pour l'étude de l'Allemand (C.D.)

1 professeur de l'Institut de Formation des Adultes à mi-temps pour l'alphabétisation et le perfectionnement des françaises et des étrangères

5 professeurs au titre de la formation continue pour un total de 11 h par semaine (CD) -mathématiques, sciences naturelles, français, vie pratique et anglais-

6 étudiants du GENEPI pour cours de droit civil (M.A.) à raison de 3 h par semaine
espagnol (1 h 30 pour C.D. et maths 1 h 30 id°)

C.N.T.E.

Auxilia

Cours de Faculté de Rennes : Faculté de Lettres et Sciences Humaines - pour la Psychologie Falculté de Droit Faculté de Médecine (dentaire)

examens présentés en 1979 : C.E.P. ..... 2 reçues
B.E.P.C. ..... 1 reçue
Maîtrise de Psycho .. 1 reçue

- formation professionnelle :

F.P.A. : employée de maison ..... 4 reçues en 1979
Opératrices sur tissus légers 6 reçues en 1979

C.A.P. : C.A.P. d'assurance ..... 4 reçues en 1979

TRAVAIL PENAL

		Rémunération moyenne journalière
R.I.E.P. confection	43 détenues	38 Frs
Collage jouets	19 "	
concessions : cravates	4 "	32 Frs
dactylo	9 "	54 Frs
façonnage et divers .	47 "	travail intermittent
service général	50 "	
Chômeuses et inoccupées (toutes sections confondues)	60 détenues environ	

Maisons d'arrêt de plus 100 places

Direction régionale de Bordeaux

AGEN

ANGOULEME

BORDEAUX

LIMOGES

PAU

PERIGUEUX

POITIERS

Maison d'arrêt d'AGEN	Document à jour au 1er janvier 1980
44, Rue Montaigne 44000 - AGEN	Tél. : (58) 47.04.81
Chef de maison d'arrêt : M. BRY	Adjoint : M. NAVARRO
T.G.I. compétent : AGEN	J.A.P. : Mme DE MAULDE

DETENTION

	hommes	femmes
- Capacité théorique :	94	15
- Capacité pratique :	104	15
- Capacité maximum :	115	15

- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 96
- Nombre de prévenus : 42
- nombre de condamnés : 54
- Effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 7
- l'Etablissement comprend : - UN quartier hommes
  - UN quartier femmes
- Critères d'affectation : a) prévenus et condamnés relevant des tribunaux d'Agen, Marmande, Auch
- Conditions de détention
  - . Type de détention : en commun : 25 cellules, 8 salles communes et 10 dortoirs
  - . Mode de vie :
    - lever : 7 h
    - petit déjeuner : 7 h 30
    - déjeuner : 11 h
    - dîner: 17 h
    - Fermeture du soir : 18 h 30 à 19 h : extinction des lumières : 22 h
    - promenades : 2 h le matin entre 8 h et 10 h - 2h l'après-midi entre 14 h et 16 h
    - activités : travail de 8 h à 11 h et de 14 h à 17 h
    - Parloirs : Lundi, Mardi, Jeudi (prévenus) Samedi (condamnés) de 14 h à 17 h
- Travaux : Aménagement du sanitaire, d'un bureau en détention et de 4 cellules, Réfection des deux cellules de punition mise en place du concertina sur les murs de promenades.

ASSISTANCE MEDICALE

- généralistes 2 : vacations par semaine pour les entrants et consultants sur demande en urgence.
- spécialistes
- dentiste 1 : une fois par semaine et sur demande

- dermathologue 1 : sur demande du généraliste
- Ophtalmologue 1 : sur demande du généraliste
- dépistage anti-vénérien : 1 fois par mois
- Radioscopie une fois par mois (Camion départemental)
- infirmière : 1

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 2
- visiteuse de prison : 1
- sport : 1 Moniteur d'Education Physique (une fois par semaine)
- télévision : 2 récepteurs, 1 au quartier des Hommes - 1 au quartier des femmes)
- bibliothèque 1
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant
- formation professionnelle : néant

TRAVAIL PENAL

50 détenus inoccupés

- concessionnaires : 2

  . paillage de chaises : 32 détenus

  . Service général : 10 détenus

  . Service "bâtiments" : 4 détenus

Rémunération moyenne brute mensuelle

363,20 Frs

Rémunération moyenne brute journalière

8,35 Frs

Maison d'arrêt d' ANGOULEME	Document à jour au ler janvier 1980
112 rue Saint Roch 16016 - ANGOULEME	Tél. : (45) 92.02.44
Chef de maison d'arrêt : M. BORDERON	Adjoint : M. CESSAC
T.G.I. compétent : ANGOULEME	J.A.P. : Mme PARRAU (congé maternité) F.F. : Melle PRAGOUT

DETENTION

	hommes	femmes
- capacité théorique :	120	8
- capacité pratique :	130	8
- capacité maximum :	140	13

- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 112

  nombre de prévenus : 43 + appelants : 4
  nombre de condamnés : 62 + dettiers : 3
  détenu en semi-liberté 1

- effectif des détenues présentes au ler janvier 1980 : 2

L'établissement comprend : un quartier hommes + une infirmerie et 5 cellules de sécurité
un quartier femmes
un quartier de semi-liberté de 5 places

- critères d'affectation : a) prévenus et condamnés à de courtes peines du tribunal d'Angoulème
  b) désencombrement provenant d'autres établissements de la région pénitentiaire de Bordeaux (Bordeaux, Saintes)

- conditions de détention :

  . type de détention : en commun pour les 3 quartiers

  . mode de vie :

  - lever : 7 h
  - petit déjeuner : 7 h 30
  - déjeuner : 11 h
  - diner : 17 h
  - fermeture du soir : 18 h 30 à 19 h
  - promenades : tous les jours de 9 h 30 à 11 h
    supplément de 14 h à 16 h les mardis, samedis, dimanches et jours fériés
    pour le service général tous les jours ouvrables de 12 h à 14 h
    les dimanches et jours fériés mêmes horaires que l'ensemble de la population pénale
  - activités : travail en atelier de 8 h à 11 h et de 14 h à 17 h
  - parloirs : lundi, mercredi, vendredi (prévenus)
    jeudi (condamnés)
    horaire de 14 h à 16 h

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 2 visites par semaine
- spécialistes :
  dentiste : 1 pour 1 visite par semaine
  infirmière : 1 à mi temps

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- nombre d'assistants sociaux : néant
- nombre d'éducateurs : néant
- nombre de visiteurs de prison : 4
- sport : 1 professeur E.P.S.
- cinéma : néant
- postes de télévision : quartier hommes : 2
  quartier femmes : 1
  quartier S.L. : 0
- radio cellule : néant
- bibliothèque : oui
- nombre d'aumôniers : 1 catholique
  1 protestant
  1 rabbin israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

scolarité : enseignants : 1 instituteur 12 h 30 par semaine
2 P.E.G.C. 10 h 30 et 6 h par semaine

examens présentés : 19 C.E.P. 19 reçus
1 B.E.P.C. 1 reçu

pas de formation professionnelle

TRAVAIL PENAL

48 détenus occupés

- concessionnaires : 36 détenus en atelier

  paillage de chaises : 10 détenus
  " : 12 détenus
  cartonnage : 14 détenus

  service général : 12 détenus

Rémunération mensuelle moyenne brute

400 Frs
600 Frs
750 Frs

Rémunération moyenne journalière

lère catégorie : 17 Frs
2ème catégorie : 11,50 Frs
3ème catégorie : 8,50 Frs

Maison d'arrêt de BORDEAUX-GRADIGNAN	Document à jour au ler janvier 1980
17 rue du Chouiney 33170 - GRADIGNAN	Tél. (56) 89.17.00 89.17.71 89.17.57 89.10.20
Directeur : M. VASSE	Adjoint : M. SALERNO
T.G.I. compétent : BORDEAUX	J.A.P. : Mme ESPERBEN

DETENTION L'établissement dispose d'un centre de semi-liberté (C.S.L.)-rue de Pessac à Bordeaux- et d'un centre médico-psychologique régional (C.M.P.R.)

	Hommes	Femmes	C.S.L.
- capacité théorique :	240	33	44
- capacité pratique :	350	15	20
- capacité maximum :	400	33	20

- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 488 hommes

  nombre de prévenus : 280 + appelants : 25
  nombre de condamnés : 180 + dettiers : 3

- effectif des détenues présentes au ler janvier 1980 : 11 femmes

  nombre de prévenues : 8
  nombre de condamnées : 3

L'établissement comprend : un quartier hommes
un quartier femmes
un C.M.P.R.
un centre de semi-liberté
un centre de jeunes détenus (voir centres pour jeunes détenus)

- critères d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de Bordeaux, Libourne
- conditions de détention :
  - type de détention : quartier hommes sur 6 étages : cellules + 5 dortoirs, une infirmerie, 8 cellules disciplinaires
    quartier femmes : cellulaire + bureau du centre médico-psychologique régional
  - mode de vie :

    lever : 6 h 45
    petit déjeuner : 7 h 15
    déjeuner : 11 h 45
    dîner : 17 h 45
    fermeture du soir : 18 h 45 extinction des lumières : 22 h
    promenades : - inoccupés : 2 promenades par jour
    ou 1 promenade le matin
    1 séance de cinéma l'après-midi } suivant les étages
    - travailleurs : 1 promenade de 13 h 10 à 14 h 10 (du lundi au samedi)
    2 promenades le dimanche (avec leur étage)

    parloirs : lundi, mercredi, vendredi (prévenus)
    jeudi (condamnés)
    pas de visites les jours fériés

Travaux : en cours de réalisation : un atelier de formation professionnelle : dépannage sanitaire et électro-ménager

ASSISTANCE MEDICALE Il existe un C.M.P.R. à l'établissement

- généralistes : 1 médecin chef, 1 médecin adjoint
- spécialistes :
  dermatologue : 1 une fois par semaine
  O.R.L. : 1 sur appel
  ophtalmologue : 1 une fois par semaine et sur appel
  cardiologue : 1 sur appel
  radiologue : 1
  dépistage anti-vénérien une fois par semaine
  prophylaxie deux fois par semaine
  chirurgien : 1 à la vacation
  kinésithérapeute : 1 une fois par semaine
  pharmacien : 1
  dentistes : 3 2 civils et 1 militaire
  infirmières : 2 1 infirmière pénitentiaire
  1 infirmière Croix-Rouge plein temps
  Equipe du Centre Médico-Psychologique Régional :
  psychiatre : 1 médecin chef du centre médico-psychologique régional
  psychologue : 1
  interne psychiatre : 1

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- éducateurs : 5
- assistants sociaux : 6 2 plein temps
  3 mi-temps
  1 dépendant de l'armée
- visiteurs de prison : 25 environ
- sports : sur chaque cour de promenade : hand-ball, volley-ball, basket, mini-foot, ping-pong, pétanque
  quartier des femmes : gymnastique corporelle dispensée par une institutrice
  un délégué régional aux sports : mi-temps
  moniteurs de sports : 2
- cinéma : inoccupés : 2 fois par semaine Travailleurs : 1 fois par semaine
- télévision : maison d'arrêt : néant
  quartier des femmes : séances de télévision en l'absence de cours
- radio : récepteurs transistors personnels
  collective à certaines heures de la journée
- bibliothèque
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

1 directeur d'école délégué régional à l'enseignement
4 instituteurs : 1 quartier des femmes
21 h par semaine
1'A.F.D.E.T. : 2 représentants
G.E.N.E.P.I. : 10 à 12 intervenants
C.N.T.E.
AUXILIA } par correspondance

nombre de détenus scolarisés : 120 à 150 détenus
alphabétisation : adaptation C.E.P. - B.E.P.C.

examens présentés :

C.E.P.	40
Baccalauréat	1
Entrées à l'Université ..	1
Licence en droit	2
Capacité en droit	1

formation professionnelle : installation en cours d'un atelier dépannage électro-ménager

activités pédagogiques diverses : audio-visuel
installation prochaine d'un atelier de reliure

TRAVAIL PENAL

nombre de détenus occupés : 90

concessionnaires :

chaises	38 à 40 détenus	100 à 200 Frs
décoration de plats ..	3 à 5 détenus	350 à 450 Frs
violettes	3 à 5 détenus	100 à 150 Frs

Rémunérations moyennes mensuelles brutes

atelier de préformation professionnelle

bois	12 détenus	
fer	12 détenus	562 Frs

service général : 45 à 50 détenus

Rémunérations moyennes journalières
17 à 11,50 Frs par jour
selon la catégorie

Maison d'arrêt de LIMOGES	Document à jour au ler janvier 1980
17 bis place W. Churchill 87032 - LIMOGES CEDEX	Tél. (55) 77.53.34 77.34.65
Chef de maison d'arrêt : M. MENEGAULT	Adjoint : M. ANDRES
T.G.I. compétent : LIMOGES	J.A.P. : M. DUBOIS

DETENTION

	Hommes	Femmes
- capacité théorique :	57	6
- capacité pratique :	94	6
- capacité maximum :	110	12

- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 95

  nombre de prévenus : 50 + appelant : 1
  nombre de condamnés: 44
  détenus en semi-liberté : 3

- effectif des détenues présentes au ler janvier 1980 : 7

  nombre de prévenues : 2
  nombre de condamnées: 5

L'établissement comprend : 3 quartiers - un quartier hommes
- un quartier femmes
- un quartier de semi-liberté

- critères d'affectation : a) prévenus et condamnés relevant du tribunal de Limoges
  b) appelants relevant des tribunaux de Brive, Tulle, Guéret
  c) prévenues relevant des tribunaux de Tulle et Guéret

- conditions de détention :

  . type de détention : en cellule un quartier hommes de 47 cellules toutes doublées
  + 6 cellules individuelles de sécurité
  un quartier femmes de 6 cellules
  un quartier de semi-liberté de 6 cellules

  . Mode de vie

  - lever : 7 h
  - petit déjeuner : 7 h 30
  - mouvements : 8 h
  - déjeuner : 11 h
  - diner : 17 h 15
  - fermeture du soir : 18 h 15 Extinction des feux : 22 h
  - promenades : 1 h 30 alternativement le matin ou l'après-midi
  - activités : travail de 8 h à 11 h et de 14 h à 17 h
  - parloirs : lundi, mercredi, vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 pour les prévenus
    mardi et samedi de 13 h 30 à 16 h 30 pour les condamnés

  Travaux : réfection de la peinture des cellules
  aménagement de nouvelles cellules

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 tous les mercredis et à la demande
- spécialistes :
  psychiatre : 1 tous les vendredis et à la demande
  dentiste : 1 tous les jeudis et à la demande
  dépistage anti vénérien : tous les mardis et à la demande
  dépistage anti tuberculeux : tous les 15 jours le jeudi
  infirmière : 1 Croix Rouge à mi temps (4 heures par jour)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 2
- visiteurs pour les hommes : 5
- visiteuse pour les femmes : 1
- sport : 2 fois par semaine, 2 heures par séance (volley-ball)
- télévision : 2 séances par semaine (1 salle)
- radio : récepteurs transistors personnels
- bibliothèque
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

scolarité : enseignant 1 instituteur (9 heures par semaine)

par correspondance : C.N.T.E.
AUXILIA

13 détenus scolarisés de façon permanente soit 5 inalphabètes et 8 C.E.P.

examens présentés : 3 C.E.P.
1 B.E.P.C.

pas de formation professionnelle
pas d'activités pédagogiques diverses

TRAVAIL PENAL

17 détenus occupés

- concessionnaire : 8 détenus (paillage de chaises)	rémunération moyenne brute mensuelle 300, 00 Frs
- service général : 9 détenus	rémunération moyenne journalière 8, 00 Frs

Maison d'arrêt et infirmerie spéciale de PAU	Document à jour au 2 janvier 1980
14 bis rue Viard B.P. 59 64016 - PAU	Tél. (59) 02.38.54
Chef d'établissement : M. BONHOURE	Adjoint : M. CHARRIE
T.G.I. compétent : PAU	J.A.P. : M. MESSAUT

DETENTION	Hommes	Femmes
- capacité théorique :	88	22
- capacité pratique :	103	28
- capacité maximum :	133	28

- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 119 hommes

  nombre de prévenus : 44 + appelants : 4
  nombre de condamnés: 59 + dettiers : 3
  condamnés à l'infirmerie spéciale (asthmatiques) : 9
  détenus en semi-liberté : 3

- effectif des détenues présentes au ler janvier 1980 : 11

  nombre de prévenues : 8
  nombre de condamnées : 2
  condamnée à l'infirmerie spéciale (asthmatique) : 1

l'établissement comprend : un quartier hommes
un quartier femmes
un quartier de semi-liberté
un dortoir infirmerie spéciale

- critères d'affectation : a) prévenus relevant du tribunal de Pau
  b) prévenues relevant des tribunaux de Tarbes, Bayonne, Mont de Marsan, Dax

- conditions de détention :

  • type de détention : en commun : salles communes le jour
  en dortoir la nuit
  un dortoir de 16 places réservé à l'infirmerie spéciale où sont placés les détenus asthmatiques
  un quartier de semi-liberté de 13 places

  • mode de vie :

  lever : 7 h
  petit déjeuner : 7 h 15
  déjeuner : 11 h 30 repas pris en cellules ou en salles communes
  diner : 17 h 30 repas pris en cellules ou en salles communes
  coucher : 18 h 30
  fermeture : 19 h
  promenades et sport : 1 heure le matin entre 8 h et 11 h 30
  l'après-midi entre 14 h et 17 h 30
  activités : travail de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30

  parloirs : mardi, mercredi, vendredi (prévenus)
  horaire : hommes de 14 h à 16 h 30
  femmes de 16 h 30 à 17 h

  samedi (condamnés)
  horaire : hommes de 14 h à 16 h 30
  femmes de 16 h 30 à 17 h

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 médecin chef de la maison d'arrêt
- spécialistes :
  pneumologue : 1 médecin chef de l'infirmerie spéciale
  1 visite tous les 15 jours
  ophtalmologue : 1 visite à la demande du service médical
  cardiologue : 1 visite à la demande du service médical
  prophylaxie : visite tous les mercredis
  dentiste : 1 visite tous les lundis
  infirmières: 5 infirmières pénitentiaires à plein temps

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 2
- visiteurs de prison : 3
- sport : 1 surveillant moniteur de sport volley-ball sur une cour de promenade
- cinéma : 1 fois par semaine

télévision : 6 récepteurs, locaux collectifs : 5
salle de classe : 1

- radio : récepteurs transistors personnels
- bibliothèque : ramassage des livres tous les mercredis
  distribution tous les jeudis
- aumôniers : 1 catholique
  1 protestant
  1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

scolarité : enseignants : 1 instituteur à temps complet (21 h par semaine)
1 instituteur à temps partiel (9 h par semaine)

12 détenus scolarisés de façon permanente

examens présentés : C.E.P. : 10 ..... nombre de reçus : 9
D.F.E.O.: 5 ..... nombre de reçus : 5

formation professionnelle : aucune

TRAVAIL PENAL

27 détenus occupés

		Rémunérations
concessionnaires		
atelier de paillage de chaises	10 détenus	22,00 Frs par jour
atelier de montage de roues de vélo..	3 détenus	3,20 Frs la paire de roue
		Rémunérations moyennes journalières
service général	10 détenus	lère catégorie : 17 Frs
service général (bâtiment)	4 détenus	2ème catégorie : 11,50 Frs
		3ème catégorie : 8,50 Frs

Maison d'arrêt de PERIGUEUX	Document à jour au ler janvier 1980
2 place Beleyme 24019 - PERIGUEUX CEDEX	Tél. (53) 08.11.06
Chef d'établissement : M. FROMENTEIL	Adjoint : M. CHIBRAC
T.G.I. compétent : PERIGUEUX	J.A.P. : M. BRAUD

DETENTION

	hommes	femmes
- capacité théorique :	86	6
- capacité pratique :	100	3
- capacité maximum :	+ de 100	6

1 quartier de semi-liberté : 6 places
1 quartier disciplinaire : 3 places

- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 115 hommes

  nombre de prévenus : 50
  nombre de condamnés : 65
  détenus en semi-liberté : néant

- effectif des détenues présentes au ler janvier 1980 : 4 femmes

  nombre de prévenues : 4

l'établissement comprend : un quartier hommes
un quartier femmes
un quartier de semi-liberté de 6 places
un quartier disciplinaire de 3 places

- critères d'affectation : a) prévenus hommes et condamnés courtes peines relevant des tribunaux de Périgueux et Bergerac
  b) prévenues femmes relevant des tribunaux de Périgueux, Bergerac et Brive

- conditions de détention :

  . type de détention : 3 quartiers quartier B cellulaire de 46 places
  quartiers C et D en commun (jour et nuit) 40 places

  . mode de vie :

  lever : 7 h
  petit déjeuner : 7 h 15
  déjeuner : 11 h
  diner : 17 h
  fermeture du soir : 18 h extinction des lumières : 22 h 30
  promenades : 1 h le matin entre 8 h et 11 h l'après-midi entre 14 h et 17 h
  activités : travail de 7 h 45 à 11 h et de 13 h à 16 h 45
  parloirs : lundi, mercredi, vendredi de 14 h à 16 h 30 (prévenus)
  jeudi de 14 h à 16 h 30 (condamnés uniquement)

Travaux : aucun à l'heure actuelle

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : médecin-chef 1 et 2 suppléants
- spécialistes :
  dermatologue :1 1 visite par semaine - dépistage anti-vénérien
  psychiatre agréé : 1 dépistage mental une fois tous les 15 jours
  dépistage anti-alcoolique une fois tous les 15 jours
  dentiste agréé : 1 1 visite par semaine
  infirmière : 1 (Croix-Rouge) à mi temps
  infirmière suppléante : 1 (Croix-Rouge) pour remplacements

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 2
- visiteurs de prison : 8
- sport : 1 ballon de foot-ball sur chaque cour de promenade
  1 moniteur pour les jeunes détenus 3 h par jour
- télévision : séance tous les 15 jours 1 poste
- séance récréative : 1 fois par mois environ
- radio : récepteurs transistors personnels
- bibliothèque : 2800 ouvrages - 2 distributions par semaine
- aumôniers : 1 catholique
  1 protestant
  1 rabbin

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

scolarité : 1 instituteur (21 h par semaine)
Auxilia

15 détenus scolarisés de façon permanente

2 groupes de préparation au C.E.P.

examens présentés : C.E.P. 22 détenus ont réussi cet examen en 1979

pas de formation professionnelle

TRAVAIL PENAL

45 détenus occupés

		Rémunération moyenne mensuelle brute
4 concessionnaires pour le paillage des chaises (2 ateliers)	15 détenus	800 Frs
1 concessionnaire pour la confection de paniers à fraises et pôt-au-feu (travail en cellule)	15 détenus	320 Frs
service général	11 détenus	180 Frs
service général (entretien bâtiment)	4 détenus	250 Frs

Nombre d'inoccupés : 70 détenus

Maison d'arrêt de POITIERS	Document à jour au 1er janvier 1980
209, rue du Faubourg du Pont Neuf 86036 POITIERS CEDEX	Tél. : (49) 46.28.37 46.26.59
Chef d'Etablissement : M. BOUET	Adjoints : M. POUPIN M. GUITTON
T.G.I. compétent : POITIERS	J.A.P. : M. CHARRUAULT

- DETENTION

	hommes	Femmes
- Capacité théorique :	93	9
- Capacité pratique :	190	9
- Capacité maximum (avant aménagement des douches) :	143	12

- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 101 hommes
- Nombre de prévenus : 38 + Appelants : 7
- Nombre de condamnés: 54 + Dettiers : 2
- Détenus en semi-liberté : 2
- Effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 7 femmes
- Nombre de prévenues : 4
- Nombre de condamnées: 3
- l'Etablissement comprend :
  - 2 quartiers hommes
  - 1 quartier femmes
  - 1 quartier de semi-liberté
- Critère d'Affectation : a) prévenus relevant des tribunaux de Poitiers
  b) prévenues relevant des tribunaux de Poitiers, Nior Bressuire
- Condition de détention
  . Type de détention : 4 quartiers
    - grand quartier comprenant 2 étages : 64 cellules et 1 dortoir de 5 places
    - petit quartier comprenant 2 étages : 20 cellules et 1 dortoir de 4 places
    - quartiers femmes : 5 cellules et 2 dortoirs de 2 places
    - quartier semi-liberté : 8 cellules
  . Mode de vie :
    - lever : 7 h
    - petit déjeuner : 7 h 30
    - déjeuner : 11 h 30
    - Dîner : 17 h 30
    - fermeture du soir : 18 h 30 à 19 h extinction des lumières : 23 h

- promenade : 1 h 30 le matin entre 8 h et 11 h 30
  1 h 30 l'après-midi entre 14 h et 17 h 30
- activités : travail en cellule de 8h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30
- parloirs : Lundi, Mercredi, Vendredi (prévenus hommes)
  Mardi, Samedi (prévenues et condamnées femmes)
  Jeudi (condamnés hommes)
  Samedi (certains condamnés et prévenus hommes)
- horaires : entre 14 h et 17 h.

- Travaux :
  - construction d'un CMPR, dans tout le petit quartier.
  - Aménagement de 4 cellules de plus grande sécurité au rez-de-chaussée du grand quartier
  - Aménagement de trois douches au rez-de-chaussée, qui supprimeront une cellule
  - Aménagement de quatre douches au 1er. étage
  - Aménagement de quatre douches au 2ème. étage.

ASSISTANCE MEDICAL

- médecin généraliste 1 : 2 visites par semaine, le mardi et vendredi et sur demande.
- spécialiste
- dentiste 1
- psychiatre 1
- infirmière 1 (croix rouge)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociale à mi-temps avec le comité de probation : 2
- visiteurs de prisons : 3
- sport : 1 moniteur de sport
  filets et ballon de volley ball et de basket ball . Jeux de bou
- télévision : 1 salle de réunion dotée d'un récepteur T.V. quartier homme
  1 salle de réunion dotée d'un récepteur T.V. quartier SL
  1 poste situé dans le hall d'entrée quartier femmes
- radio : récepteurs transistors personnels
- bibliothèque
- aumôniers : 1 catholique - 1 protestant - 1 musulman

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants - 1 instituteur
  - G.E.N.E.P.I.
- examens présentés en 1979 : 5-reçus : 4
- formation professionnelle : néant

TRAVAIL PENAL

- détenus occupés : 28 hommes + 2 femmes à temps plein
  10 à 30 à temps partiel

	Rémunérations moyennes mensuelles
- Concessionnaires : 15 détenus travail exclusivement en cellule	
• paillage de chaises : 5 détenus	286,00
• paillage de chaises : 10 détenus	295,00
• travail temporaire société des thés : 10 à 30 détenus	366,00
	Rémunérations moyennes journalières
service général : 13 détenus	1ère catégorie : 17,00
2 détenues	2ème catégorie : 11,50
	3ème catégorie : 8,50
détenus inoccupés : 53 détenus	
5 détenues	

Direction régionale de Dijon

AUXERRE

BESANÇON

CHALONS-SUR-MARNE

CHALON-SUR-SAONE

DIJON

NEVERS

REIMS

Maison d'arrêt d' AUXERRE	Document mis à jour le ler janvier 1980
13 avenue Charles de Gaulle B.P. 23 89010 - AUXERRE CEDEX	Tél. (80) 52.10.48
Chef de maison d'arrêt : M. RICHARD	Adjoint : M. CHANTENAY
T.G.I. compétent : AUXERRE	J.A.P. : Melle DETOLLE

DETENTION

- capacité théorique : 87
- capacité pratique : 120
- capacité maximum : 150
- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 117
  - nombre de prévenus : 80
  - nombre de condamnés: 37
- l'établissement comprend :
  - la détention ordinaire
  - 10 cellules de sécurité renforcée
  - 10 cellules de semi-liberté
- critères d'affectation : prévenus des tribunaux d' Auxerre et Sens
- conditions de détention
  . type de détention : en cellule
  . mode de vie
  - 7 h lever, petit déjeuner
  - 7 h à 8 h toilette en cellule, entretien des cellules, sortie des poubelles
  - 7 h 30 à 9 h douches par rotation de quartiers (2 douches par semaine)
  - 8 h à 11 h travail en atelier et en cellule
  - 9 h à 10 h promenades
  - 11 h rentrée de l'atelier, fin des mouvements
  - 11 h 15 distribution du repas
  - de 12 h à 13 h 45 en cellule
  - 14 h à 15 h promenades
  - 14 h à 17 h travail en atelier et en cellule
  - 17 h rentrée à l'atelier
  - 17 h 30 distribution du repas
  - 18 h 30 distribution des médicaments et coucher
  - 19 h appel et fermeture
  - parloirs : lundi, mercredi, jeudi, samedi de 14 h à 16 h 30 (prévenus)
    samedi de 14 h à 18 h 30 (prévenus et condamnés)

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1
- spécialistes :
  psychiatre : 1
  dentiste : 1
  infirmier : 1 chaque jour pour les soins et la préparation des médicaments
  infimière du dispensaire : 1 - 1 fois par semaine pour le dépistage anti-vénérien
  les détenus sont extraits suivant les besoins, soit au centre hospitalier d'Auxerre, soit au cabinet du médecin
  les radios sont faites sur place.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- visiteurs de prison :4

Sport : néant

Cinéma : néant

Télévision : dans la salle de classe

Circuit de radio avec récepteur dans chaque cellule

1 bibliothèque

1 aumônier catholique

1 aumônier protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- 1 instituteur à temps complet (21 h par semaine)
  2 groupes de détenus scolarisés soit 20 détenus
- examens présentés : 6 ont obtenu le D.F.E.O. en 1979
- par correspondance : C.N.T.E.
  AUXILIA
- stage de formation professionnelle : 1 stage de formation continue par le GRETA d'Auxerre depuis le 21.12.79 (1 groupe de 10 détenus)

TRAVAIL PENAL

70 détenus occupés

- service général : 22 détenus
- service général bâtiment : 4 détenus
- cartonnage, classeur : 40 détenus

Rémunération

moyenne journalière entre 17,00 Frs et 6,00 Frs

moyenne brute mensuelle 625,00 Frs

Maison d'arrêt de BESANCON	Document à jour au ler janvier 1980
5 rue Louis Pergaud 25031 - BESANCON CEDEX	Tél. (81) 81.33.56 81.28.19
Directeur : M. CAMPS	Adjoint : M. BROCHET
T.G.I. compétent : BESANCON	J.A.P. : M. STAECHELE

DETENTION

- capacité théorique : 193
- capacité pratique : 320
- capacité maximum : 380
- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 257 détenus

nombre de prévenus : 115 + appelants : 13
nombre de condamnés : 122 + dettiers : 7
tutelle pénale : 8

L'établissement comprend : 3 divisions - une division hommes + un quartier de plus grande sécurité
- une division réservée aux jeunes détenus
- une division réservée à la semi-liberté avec 14 places

Il n'existe pas de quartier de femmes à la maison d'arrêt de Besançon

- critères d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de Besançon
- conditions de détention :

. type de détention : cellulaire 158 cellules adultes
35 cellules jeunes détenus

. mode de vie :

lever : 7 h
petit déjeuner : 7 h 15
déjeuner : 11 h 45
dîner : 17 h 45 extinction des lumières : 23 h
promenades et sports entre 9 et 10 h 15 et 14h 15 et 16h 15
activités : travail de 7 h 45 à 11 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30
parloirs : lundi, mardi, mercredi, vendredi (prévenus)
jeudi (condamnés)
horaires : entre 13 h 30 et 17 h 30
samedi de 8 h 30 à 11 h 30 exceptionnellement et sur demande

SERVICE MEDICAL

- généraliste : 1 2 fois par semaine + à la demande
- spécialistes :

médecin psychiatre : 1 1 fois par semaine
dentiste : 1 1 fois par semaine
infirmière à plein temps : 1
spécialiste à la demande

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 3 dont 1 à mi-temps
- éducateurs : 2
- visiteurs de prison : 12
- sport : 1 volley-ball dans la cour de promenade
  1 terrain de sport : hand-ball, volley-ball, foot-ball sous la direction d'un surveillant moniteur de sport
  1 professeur d'éducation physique à temps partiel
- cinéma : 1 fois tous les 15 jours environ
- télévision : 3 salles équipées d'un récepteur permettant une séance tous les 2 jours environ
- radio : récepteurs transistors individuels
- bibliothèque : 2500 volumes environ - distribution journalière à la demande
- aumôniers : 1 catholique
  1 protestant
  1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

scolarité : 1 instituteur jusqu'au niveau C.E.P.
2 animateurs I.F.A.
C.N.T.E. } par correspondance
AUXILIA }

Formation professionnelle : 3 instructeurs techniques pour 2 groupes : électricité
bâtiment

TRAVAIL PENAL

travail exclusivement en cellule : 74 détenus
service général et bâtiment..... : 40 détenus
F.P.A. ..... : 10 détenus

Rémunérations moyennes journalières

selon la catégorie entre 6 et 17 Frs

Maison d'arrêt de CHALONS-sur-MARNE	Document à jour au 1er janvier 1980
1 bd Anatole France 51022 - CHALONS-sur-MARNE CEDEX	Tél. (26) 68.18.50 68.09.18
Directeur : M. BREVOT	Adjoint : M. BOUSQUET
T.G.I. compétent : CHALONS-sur-MARNE	J.A.P. : Mme de LIEGE

DETENTION

	hommes	femmes
- capacité théorique :	209	27
- capacité pratique :	269	27
- capacité maximum :	269	18

- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 279 hommes

  nombre de prévenus : 189 + appelants : 9
  nombre de condamnés: 77 + dettiers : 4
  détenus en semi-liberté : 4

- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 16 femmes

  nombre de prévenues : 12
  nombre de condamnées : 4

L'établissement comprend : un quartier hommes
un quartier de plus grande sécurité
un quartier femmes
un quartier de semi-liberté

- critères d'affectation : a) prévenus et condamnés relevant du tribunal de Châlons-sur-Marne
  b) procédures criminelles des parquets de Troyes, Reims, Charleville-Mézières

- conditions de détention :

  . type de détention : cellulaire
  quartier hommes : 89 cellules individuelles, doublées ou triplées + 6 cellules disciplinaires + 19 cellules au Q.P.G.S.
  quartier femmes : 9 cellules triplées
  quartier de semi-liberté : 4 chambres

  . mode de vie
  lever : 7 h
  petit déjeuner : 7 h 30
  déjeuner : 12 h
  dîner : 18 h
  Les repas sont pris à plusieurs en cellule
  fermeture du soir : 18 h 45 à 19 h extinction des lumières : 23 h
  promenades : 1 h 30 le matin de 9 h à 10 h 30 et 1 h 30 l'après-midi de 14h15 à 15h45
  activités : travail le matin de 8 à 11 h 45 l'après-midi de 14 à 17 h 45
  parloirs : lundi, mercredi, jeudi matin pour les détenus du quartier de plus grande sécurité de 9 à 11 h
  lundi, mercredi, vendredi de 14 à 17 h } prévenus
  mardi, jeudi de 9 à 11 h et de 14 à 17 h }
  samedi de 9 h à 11 h et de 14 à 17 h pour les condamnés

Travaux importants en cours :

- agrandissement des parloirs des familles
- aménagement d'une salle d'activité pour les femmes
- création d'une cellule pour le quartier des femmes

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 1 visite par semaine
- spécialistes :
  dentiste : 1 1 visite par semaine
  psychiatre : 1 2 visites par semaine
  infirmière Croix Rouge : 1 (plein temps) assisté d'un surveillant

---

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1 à plein temps et 1 à mi-temps
- pas d'éducateur
- visiteurs de prison : 12
- sport : un moniteur sportif pénitentiaire plein temps
  une cour de sport - volley-ball, basket (hand-ball en projet)
- cinéma : 1 fois par semaine
- télévision : 1 dans les salles de classe hommes et femmes - 1 au quartier de plus grande sécurité
- radio : 1 récepteur dans chaque cellule et transistors personnels
- bibliothèques
- activités pédagogiques diverses : audio-visuel, journal de détention, foyer socio-culturel : organisation des séances de cinéma
- aumôniers : 1 catholique
  1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

scolarité : enseignants :
1 instituteur spécialisé 23 h par semaine
1 instituteur spécialisé (alphabétisation) 2 h par semaine
1 P.E.G.C. 23 h par semaine (groupe B.E.P.C.)
2 professeurs certifiés 2 h 30 x 2 par semaine (mathématiques)
1 P.E.G.C. 1 h par semaine (anglais)
1 P.T.E.P. 26 h par semaine (formation continue maçonnerie)
1 instituteur cycle III, 4 h par semaine (formation continue électricité)

C.N.T.E. / AUXILIA } par correspondance

1 psychologue scolaire 5 h par semaine (quartier femmes)

74 détenus scolarisés (10-11 h de cours par semaine)
1 classe C.E., C.E.P. 1 groupe adaptation
1 classe C.E., 4ème 1 groupe unique (femmes)
1 classe 6ème, 3ème

examens présentés : C.E.P. ..... 38 reçus en 1979
B.E.P.C. .... 1 reçu en 1979

Formation professionnelle :

1 groupe préformation en maçonnerie - enseignement général - cycle de 3 mois
1 groupe préformation en électricité + alphabétisation réservée aux étrangers

---

TRAVAIL PENAL 76 détenus occupés

concessionnaire
- ébarbage de joints en caoutchouc : 45 détenus (travail en cellule)
- service général : 27 détenus

Rémunération moyenne brute mensuelle
300 Frs

Rémunérations moyennes journalières
1ère classe 17 Frs
2ème classe 11,50 Frs
3ème classe 8,50 Frs

semi-liberté : 4 détenus
3 employés à la mairie de Châlons-sur-Marne - salaire horaire 12,42 Frs
1 employé au foyer l'Escale à Châlons-sur-Marne - rémunération mensuelle 1200 Frs

inoccupés : 219

Maison d'arrêt de CHALON-sur-SAONE	Document à jour au 1er janvier 1980
13 rue d'Autun 71321 - CHALON-sur-SAONE	Tél. (85) 48.06.43
Chef d'établissement : M. REVY	Adjoint : M. FERRANDO
T.G.I. compétent : CHALON-sur-SAONE	J.A.P. : Melle BORDENARVE

DETENTION

	hommes	femmes
- capacité théorique :	104	6
- capacité pratique :	130	8
- capacité maximum :	150	10

- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 122 hommes

  nombre de prévenus : 53
  nombre de condamnés : 67
  détenus mineurs : 2
  détenus en semi-liberté 3

- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 4 femmes

  nombre de prévenues : 4

L'établissement comprend : un quartier hommes
un quartier femmes
un quartier jeunes détenus
un quartier de semi-liberté

- critères d'affectation : prévenus et condamnés relevant des tribunaux de Chalon-sur-Saône

- conditions de détention :

  . type de détention : cellulaire, cellules individuelles ou doublées

  . mode de vie :

  lever : 7 h
  petit-déjeuner : 7 h 15
  déjeuner : 10 h 45
  dîner : 17 h 30
  fermeture du soir : 18 h 30
  promenades : 8 h 30 à 10 h 40
  activités : travail en cellule 8 h 30 à 10 h 45 et de 13 à 17 h
  parloirs : lundi, mercredi, vendredi (prévenus) entre 14 et 16 h 30
  samedi (condamnés) entre 14 et 17 h

travaux : aménagement de la buanderie et de la cuisine

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 2 visites par semaine
- spécialistes :
  chirurgien dentiste : 1 2 visites par mois
  psychiatre : 1 1 visite par semaine
  infirmière : 1

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- visiteurs de prison : 10
- sport : éducation physique 1 séance par semaine pour les mineurs
- télévision : 2 récepteurs
- radio : récepteurs transistors personnels
- bibliothèque
- aumônier : 1 catholique

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

instituteur : 1 à temps complet 21 h par semaine

20 détenus scolarisés de façon permanente
1 groupe préparation du C.E.P.
1 groupe préparation du B.E.P.C.

examens présentés : C.E.P. ..... 9 ..... 9 reçus
B.E.P.C. .... 2 ..... 2 reçus

TRAVAIL PENAL

concessionnaire :

		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
société d'appareils photo :	74 détenus	453 Frs
service général :	20 détenus	132,80 Frs
semi-libres :	2 détenus	1855,51 Frs

détenus inoccupés : 3

Maison d'arrêt de DIJON	Document à jour au 1er janvier 1980
72 B rue d'Auxonne 21033 - DIJON CEDEX	Tél. (80) 66.47.32 66.41.79
Directeur : M. LEPITRE	Adjoint : M. TYRODE
T.G.I. compétent : DIJON	J.A.P. : Mme RICHARD

DETENTION

	hommes	femmes
- capacité théorique :	117	32
- capacité pratique :	280	50
- capacité maximum :	280	50

- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 230 hommes

  nombre de prévenus : 141
  nombre de condamnés : 85 + dettiers : 4
  détenus en semi-liberté : 4

- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 12 femmes

  nombre de prévenues : 7
  nombre de condamnées : 5

L'établissement comprend : un quartier hommes
un quartier femmes
un quartier de semi-liberté de 24 places

- critères d'affectation : prévenus et condamnés relevant des tribunaux de Dijon

- conditions de détention :

  . type de détention : cellulaire

  . mode de vie :

  lever : 7 h
  petit déjeuner : 7 h 15
  déjeuner : 11 h 15
  dîner : 17 h 15
  fermeture du soir : 19 h - extinction des lumières : 22 h 30
  promenades : 1 h ½ par jour alternativement le matin et l'après-midi
  activités : travail de 8 h à 11 h et de 14 h à 17 h
  parloirs : mardi, mercredi, jeudi entre 14 et 17 h
  samedi matin (prévenus) entre 9 et 12 h
  samedi après-midi (condamnés) entre 14 et 17 h

travaux : - réfection complète de l'installation électrique, téléphonique et interphone et alarme
- peinture de tout l'établissement
- construction d'un pavillon pour un agent handicapé
- prochainement construction d'un quartier de femmes
- un atelier pour le service d'entretien des bâtiments

ASSISTANCE MEDICALE

- généralistes : 2 chacun une visite par semaine (mardi matin et jeudi après-midi)
- spécialistes :
  dermatologue : 1 (tous les lundi matin)
  dépistage anti-vénérien
  O.R.L. : 1 (à la demande)
  kinésithérapeute : 1 (à la demande)
  dentiste : 1 tous les vendredi après-midi
  psychiatre : 1 tous les samedi matin

infirmière : 1 à temps complet
premier surveillant auxiliaire médical : 1
dépistage anti-tuberculeux par camion radio de la DDASS 3 fois par an

---

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 2
- visiteurs de prison : 23 dont 9 éducateurs du C.R.B.A.I.
- sport : 1 terrain de sport (courses à pied et jeux de ballon)
  2 professeurs de yoga femmes (au quartier des femmes) 1 séance de 1 h à 1 h 30 tous les mardi matin

cinéma : 1 film par semaine, avec 3 projections, samedi, dimanche et lundi après-midi
télévision : 4 récepteurs (femmes, jeunes détenus, services généraux, école)
radio : dans tous les ateliers et cellules + récepteurs personnels
bibliothèque : hommes adultes : 2960 livres
femmes 581 livres
mineurs et jeunes adultes : 1835 livres
aumôniers : 1 catholique à temps complet, 1 protestant, 1 israélite, 1 musulman à la demande

---

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

enseignants : 1 instituteur à temps complet pour le C.E.P.
9 professeurs pour le B.E.P.C. chacun 2 h par semaine
2 enseignants spécialisés pour l'alphabétisation des migrants (4 cours de 3 h par semaine)

examens 1979

C.E.P. : présentés 8 reçus 7
B.E.P.C. : présentés 3 reçus néant

formation professionnelle : l'établissement ne fait pas de formation professionnelle mais 9 professeurs techniques effectuent 3 modules par an de 300 h dans le cadre de la préformation sans accès à un examen

---

TRAVAIL PENAL

nombre de détenus occupés : 130 à 140

concessionnaires :	Rémunérations moyennes journalières
- montage de pinces à linge : 30 à 35 détenus (travail effectué en cellule)	entre 500 et 1172 Frs
- montage de fleurs artificielles : 30 à 40 hommes 6 à 8 femmes (en atelier et en cellule hommes et femmes)	entre 1000 et 3314 Frs
- paillage de chaises : 3 à 10 détenus (en atelier)	entre 500 et 1200 Frs
- atelier d'informatique dijonnais : 8 détenus (condamnés longues peines)	entre 1500 et 2500 Frs
- atelier de préformation professionnelle 3 modules de 12 condamnés par an	54 % du S.M.I.C.
- montage de meubles d'enfants en tubes : 1 détenue (travail à temps partiel)	500 Frs

service général : 25 détenus entretien des bâtiments : 4 détenus ateliers régionaux : 8 à 10 détenus	Rémunérations moyennes journalières suivant le taux prévu pour chaque catégorie entre 6 et 17 Frs
semi-liberté : 4 à 12 condamnés	selon qualification professionnelle minimum : S.M.I.C. maximum : 3400 Frs

nombre d'inoccupés : 130 à 140

Tous les condamnés aptes au travail sont occupés (sauf les petites peines) ainsi que la majeure partie des prévenus désirant travailler.

Maison d'arrêt de NEVERS	Document à jour au 1er janvier 1980
13 bis rue P.V. Couturier B.P. A1 58020 - NEVERS CEDEX	Tél. (86) 61.08.14
Chef de maison d'arrêt : M. BARRET	Adjoint : poste à pourvoi
T.G.I. compétent : NEVERS	J.A.P. : Mme DENIZON

DETENTION

- capacité théorique : 96
- capacité pratique : 110
- capacité maximum : 145
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 96

  nombre de prévenus : 44
  nombre de condamnés : 52
  tutelle pénale : 1

L'établissement comprend : un grand quartier
un quartier criminel (8places)
un quartier semi-liberté (16 places)

- critères d'affectation : a) détenus relevant du tribunal de Nevers
  b) désencombrement provenant d'autres établissements de la région pénitentiaire de Dijon
- conditions de détention :
  - type de détention : cellules individuelles et à 2 ou 3 détenus
  - mode de vie :

    lever : 7 h
    petit déjeuner : 7 h 30
    déjeuner : 11 h 30
    dîner : 17 h 45
    fermeture du soir : 18 h 30 à 19 h
    promenades : 1 h 30 entre 8 et 11 h
    activités : travail en cellule de 14 à 17 h 30
    parloirs : mardi, mercredi, vendredi, samedi - 3 par semaine (prévenus)
    lundi ou jeudi - 1 par semaine (condamnés)
    horaires de 14 à 17 h durée ½ h + prolongation

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 1 visite hebdomadaire
- spécialistes :
  psychiatre : 1 1 visite hebdomadaire
  infirmière : 1 (Croix-Rouge) 24 h par semaine
  dentiste : pas remplacé

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- visiteurs de prison : 6
- professeur d'éducation physique et sportive pas remplacé
- télévision : 5 récepteurs (4 au grand quartier, 1 à la semi-liberté)
- transistors : individuels
- bibliothèque : 1516 volumes
- aumôniers : 1 catholique et 1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

Scolarité : 2 instituteurs pour 9 heures de cours par semaine (6 et 3 h)

C.E.P. ..... 1 reçu en 1979 pour 1 présenté

12 détenus inscrits à des cours par correspondance

TRAVAIL PENAL

concessionnaires		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
montage et emballage de pinces à linges (en cellule)	50 à 60 détenus	entre 126 Frs et 713 Frs
		Rémunérations moyennes journalières
service général :	11 détenus	selon la catégorie entre 6,00 Frs et 17 Frs
semi-liberté :	4 détenus	payés au S.M.I.C. minimum

Maison d'arrêt de REIMS	Document à jour au 1er janvier 1980
23 boulevard Robespierre 51090 - REIMS Cédex	Tél. (26) 09.37.83 09.20.31
Chef de maison d'arrêt : M. LANFRANCHI	Adjoint : M. MALHAGE
T.G.I. compétent : REIMS	J.A.P. : M. JEANNOUTOT

DETENTION

- capacité théorique : 50 (compte tenu des travaux en cours)
- capacité pratique : 50
- capacité maximum : 60
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 58

  nombre de prévenus : 25 + appelants : 5
  nombre de condamnés: 28
  détenus en semi-liberté : 8

L'établissement comprend : un quartier adultes
un quartier mineurs de 10 cellules
un quartier de semi-liberté baraque "Filliod" de 10 places en commun

- critères d'affectation : prévenus relevant du T.G.I. de Reims
appelants relevant de la cour d'appel de Reims
- conditions de détention :
  . type de détention : cellulaire - en commun au quartier de semi-liberté
  . mode de vie :

  lever : 7 h
  petit déjeuner : 7 h 30
  déjeuner : 11 h 45
  dîner : 17 h 30
  fermeture du soir : 18 h 45 à 19 h extinction des lumières : 23 h
  activités : travail en cellule de 8 à 11 h 30 et de 14 à 17 h

  parloirs : mardi, jeudi, vendredi (prévenus)
  samedi (condamnés)
  horaires : entre 14 et 16 h

- travaux : très importants travaux de consolidation. Le quartier des mineurs a été entièrement désaffecté ainsi que la moitié des cellules du quartier des majeurs. Actuellement et jusqu'à la fin des travaux les 2/3 de l'effectif environ sont écroués à la maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : à l'acte
- psychiatre : 2 visites par semaine
- spécialistes : les consultations sont effectuées au C.H.U. de Reims
- radio dépistage anti tuberculeux : camion radio de la D.D.A.S.S. tous les trimestres à l'établissement
- dépistage anti-vénérien systématiquement fait pour les entrants
- dentiste : 1 fois par semaine le mardi
- infirmière : 1 infirmière détachée de la Croix Rouge 20 h hebdomadaires

ASSISTANTE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- visiteurs de prison : 15
- sport : 1 terrain de sport, filets et ballons volley-ball et basket-ball
  1 moniteur d'E.P.S. retribué 4 h par semaine
- télévision : 1 récepteur à la chapelle, séance samedis et dimanches après-midi
  1 récepteur salle de classe
  1 récepteur quartier de semi-liberté
- bibliothèque : 1200 ouvrages
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : 1 instituteur à temps complet
  1 " 4 h par semaine
  C.N.T.E.
  AUXILIA

alphabétisation, préparation C.E.P. et B.E.P.C.

examens présentés : C.E.P. .... 2 reçus en 1979 : 2

activités pédagogiques diverses : audio-visuel, labo-photo, élaboration journal "MIC MAC"

TRAVAIL PENAL

40 détenus occupés

	Rémunérations moyennes journalières brutes
concessionnaires : 35 détenus travail exclusivement en cellule	
- ébarbage de pièces de caoutchouc	70 à 85 Frs
Service général : 4 à 5 détenus	1 - 1ère classe 17,50 Frs 2 - 2ème classe 11,50 Frs 1 ou 2 occasionnels

semi-liberté : 10 places en 1979 7 détenus en moyenne sur l'année

Direction régionale de Lille

AMIENS

ARRAS

BETHUNE

DOUAI

EVREUX (voir Q.S.R.)

LE HAVRE

LOOS

ROUEN

SAINT-QUENTIN

VALENCIENNES

Maison d'Arrêt d'AMIENS	Document à jour au 1er janvier 1980
85, Avenue de la défense pasive 80030 - AMIENS CEDEX	Tél. : (22) 91.68.96
Directeur : M. BARRIER	Adjoint : M. ASSONION
T.G.I. compétent : AMIENS	J.A.P. : M. LAMARCHE

DETENTION

	Hommes	Femmes
- capacité théorique :	260	20
- capacité pratique :	480	20
- capacité maximum :	500	20

- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 399 hommes
- nombre de prévenus : 144
- nombre de condamnés : 255
- détenus en semi-liberté : 9
- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 11 femmes
- nombre de prévenues : 2
- nombre de condamnées: 9
- l'établissement comprend : Un quartier homme
  Un quartier femme
  Un quartier de semi-liberté de 26 places
  Un quartier de plus grande sécurité : 10 cellules
  Une infirmerie de 2 places
- critères d'affectation : a) prévenus relevant des tribunaux d'Amiens, Peronne Senlis, Compiègne, Soissons, Saint-Quentin

  b) appelants relevant des tribunaux de Saint-Quentin, Laon, Beauvais, Soissons, Compiègne.
- conditions de détention :
  - Type de détention : cellulaire - cellules doublées
  - Mode de vie :
    - lever : 7 h
    - petit déjeuner : 7 h 30
    - déjeuner : 11 h 30
    - dîner : 17 h 30
    - extinction des lumières : 23 h
    - travail : de 7 h 45 à 11 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 15
    - parloirs : mardi, mercredi, vendredi (prévenus)
      lundi (condamnés)

      Horaires entre 14 h et 17 h
      Samedi (prévenus et condamnés) entre 9 h et 11 h

ASSISTANCE MEDICALE :

- généraliste :
- médecin-chef:1
- dépistage anti-vénérien : 1 fois par semaine
- tous les 15 jours - prophylaxie
- dentiste1:1 visite par semaine
- psychiatre 1 : 1 visite par semaine
- infirmière de l' A.P. : 1
- infirmière de la Croix-Rouge : 1 (34 heures)
- auxiliaire sanitaire : 1

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- éducateurs : néant
- visiteurs de prison : 16
- sport : Cour de sport - Sport en salle -
  Cour de yoga pour les femmes -
- cinéma : 1 séance par semaine
- télévision : 2 postes
- bibliothèque : 1
- radio : récepteurs transistors personnels
- club de photo : 1
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : 1 instituteur - 21 heures par semaine -
  2 actions : alphabérisation - 1 professeur (4 heures par semaine)
  une activité de soutien - 1 professeur -
- résultats obtenus en 1979 :

  C.A.P. : 21 reçus
  B.E.P.C. : 2 reçus
  1 licence en droit.

- formation professionnelle
  2 stages de formation professionnelle pouvant conduire au C.A.P. de soudure et d'électricien;

  - 1 professeur de français - 12 heures par semaine -
  - 1 professeur de math - 10 heures par semaine
  - 1 professeur de dessin - 3 h 30 par semaine
  - 1 professeur de technologie et d'atelier - 10 h 30 par semaine
  - 1 professeur d'atelier - 3 h 30 par semaine
  - 1 professeur d'atelier - 3 h 30 par semaine
  - 1 professeur d'atelier - 24 h par semaine -

- Tous ces professeurs dépendent du G.R.E.T.A.
- résultat obtenus en 1979 :

  C.E.P. soudure-tôlerie : 7
  C.E.P. électricien bâtiment : 9 } sur 19 détenus présentés.

TRAVAIL PENAL

- Nombre de détenus occupés : 289
- Quartier Hommes :
  - Concessionnaires : 238 détenus
    Travail en atelier : 158
    Travail en cellule : 80

Rémunérations moyennes brutes mensuelles

- Chariots (rideaux), cartonnage, boucles, ardillons, suspendeurs	130 détenus	de 140, 00 à 2329,00 Frs
- Patins (patins de fer) Filtre anti-pollution	28 détenus	de 149, 00 à 1335,00 Frs
- Cellules Sucettes biberons, éponges	16 détenus	de 114, 00 à 1408,00 Frs
- Croisillons, cartons	28 détenus	de 364, 00 à 5091,00 Frs
- Contactage	33 détenus	de 342, 00 à 2679,00 Frs
- Informatique	3 détenus	nouveau

- Service Général : 47 détenus
  service général - travaux : 4 détenus

Rémunérations moyennes brutes journalières

- 1ère catégorie : 17,00 Frs
- 2ème catégorie : 11,50 Frs
- 3ème catégorie : 8,50 Frs

Nombre d'inoccupés : 121

- Quartier Femmes :

Rémunérations moyennes brutes journalières

Détenues occupées : 12

- Service Général : 2 — 8,50 Frs
- Concessionnaires

Rémunérations moyennes brutes mensuelles

Travail en atelier : 5 (Tubes plastiques) — de 8,00 Frs à 900 Frs

Travail en cellule : 5 (coffrets produits de beauté. — de56,00 Frs à 352 Frs

Maison d'arrêt d'ARRAS	Document à jour au 1er janvier 1980
12 rue des Carabiniers d'Artois B.P. 915 62022 - ARRAS CEDEX	Tél. : (21) 21.02.68 23.02.68
Directeur : M. FEDI	Adjoint : M. BONDEAU
T.G.I. compétent : ARRAS	J.A.P. : Melle FONTANILLE

DETENTION

- capacité théorique : 173
- capacité pratique : 200
- capacité maximum : 200
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 115 hommes
  - nombre de prévenus : 35 + Appelant : 1
  - Nombre de condamnés: 76 + Dettiers : 3
- détenu en semi-liberté : 1
- jeunes détenus (21 ans) : 14
- l'établissement comprend : - la détention ordinaire
  -un quartier des mineurs
  -un quartier de semi-liberté.
- critères d'affectation : a) prévenus relevant du tribunal d'Arras
  b) désencombrements provenant d'autres établissements de la région pénitentiaire de Lille (Dunkerque, Béthune, Valenciennes)
- conditions de détention :
  - Type de détention : en commun : 7 dortoirs qui contiennent de 15 à 25 places
    cellulaire : 10 cellules
  - Mode de vie :
    - lever : 7 h
    - petit déjeuner : 7 h 30
    - déjeuner : 11 h 30
    - dîner : 17 h 30
    - fermeture du soir : 18 h 30 à 19 h - extinction des lumières : 22 h
    - promenades : 1 h 30 le matin - 1 h 30 l'après-midi (inoccupés)
      1 h l'après-midi (pour les travailleurs)
    - activités : travail de 8 h à 11 h 45 et de 13 h à 16 h 30
      dimanche : 9 h à 10 h culte (catholique)
      samedi et dimanche après-midi de 14 h à 17 h 30 télévision
- parloirs : lundi - mardi - jeudi - vendredi (prévenus)
  mercredi - samedi - (condamnés) - horaire : de 14 h 30 à 17 h
  ½ h par parloir + ½ h prolongation selon possibilités du service.
- travaux : restructuration de l'établissement à l'étude - dont les premières transformations devraient commencer prochainement (Ex. : grands dortoirs de 20 à 30 places ramenés à de petits dortoirs de 3 à 5 places - locaux supplémentaires - ateliers - etc...)

ASSISTANCE MEDICALE

- généralistes : 1 médecin titulaire - 1 médecin suppléant
- spécialistes :
  - dermatologue 1 : visites sur appel
  - dépistage anti-vénérien : 1 fois par semaine
  - dépistage anti-tuberculeux : car-radio de la D.A.S.S. 1 fois par mois
  - psychiatre 1 : 1 fois par mois
  - dentiste 1 : 1 fois par semaine
  - infirmière 1 : agréée par la Croix-Rouge Française
    tous les jours ouvrables 1 h 30 et sur appel

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- 1 assistante sociale
- 5 visiteurs de prison
- sport : 8 h par semaine
- télévision : 4 récepteurs T.V.
  de 14 h à 17 h samedis, dimanches, jours fériés
- radio : récepteurs transistors personnels
- bibliothèque : 130 prêts hebdomadaires en moyenne + ouvrages à la demande.
- aumôniers : 1 catholique, office religieux toutes les semaines
  1 israélite, 1 protestant } seulement sur demande

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : 1 instituteur temps complet (21 h par semaine)
  1 instituteur temps partiel (8 h par semaine)
  1 formateur pour détenus étrangers (2 fois par semaine : 6 h)

  10 détenus scolarisés de façon permanente

- examens présentés : C.E.P. : 10 présentés en 1979 ; 7 réussites

- pas de formation professionnelle

TRAVAIL PENAL

60 détenus occupés

- un concessionnaire ; "3 suisses" employant 40 détenus pour l'assemblage de catalogues en atelier à la chaîne
- service général : 15 détenus
- service général (bâtiment) : 5 détenus

Rémunérations moyennes brutes mensuelles

de 98,00 à 1640,00 Frs

Rémunérations moyennes brutes journalières

- selon la catégorie

1ère catégorie : 17,00 Frs (haute qualif.)

2ème catégorie : 11,50 Frs

3ème catégorie : 8,50 Frs

Activités occasionnelles : 6,00 Frs

Maison d'Arrêt de BETHUNE	Document à jour au 1er janvier 1980
106, rue d'Aire 62 407 - BETHUNE CEDEX	Tél.: (21) 01.10.01
Chef de Maison d'Arrêt : M.DUVIVIER	Adjoint : M. MONCHAUX
T.G.I. compétent : BETHUNE	J.A.P. : M. COURDENT

DETENTION

- capacité théorique : 181
- capacité pratique : 350
- capacité maximum : 250
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 277
- nombre de prévenus : 156 + Appelants : 14
- nombre de condamnés : 105 + Dettiers : 2
- détenus en semi-liberté : 8
- l'établissement comprend : 3 quartiers 2 Quartiers adultes + une aile réservée aux mineurs en semi-liberté.
- critère d'affectation : prévenus relevant des Tribunaux de BETHUNE et de BOULOGNE S/MER ainsi que les mineurs du Parquet de ST-OMER.
- conditions de détention :
  - Type de détention : cellulaire
  - Mode de vie : - lever : 7 h
    - petit déjeuner : 7 h 30
    - déjeuner : 11 h
    - dîner : 17 h
    - fermeture du soir : de 18 h 40 à 19 h - extinction des lumières : 23 h
    - promenades : de 8 h à 10 h 30 et de 14 h à 16 h 30
    - activités : travail de 8 h à 11 h et de 14 h à 17 h
    - parloirs : le samedi et le lundi de 14 h à 16 h 30 (condamnés de BETHUNE)
      le samedi et le lundi de 9 h 30 à 11 h 30 (condamnés de BOULOGNE S/MER)
      Mardi, Mercredi, Jeudi ou Vendredi de 14 h à 16 h 30 (prévenus de BETHUNE)
      Mardi, Mercredi, Vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 (prévenus de BOULOGNE S/MER).
      Durée : 1 / 2 heure
    - travaux: les cellules progressivement repeintes et réaménagées.

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste 1 : (3 fois par semaine)
- spécialistes :
  - -radiologue 1 : (1 fois tous les quinze jours)
  - -dépistage anti-vénérien : 1 fois par semaine
  - -dentiste 1 : (1fois par semaine)
  - -infirmières 2 : (tous les jours sauf le dimanche)
  - -psychiatres 2 : (2 fois par semaine)
  - -Surveillant Infirmier : 1

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 2
- visiteurs de prison : 7
- sport : 1 moniteur - 4 heures par semaine
- télévision : Mercredi, Vendredi, Samedi, Dimanche de 14 h à 16 h 45 et tous les jours de vacances scolaires
- radio : dans toutes les cellules + transistors personnels et lecteur de cassettes
- bibliothèque : 3955 volumes
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israëlite.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarite enseignant : 1 Instituteur - 23 h par semaine (2 groupes préparation au C.E.P.)
- par correspondance : Auxilia - 16 inscrits
- examens présentés : C.E.P. 5 présentés, 3 reçus pour l'année 1979

TRAVAIL PENAL

		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
210 détenus occupés		
Rempaillage des Chaises	: 36 détenus	456,00
Montage de Gadgets	: 127 détenus	130,00
Service Général		
"Bâtiment"	: 8 détenus	232,00
"Divers"	: 39 détenus	149,00

Rémunération moyennes journalières selon la catégorie et l'établissement

- 1ère catégorie ouvriers qualifiés : 17,00
- 2ème catégorie ouvriers qualifiés : 11,50
- 3ème catégorie ouvriers qualifiés : 8,50

Maison d'Arrêt de DOUAI	Document à jour au 1er janvier 1980
505 rue de Cuincy B.P. 707 59507 - DOUAI CEDEX	Tél. : (27) 87.08.46
Directeur : M. CAMILLERI	Adjoint : M. BONDIGUET
T.G.I. competent : DOUAI	J.A.P. : M. CHANTRY

DETENTION

- capacité théorique : 196
- capacité pratique : 320
- capacité maximum : 350
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 283
- nombre de prévenus : 54 + Appelants : 38
- nombre de condamnes : 189 + Dettiers : 2
- détenus en semi-liberté : 3
- l'établissement comprend : 4 quartiers
  3 quartiers de détention :
  - Quartier A : Rez-de-chaussée + 3 étages : 114 cellules dont 10 cellules de plus grande sécurité.
  - Quartier B : 180 cellules - Desaffecté depuis 1977
  - Quartier C : Rez- de-chaussée + 3 étages : 87 cellules dont 6 cellules d'attente et 12 cellules de punition

  Un quartier de semi-liberté: détention en commun de 13 places.
- critères d'affectation : détenus relevant des juridictions de DOUAI
- conditions de détention :
  - Type de détention : cellulaire, cellules doublees
  - Mode de vie :
    - lever : 7 h
    - petit déjeuner : 7 h 30 à 8 h
    - déjeuner : 12 h
    - dîner : 18 h
    - fermeture du soir : de 18 h 30 à 19 h - extinction des lumières : 22 h
    - travail : de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30
    - promenades : 1 h 30 le matin ou 1 h 30 l'après-midi
    - parloirs : mardi et samedi (condamnés)
      lundi, mercredi, vendredi (prevenus)
      Horaires : entre 13 h 30 et 17 h 30
      Durée : 30 minutes et 60 minutes pour les personnes se déplaçant de loin et rarement.
- Travaux : refection du quartier B

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : médecin-chef : 1
  médecin-adjoint : 1
- Spécialistes : dermato-venerologue 1 : 1 visite par semaine
  neuro-psychiatre 1 : 1 visite par semaine
  chirurgien dentiste 1 : 1 consultation par semaine
  prophylaxie de la tuberculose : passage du car
  car radio de la D.A.S.S. une fois par semaine

1 infirmière croix rouge à temps complet

1 infirmière croix rouge à mi-temps

1 auxiliaire medical (Premier-Surveillant)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 2 à temps plein
- visiteurs de prison : 9
- sport : volley-ball dans une cour aménagée pour le sport.
- télévision : 1 appareil à usage scolaire
  1 appareil pour les loisirs des condamnés courtes peines employés dans les services généraux.
  (une seule seance le dimanche après-midi)
- radio : récepteurs transistors personnels
- bibliothèque : prêt de 3 volumes chaque semaine
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

scolarité : enseignants : 3 instituteurs (23 h par semaine)
1 professeur d'anglais (4 h par semaine)
2 professeurs pour l'enseignement aux étrangers (6 h par semaine)

Cours par correspondance : C.N.T.E. et AUXILIA
détenus scolarisés de façon permanente

1 groupe D.F.E.O.
1 groupe C.E.P.
1 groupe B.E.P.C.

- examens présentés en 1979

D.F.E.O.	4 présentés	4 reçus
C.E.P.	10 présentés	9 reçus
B.E.P.C.	3 présentés	3 reçus

- formation professionnelle

15 détenus suivent des cours de formation d'électricien du bâtiment par unités capitalisables avec contrôle continu des connaissances.

Enseignement dispensé par 4 professeurs technique du lycee Technique de DOUAI.

Remuneration : 54 % du S.M.I.C.

Duree de la formation : 16 semaines.

TRAVAIL PENAL

215 détenus occupés

- Concessionnaires		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
Atelier 3 Suisses	50 détenus	1 200 F
- Travail en cellule		
Fabrication et collage d'enveloppes :	60 détenus	400 F
Fabrication d'objets en plastique :	15 détenus	1 500 F

Fabrication de sachets en papier (pliage et collage) : 25 détenus	Rémunérations moyennes brutes mensuelles 200 F
Service géneral : 65 detenus	Rémunérations moyennes brutes journalières suivant la qualification 1ère catégorie 17,00 F 2ème catégorie 11,50 F 3ème catégorie 8,50 F

Maison d'arrêt du HAVRE	Document à jour au 1er janvier 1980
25 rue Lesueur B.P. 39 76084 - LE HAVRE Cédex	Tél. (35) 41.27.34
Chef d'établissement : M. ANDRES	Adjoint : M. SIMON
T.G.I. compétent : LE HAVRE	J.A.P. : Mme PONS

DETENTION

- capacité théorique : 100
- capacité pratique : 120
- capacité maximum : 150
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 127

  nombre de prévenus : 60 + appelants : 6
  nombre de condamnés: 59 + dettiers : 2

L'établissement comprend : un quartier de détention
un quartier de semi-liberté de 13 places

- critères d'affectation : prévenus relevant du T.G.I. du Havre
- conditions de détention :
  - type de détention : un quartier cellulaire de 56 places
    un quartier commun avec 2 dortoirs de 39 places et 5 cellules
  - mode de vie :

    lever : 7 h
    petit déjeuner : 7 h 30
    déjeuner : 11 h 30
    diner : 17 h 30
    fermeture du soir : 19 h extinction des lumières : 22 h
    promenades entre 8 h 30 et 10 h 30
    travail : 8 h - 11 h 30 - 14 h - 17 h 30
    parloirs : 3 fois par semaine du lundi au vendredi inclus (prévenus)
    1 fois par semaine le samedi (condamnés)
    travaux : réouverture courant 1980 d'un quartier de femmes de 10 places

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 médecin-chef (1 fois par semaine)
- psychiatre : 1 visite tous les quinze jours
- dentiste : 1 visite par semaine
- infirmière : 1 (Croix-Rouge)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1 (mi-temps à la maison d'arrêt de Palais de Justice)
- visiteurs de prison : 6
- sport : 1 h de sport tous les jours
  1 professeur adjoint E.P. assure 2 fois 2 h par semaine
- télévision : samedis, dimanches et jours fériés
  1 poste de TV dans chaque dortoir
  1 poste de T.V. pour le quartier cellulaire
  1 poste de T.V. cuisine

- radio : chaque local d'hébergement et de travail est doté d'un diffuseur (de 7 à 22 h)
- bibliothèque : 1218 livres
- aumôniers : 1 catholique - 1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

scolarité : 1 instituteur détaché à temps complet : 23 h par semaine

2 classes de 10 à 15 élèves (préparation pour le C.E.P.)

pas de formation professionnelle

TRAVAIL PENAL

Concessionnaires :

- assemblage de colliers, de gouttières en plastique : 100 à 110 détenus | rémunérations de 30 à 300.00

service général et bâtiments : 20 détenus

Rémunérations moyennes brutes mensuelles	
classe 1	510.00 et 408.00
Classe 2	276.00
classe 3	204.00
classe 4	120.00

Maison d'Arrêt de LOOS	Document à jour au 1er janvier 1980
Avenue du train de LOOS 59120 - LOOS	Tel. : (20) 07.51.50
Directeur : M. MINOT	Adjoints : M. STRUYVE M. GOUTORBE
T.G.I. compétent : LILLE T.P.F.A. : LILLE	J.A.P. : Mme RUSSELLE

DETENTION — Il existe un centre médico-psyhologique régional à l'établissement.

	hommes	femmes
- capacité théorique :	484	33
- capacité pratique :	667	33
- capacité maximum :	717	33

- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 732 hommes
- nombre de prévenus : 299 + Appelants : 11
- nombre de condamnés : 238 + Dettiers : 4
- jeunes detenus prévenus : 119
- jeunes détenus condamnes: 33
- mineurs prévenus : 21
- mineurs condamnés: 7
- détenus en semi-liberté : 16
- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 39 femmes
- nombre de prévenues : 31 + Appelante : 1
- nombre de condamnées : 6 + Dettière : 1
- détenues en semi-liberté : 2

l'établissement comprend :

. Detention hommes : 3 sections

Section A : prévenus + certains condamnés
Section C : mineurs prévenus et condamnés
Section D : condamnés
} 484 cellules

16 cellules disciplinaires
16 cellules de plus grande securite
7 cellules pour l'infirmerie.

C.M.P.R. : 19 cellules
quartier de semi-liberté : 10 cellules
quartier des femmes : 33 cellules

- critères d'affectation : a) prévenus et condamnés relevant des tribunaux de Lille
  b) prevenus et condamnés du T.P.F.A. de Lille
  c) prévenus et condamnes des établissements de la région pénitentiaire de Lille dont l'état de santé relève du C.M.P.R.

- conditions de détention :
  . Type de detention : cellulaire
  . Mode de vie :
    - lever : 7 h
    - petit déjeuner : 7 h 15
    - déjeuner : 11 h 30 - 12 h
    - dîner : 17 h 30
    - fermeture du soir : 18 h 45 - extinction des lumières : 22 h
    - promenades : 1 h le matin - 1 h l'après-midi
    - travail : 7 h 30 - 11 h 30 et 13 h 30 - 17 h
    - parloirs : lundi, mercredi, vendredi (prevenus et certains condamnes)
      samedi (condamnes)
      horaires : entre 9 h et 19 h
      Duree : ½ heure

ASSISTANCE MEDICALE

- genéraliste : médecin chef : 1 (trois fois par semaine)
  medecin adjoint : 1
- specialistes :
  - medecin dermato-vénérologue : 1 (trois fois par semaine)
  - psychiatre : 1 (quatre fois par semaine)
    interne en psychiatrie : 2 (une fois par semaine).
  - ophtalmologue et kinésithérapeute à la demande
  - gynécologue : 1
  - chirurgien dentiste : 1 (deux fois par semaine)
- personnel para-médical : deux infirmières titulaires, une infirmière contractuelle.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 4
- éducateur : 1
- visiteurs de prison : 21
- activités sportives : uniquement les mineurs et les jeunes adultes.
  Absence d'installations et d'équipements corrects (pas de terrain de sport, pas de salle).
- cinéma : deux séances hebdomadaires (mineurs et détenus du service général exclusivement).
- radio : récepteurs transistors personnels
- bibliothèque : trois livres par semaine et par détenu.
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- enseignements : 2 instituteurs à temps complet
  1 professeur C.E.S.
  2 enseignants alphabétisation des detenus étrangers
  2 instructeurs techniques
- par correspondance :
  G.E.N.E.P.I. : occasionnellement
  C.N.T.E. : AUXILIA
- préparation C.E.P. - B.E.P.C. B.A.C.
  B.E.P.C. : deux reçus en 1979
  C.E.P. : 9
- formation professionnelle : C.A.P. de menuisiers(douze detenus) : preparation
  C.A.P. de metallier (douze detenus) : C.A.P. par unités capitalisables.

TRAVAIL PENAL

	Rémunérations moyennes brutes mensuelles
- concessionnaires : 261 détenus	
- paillage de chaises : 39 détenus	600 F - 1100 F
- petit matériel électronique : 27 détenus	1200 F - 1800 F
- confection de "collets" textiles : 21 détenus	800 F - 1600 F
- Renovation de palettes : 31 detenus fabrication de brosses abrasives	600 F - 1200 F
- etiquettes : 34 détenus	200 F - 300 F
- gommage d'enveloppes ; 93 détenus	500 F - 800 F
- realisation de canevas : 16 détenus	1500 F - 2000 F
Activités occasionnelles :	
- petit matériel textile : 2 détenues	
- confection de cravates : 3 détenues	
- petit conditionnement	
- ponçage depanneaux de bois scultés : 2 détenus	
- montage de bouchons mécaniques	Rémunérations moyennes brutes journalières
- Service général : 106 détenus	entre 8,00 Frs et 17,00 Frs

Prisons de ROUEN	Document à jour au ler janvier 1980
1 rue de la Motte 76038 - ROUEN CEDEX	Tél. (35) 72.53.76 72.55.22
Directeur : M. RIZO	Adjoint : M. LEMOISSON
T.G.I. compétent : ROUEN	J.A.P. : M. de THOURY M. PERIGNON

DETENTION

	hommes	femmes
- capacité théorique :	438	20
- capacité pratique :	630	30
- capacité maximum :	660	35

- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 632 hommes

  nombre de prévenus : 271 + appelants : 4
  nombre de condamnés : 349 + dettiers : 8

- effectif des détenues présentes au ler janvier 1980 : 24 femmes

  nombre de prévenues : 12
  nombre de condamnées : 11 + dettier : 1

L'établissement comprend 3 quartiers
. Détention hommes : 3 divisions
lère division : condamnés travaillant en atelier - cellulaire
2ème division : prévenus et condamnés inaptes au travail en atelier
3 ème division: en commun + 18 cellules d'isolement et 4 cellules disciplinaires

quartier jeunes détenus (-21 ans) 31 places
quartier des femmes : 15 cellules et 5 dortoirs
centre de semi-liberté : 31 places

- critères d'affectation :

  a) détenus relevant des tribunaux de Rouen
  b) désencombrement provenant des établissements pénitentiaires de la région parisienne et des maisons d'arrêt du Havre, Evreux et Dieppe

- conditions de détention :

  . type de détention : quartier hommes 309 places cellulaires - 129 places en dortoirs
  quartier femmes 15 places cellulaires - 5 places en dortoirs

  . mode de vie :

  lever : 6 h 30
  petit déjeuner : 7 h
  déjeuner : 11 h 30 à 12 h 30
  diner : 17 h 30 à 18 h 30
  fermeture des portes : 18 h 30 à 19 h extinction des lumières : 23 h
  travail : de 8 à 11 h et de 14 à 17 h
  promenades : entre 12 h 30 et 13 h 30 (sur semaine)
  entre 9 et 11 h 30 et entre 12 h 30 et 17 h 30 (dimanche et jours fériés)

  parloirs : lundi, mercredi, vendredi (prévenus)
  jeudi, samedi (condamnés et certains prévenus)
  horaires : entre 12 h 30 et 15 h

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin-chef : 1 331 vacations
- médecin adjoint : 1 28 vacations
- chirurgien dentiste : 1 2 fois par semaine
- vénérologue : 1
- O.R.L. : 1
- dermatologue : 1
- psychiatre : 1
- pharmacien gérant : 1
- kinésithérapeute : 1
- infirmière à plein temps : 1
- infirmière alcoologue : 1

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : néant
- éducateur : 1
- visiteurs : 32
- sport : 1 surveillant moniteur - seulement au centre des jeunes détenus
  filet de volley-ball, basket-ball, cheval d'arçon, barres parallèles, tapis, poids, hand-ball
- cinéma : 2 appareils de projection
  1 séance par semaine au centre des jeunes détenus et au quartier des femmes
- télévision : 13 postes samedi après-midi et dimanche après-midi
- radio : dans les cellules au quartier des jeunes détenus
  transistors personnels
- bibliothèque centrale et bibliothèque au quartier des femmes
  " au centre des jeunes détenus
  " au centre de semi-liberté
- aumôniers : 2 catholiques, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : 1 professeur d'enseignement général de collège
  1 instituteur spécialisé
  21 h par semaine + 2 h supplémentaires
  4 visiteurs de prison qui dispensent des cours

par correspondance G.E.N.E.P.I.
AUXILIA

examens présentés : C.E.P. ..... 32 reçus

formation professionnelle : en semi-liberté

TRAVAIL PENAL

concessionnaires : 307 détenus occupés

		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
- manufacture de paille	21 détenus	1000 Frs
- enfilage d'étiquettes	7 détenus	900 Frs
- fabrication, montage, décoration conditionnement de jouets et jeux de société	100 détenus	700 Frs
- travaux sur matière plastique	15 détenus	200 Frs
- façonnage et assemblage de tous articles scolaires	65 détenus	600 Frs
- montage d'épingles à linge en boîte	6 détenus	1185 Frs
- confection de meubles en rotin	33 détenus	800 Frs
- fabrique de fournitures générales de bureau et leurs accessoires	60 détenus	600 Frs

Concessionnaires occasionnels : 67 détenus occupés		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
- travail de papeterie et collage	2 détenus	2400 Frs (SMIG)
- travail de papeterie et collage, pliage	1 détenu	2400 Frs (4 mois par an)
- pliage de journaux et divers	1 détenu	300 Frs
- travaux de papeterie, pliage et collage	1 détenu	200 Frs
- publicité	30 détenus	2400 Frs (SMIG pendant 1 mois)
- travaux divers et papeterie	1 détenu	350 Frs (1 mois par an)
- travaux de quincaillerie et publicitaires ...	2 détenus	500 Frs (5 mois par an)
- fabrication et comptage d'étiquettes	1 détenu	200 Frs (2 mois par an)
- travaux d'encartage	3 détenus	500 Frs (6 mois par an)
- travaux divers publicitaires	15 détenus	600 Frs
- rouleaux essuie-tout	10 détenus	500 Frs (C.J.D.)

		Rémunérations moyennes journalières selon la catégorie et l'établissement
Service général	105 détenus	9,50 Frs
Service général (bâtiments)	25 détenus	14,00 Frs

Maison d'arrêt de SAINT QUENTIN	Document à jour au 1er janvier 1980
36 rue Chantrelle 02322 SAINT QUENTIN B.P. 611	Tel. : (23) 62.23.05
Chef de maison d'arrêt : M. LACOUX	Adjoint :
T.G.I. competent : SAINT QUENTIN	J.A.P. : Melle KOEBELE

DETENTION :

- capacite theorique : 96
- capacite pratique : 99
- capacite maximum : 108
- effectif des detenus presents au 1er janvier 1980 : 62
- nombre de prevenus : 50 + appelant : 1
- nombre de condamnés : 11
- l'établissement comprend : 3 quartiers sur 3 niveaux
  - Quartier A : 39 cellules + 2 d'isolement
  - Quartier B : 44 cellules + 1 d'isolement
  - Quartier C : 13 cellules + 11 de semi-liberté
- critères d'affectation : détenus relevant des tribunaux de SAINT QUENTIN et LAON
- conditions de détention :
  - Type de détention : cellulaire
  - Mode de vie :
    - lever : 7 h
    - petit déjeuner : 7 h 30
    - déjeuner : 11 h 30
    - diner : 17 h 30
    - fermeture du soir : 18 h 30 à 19 h
    - promenades : 1 h 30 par jour
    - activités : travail en cellule
    - parloirs : lundi, mercredi, vendredi, pour les prevenus
      samedi (condamnes et certains prevenus)
    - travaux : installation du sanitaire, refection des circuits electriques, creation de 2 box avocats d'une salle de soins et d'un bureau d'assistante sociale

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 médecin 1 visite par semaine
- infirmière : 1 : 17 h par semaine et 13 h par semaine
- dépistage anti-vénérien 1 fois par semaine
- radiographie : 1 fois par mois (camion radio photo)
- dentiste : 1
- O.R.L.
- dermatologue : ces soins sont effectués au C.H. de SAINT-QUENTIN
- ophtalmologue

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistance sociale : 1
- visiteurs de prison : 3
- sport : Filets et ballon volley ball, jeu de boules, dans la cour de promenade
  1 professeur d'éducation physique - 3 h par semaine - 1 h 30 le lundi, 1 H 30 le jeudi exclusivement les mineurs.
- télévision : 1 T.V. pour le service général le samedi et le dimanche après-midi et jours fériés.
  1 T.V. pour les mineurs
- radio : récepteurs personnels transistors
- bibliothèque : 1 200 livres - 3 livres par semaine et à la demande
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

1 P.E.G.C. 7 h par semaine 3 h 30 le mercredi après-midi
3 h 30 le samedi matin
pour l'année 79 aucun détenu présenté aux examens
en moyenne une dizaine de detenus participent au cours.

TRAVAIL PENAL

- environ 40 detenus occupes travail en cellule
- concessionnaire : 40 détenus
  - casquettes, guirlandes, damier
- articles publicitaires
- service général : 18 détenus

rémunérations moyennes brutes mensuelles

de 31.00 à 400.00

rémunérations moyennes brutes journalières

selon la catégorie et l'établissement.

Maison d'arrêt de VALENCIENNES	Document à jour au ler janvier 1980
75 rue Lomprez B.P. 455 59322 - VALENCIENNES CEDEX	Tél. (27) 46.42.25 46.42.55
Chef d'établissement : M. CAYSSEL	Adjoint : M. DURAND
T.G.I. compétents : VALENCIENNES AVESNES SUR HELPE	J.A.P. : M. LAMAND Mme RINGOT

DETENTION

	hommes	femmes
- capacité théorique :	180	20
- capacité pratique :	250	20
- capacité maximum :	250	20

- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 230 hommes

  nombre de prévenus : 117
  nombre de condamnés : 115 + tutelle pénale : 3
  détenus en semi-liberté : 5

- effectif des détenues présentes au ler janvier 1980 : 13 femmes

  nombre de prévenues : 6
  nombre de condamnées: 7

L'établissement comprend :

un quartier hommes : 80 cellules individuelles
70 cellules doublées
8 cellules triplées
4 cellules disciplinaires
un quartier de semi-liberté : 12 cellules
un quartier femmes : 8 cellules individuelles
4 cellules triplées

- critères d'affectation : détenus relevant des tribunaux de Valenciennes et d'Avesnes sur Helpe

- conditions de détention :

  . type de détention : cellulaire

  . mode de vie :

  lever : 6 h 30
  petit déjeuner : 7 h
  déjeuner : 11 h 30
  diner : 17 h 30
  fermeture du soir : 19 h extinction des lumières : 22 h
  travail : de 7 h 45 à 11 h 15 et de 13 h 15 à 17 h 15
  promenades : occupés ½ h le matin, ½ h l'après-midi
  inoccupés 1 h ½ le matin

  parloirs : mardi, jeudi, vendredi (prévenus)
  mercredi ou samedi (condamnés)
  horaires : entre 14 et16 h durée : ½ h

- Travaux importants en cours : construction d'un nouveau vestiaire par la population pénale et extension du greffe

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 2 visites par semaine
- psychiatre : 1 1 visite par semaine
- dentiste : poste vacant
- dermatologue : 1 1 visite par semaine
- infirmière : 1 à mi temps
- auxiliaire médical : 1
- dépistage anti-vénérien : 1 visite par semaine

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 2 (CPAL et MA)
- éducateurs : 5 (CPAL et MA)
- visiteurs de prison : 12
- sport : 1 moniteur de sport (football, rugby, volley-ball et basket 6 h par semaine)
- cinéma : les dimanches et jours fériés
- télévision : 1 poste au quartier "femmes" pour les samedis après-midi, dimanches et jours fériés
  1 poste en salle de classe
- radio : transistors personnels
- bibliothèque : distribution trois livres par semaine
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : 1 instituteur PEGC 23 h par semaine

en 1979, 3 détenus ont été présentés au C.E.P., 1 a été reçu

F.P.A. en semi-liberté, centre F.P.A. de la Sentinelle (59)

cours par correspondance : AUXILIA, C.N.T.E.

TRAVAIL PENAL

Concessionnaires :		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
2 ateliers "Trois Suisses" (pose d'encarts dans des catalogues collage de laine)	150 détenus	1000 Frs
quartier "femmes" travail intermittent		
- collage de laine, tri de catalogue		1000 Frs
- collage de sachets		550 Frs
- emballage de poudre		960 Frs
service général	29 détenus	220 Frs

inoccupés : 60 à 70 détenus

Direction régionale de Lyon

BONNEVILLE

CHAMBERY

GRENOBLE-VARCES

Prisons de LYON

SAINT-ETIENNE

Maison d'arrêt de BONNEVILLE	Document à jour au 1er janvier 1980
B.P. 137 74130 - BONNEVILLE	Tél. (50) 97.24.60
Chef de maison d'arrêt : M. POURQUET	Adjoint : M. BONITCHI
T.G.I. compétent : BONNEVILLE	J.A.P. : M. GARRABOS

DETENTION

	hommes	femmes
- capacité théorique :	94	10
- capacité pratique :	140	10
- capacité maximum :	175	10

- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 171 hommes

  nombre de prévenus : 92 + appelants : 3
  nombre de condamnés: 74 + dettier : 1
  tutelle pénale : 1
  détenus en semi-liberté : 7

- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 7 femmes

  nombre de prévenues : 4
  nombre de condamnées: 3

L'établissement comprend :

. quartier hommes : 46 cellules individuelles + 8 grandes cellules avec 6 lits par cellule

  1ère division : rez de chaussée : mineurs + service général
  2ème division : rez de chaussée : arrivants + condamnés courtes peines
  3ème division : 1er étage : prévenus + quartier disciplinaire
  4ème division : 2ème étage : prévenus + condamnés longues peines

. quartier femmes : 4 cellules individuelles + 1 grande cellule à 6 lits

. quartier semi-libres : 6 cellules individuelles pouvant être doublées

- critères d'affectation : prévenus relevant des tribunaux d'Annecy, Bonneville et Thonon

- conditions de détention :

. type de détention : cellulaire - cellules individuelles et cellules de 6

. mode de vie :

lever : 7 h
petit déjeuner : 7 h 15
déjeuner : 11 h 15
diner : 17 h 15
les repas sont pris dans les cellules
fermeture du soir 18 h 30 à 19 h extinction des lumières : 22 h

promenades obligatoires 2 fois par jour 1 h 15 le matin 1 h 15 l'après-midi
entre 8 et 11het 14 h et 17 h

parloirs : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi (prévenus)
mardi, mercredi, jeudi, vendredi (condamnés)

horaires : de 14 à 16 h

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 — 1 après-midi par semaine
- dermatologue : 1 — 1 fois tous les 15 jours
- dentiste : 1 — 1 fois tous les 15 jours
- psychiatre : 1 — 2 h par semaine
- prophylaxie : 1 fois par semaine
- infirmière : 1 mi temps

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistant social : néant
- éducateur : néant
- visiteurs de prison : 10
- association départementale pour la diffusion et l'initiation musicale (ADDIM) 1 intervention par trimestre
- sport : pas de terrain mais installation de volley-ball sur les cours de promenade
  1 moniteur de sport
- cinéma : 1 fois par mois
- télévision : 1 téléviseur quartier femme
  1 téléviseur quartier semi-liberté
- radio : récepteur de radio dans chaque cellule
- bibliothèque
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : 1 instituteur à temps complet
  1 instituteur à temps partiel (2 h par semaine)

par correspondance : AUXILIA

32 détenus scolarisés de façon permanente

examens présentés : C.E.P. ..... 12 reçus en 1979
B.E.P.C. ..... 2 reçus en 1979

Pas de formation professionnelle

TRAVAIL PENAL

nombre de détenus occupés : 120

concessionnaires : 108		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
- montage de pièces plastiques travail en cellule	41 détenus	727 Frs
- montage de fiches métalliques montage de collier de serrage travail en cellule	23 détenus	992 Frs
- tissage de fil de fer (en atelier)	24 détenus	231 Frs

divers concessionnaires occasionnels à contrats temporaires

- polissage petite menuiserie	2 détenus pendant 1 mois½	561 Frs
- contrôle de pièces électroniques :	2 détenus sur 3 mois	941 Frs
- montage de crochets sur chaussures de sky	2 détenus sur 3 mois	1032 Frs
- finition de calendrier	10 détenus sur 1 mois	103 Frs
- contrôle de pièces métalliques ..	4 détenus sur 7 mois	553 Frs

	Rémunérations moyennes journalières
service général ..... 12 détenus	1ère catégorie 15,85 Frs
	2ème catégorie 11,21 Frs
Inoccupés : 65 détenus	3ème catégorie 8,50 Frs

Maison d'arrêt de CHAMBERY	Document à jour au 1er janvier 1980
1 rue de Belledonne 73 000 - CHAMBERY	Tél. : (16) 79. 69. 45. 81.
Chef d'établissement : M. MULLER	Adjoint : M. ROBIN
T.G.I. compétent : CHAMBERY	J.A.P. : M. GIROD

DETENTION

	hommes	femmes
- capacité théorique :	51	5
- capacité pratique :	100	10
- capacité maximum :	125	10

- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 128 hommes
- nombre de prévenus : 79 dont 15 avec procédure criminelle
- nombre de condamnés : 49 dont 1 D.P.S.
- détenu en semi-liberté : néant
- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 7 femmes
- nombre de prévenues : 7
- nombre de condamnées : 0
- l'établissement comprend : Un quartier hommes de 51 cellules
  Un quartier femmes de 5 cellules
  Un quartier de semi-liberté de 6 cellules
- critères d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de CHAMBERY
- conditions de détention :
  - Type de détention : cellulaires
    cellules doublées et triplées au quartier hommes
    cellules doublées au quartier femmes
  - Mode de vie : - lever : 7 h
    - petit déjeuner : 7 h 30
    - déjeuner : 11 h
    - dîner : 17 h à 18 h 30
    - repas pris en cellule à plusieurs
    - fermeture du soir : 19 h - extinction des lumières : 23 h
    - promenades : 1 h 30 par roulement entre 14 h et 16 h
    - activités : 7 h 30 à 8 h entretien des cellules 8 h à 11 h travail - 12 h à 14 h correspondance, repos, lecture - 14 h à 17 h travail
    - parloirs : Lundi, mercredi, vendredi (prévenus hommes)
      Jeudi ou samedi (condamnés hommes)
      Mardi, jeudi (femmes)
      durée : 3/4 h

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin 1 : 1 visite par semaine, et à la demande
- dentiste 1 : 1 visite tous les 15 jours à la demande pour les cas urgents
- psychiatre 1 : 1 visite par semaine
- infirmière 1 : visite chaque jour.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- éducateur : néant
- visiteurs de prison : 7
- sport : néant la cour de sport devant être refaite cette année pour raison de sécurité.
- séance de cinéma : néant
- télévision : 2 postes, 2 séances par semaine
- radio : transistors personnels
- bibliothèque à l'établissement
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : 1 instituteur par semaine 9 heures de cours Mercredi et Samedi pas d'intervention d'organismes d'enseignement

  C.E.P. en 1979 : 17 présents : Reçus : 9

- formation professionnelle : néant

TRAVAIL PENAL

détenus occupés : 49

- concessionnaires : 33 détenus
- confection de paniers à salade (montage armature en atelier tressage en cellule)
- fabrication de pochettes surprises en papiers (réservée aux femmes)
- service général : 16 détenus

Rémunérations moyennes brutes mensuelles

710 Frs

Rémunérations moyennes brutes journalières

entre 6,00 Frs et 17 Frs selon la catégorie.

Maison d'Arrêt de GRENOBLE-VARCES	Document mis à jour au 1er janvier 1980
B.P. 15 38760 VARCES ALLIERES ET RISSET	Tél. : (76) 72.81.77
Directeur : M. ASSET	Adjoint : M. MASSIMI
T.G.I. compétent : GRENOBLE	J.A.P. : Mme DUFOURNET

DETENTION — il existe un centre medico-psychologique Régional à l'établissement.

- capacité théorique : 208
- capacité pratique : 208
- capacité maximum : 208
- effectif des detenus présents au 1er janvier 1980 : 322
- nombre de prévenus : 142 + Appelants : 39
- nombre de condamnes: 137 + Dettiers : 4
- l'etablissement comprend : la détention hommes sur 4 étages le C.M.P.R. de 10 cellules.
- critères d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de GRENOBLE.
- conditions de detention :
  - Type de detention : cellulaire , cellule doublee
  - Mode de vie :
    - lever : 7 h
    - petit dejeuner : 7 h 15
    - déjeuner : 11 h 30
    - dîner : 17 h 30
    - fermeture du soir : 18 h 30 - extinction des lumières : 23 h
    - promenades : 1 h 30 par jour
    - activités : travail de 8 h à 11 h 15 et 14 h à 17 h 15
    - parloirs : lundi, mardi, mercredi, vendredi (prévenus)
      jeudi, samedi (condamnés)
      Les parloirs se deroulent à compter de 13 h 30
      Duree: ½ h par jour.

ASSISTANCE MEDICALE

- C.M.P.R.

2 psychiatres } qui interviennent egalement pour l'autre partie de la detention
1 psychologue }

- généraliste : 1 médecin en visite 2 fois par semaine plus les urgences
- spécialistes :
  - dermatologue 1 : vient à la demande
  - radiologue 1 : vient à la demande
  - ophtamologue 1 : vient à la demande
  - prophylaxie : 1 fois tous les quinze jours
  - dentiste 1 : 2 fois par semaine
- infirmière "pénitentiaire" : 1 à plein temps
  surveillant infirmier : 1 à plein temps.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- educateur : 1
- assistantes sociales : 2
- visiteurs de prison : 17
- 1 association sportive, culturelle et post-penale
- sport : 1 h et demie par jour
- cinéma : 1 fois par semaine
- télevision : 2 téléviseurs et 1 magnétoscope
- radio : récepteurs transistors personnels
- bibliothèque
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : - 2 instituteurs à temps complet

  par correspondance : - G.E.N.E.P.I.
  - C.N.T.E.
  - Auxilia

45 detenus scolarises de façon permanente
2 groupes de preparation au C.E.P.
2 groupes de preparation au B.E.P.C.

- Formation professionnelle : 1 C.A.P. mecanique auto par unités capitalisables: 15 stagiaires . Les cours sont dispensés par neuf professeurs venant du lycée Pablo-Neruda avec lequel une convention de formation professionnelle a été passee.

TRAVAIL PENAL

108 détenus occupés	Rémunérations moyennes brutes mensuelles
- concessionnaires : 90 détenus	
conditionnement produits hygiéniques 35 détenus	920 F
fabrication cables et gaines de vélos de véhicules 24 détenus	780,00 F
Plastique (protège-cahiers etc...) 29 détenus	650,00 F
Toutes ces activités se font en atelier	
Polissage de plaques (travail en cellule) 2 détenus	800,00 F
Service géneral : 18 détenus	175,00 F

Prisons de LYON	Document à jour au 1er janvier 1980
12 quai Perrache 69272 - LYON CEDEX 1	Tél. (7) 837.78.31
Directeur : M. MOLTO	Adjoint : M. LAPIQUE
T.G.I. compétent : LYON	J.A.P. : M. MALLEVAL

DETENTION	quartier St-Paul	Quartier St-Joseph	Quartier Montluc	Les 3 quartiers réunis
- capacité théorique	249	118	135	502
- capacité pratique	360	168	135	663
- capacité maximum	442	250	135	827

- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 1008

dont 31 femmes et 44 militaires

nombre de prévenus : 594 + appelants : 34
nombre de condamnés: 371 + dettiers : 9
jeunes détenus : 87 + tutelle pénale : 3
détenus en semi-liberté : 24

L'établissement comprend : 3 quartiers

- quartier St-Paul comprend 7 bâtiments et 617 détenus
  Bât. C sur 2 étages : 30 places
  Bât. D sur rez de chaussée + 2 étages : 78 places
  Bât. E sur rez de chaussée + 2 étages : 78 places
  Bât. F sur rez de chaussée + 2 étages : 118 places
  Bât. F sur rez de chaussée : 6 places (infirmerie)
  + C.M.P.R. : 28 places
  Bât. K sur rez de chaussée + 1 étage : 24 places (mineurs)

- quartier St-Joseph comprend 4 bâtiments et 287 détenus
  Bât. C, Bât. D } adultes sur 2 fois 2 étages : 140 places
  Bât. E jeunes adultes sur 2 étages : 92 places
  Bât. I quartier de plus grande sécurité : 18 places + 13 cellules disciplinaires

- quartier Montluc comprend 3 bâtiments et 104 détenus
  Droit Commun, Militaires, Semi-libres } 82 places dont 28 places au 2e étage réservées à la semi-liberté
  Tutelle pénale 20 places
  Détention femmes : sur rez de chaussée et 2 étages : 27 places
  nursery : 2 places
  infirmerie : 4 places

- critères d'affectation :

a) quartier St-Paul : prévenus en majorité appelants, dettiers, mineurs

b) quartier St-Joseph : adultes condamnés, jeunes détenus, prévenus et condamnés
détenus dangereux, travailleurs

c) quartier Montluc : militaires, tutelle pénale, semi-libres et femmes

- conditions de détention :

. type de détention : cellulaire

. mode de vie :
lever : 7 h
petit déjeuner : 7 h 30
déjeuner : 11 h
diner : 17 h
fermeture du soir : 18 à 18 h 30 extinction des lumières : 23 h
les repas sont pris en cellule

travail : (ateliers concédés - quartier St-Joseph) de 7 h 30 à 11 h et de 13 h 30 à 17 h
service général : de 7 à 11 h 30 et de 14 à 17 h 30
(quartier Montluc) de 8 à 10 h 45 et de 14 h 30 à 17 h 45

promenades : 2 périodes de 1 h le matin et 1 h l'après-midi

quartiers St-Paul et St-Joseph	horaires alternés		jours pairs et impairs
	8 h 15 à 9 h 15	et	14 h 15 à 15 h 15
	9 h 30 à 10 h 30	et	15 h 30 à 16 h 30

pour les travailleurs la promenade a lieu en une seule période après le repas de midi

quartier Montluc : de 13 à 14 h 30 sur semaine
dimanche de 12 à 14 h

parloirs : mardi, mercredi, jeudi, vendredi (prévenus)
quartiers St-Paul et St-Joseph : lundi et samedi (condamnés)
horaires entre 11 h 45 et 14 h 15 et 17 et 18 h
tous les soirs, sauf dimanche (mineurs)
entre 17 h 30 et 18 h

parloirs rapprochés : autorisés avec les enfants de moins de 4 ans présentés à leur père par l'Assistante Sociale

quartier Montluc : lundi, samedi (condamnés) de 11 h 30 à 14 h 30
mardi, mercredi, jeudi, vendredi (prévenus) de 12 à 14 h
Témoins de Jehovah : parloirs libres 1 fois par semaine 45 mn
Militaires : parloirs hygiaphones

quartier femmes Montluc :

lever : 7 h
petit déjeuner : 7 h 45
déjeuner : 11 h
diner : 18 h
fermeture des portes : 18 h 30 extinction des lumières : 23 h
promenades : été du lundi au vendredi de 12 à 13 h 45
hiver du lundi au vendredi de 12 à 13 h
samedi et dimanche de 12 à 17 h

travail de 8 h 15 à 10 h 45 et de 14 à 17 h du lundi au vendredi
samedi de 8 h 15 à 10 h 45

activités : mardi et jeudi de 14 à 17 h (couture)
lundi de 14 à 17 h (esthéticienne)

parloirs : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi (prévenues)
lundi, mardi, mercredi, jeudi (condamnées)
horaires entre 16 et 17 h 30

- travaux :

quartier St-Paul : rénovation de la cour de sports
quartier St-Joseph : réalisation d'un bâtiment pour la buanderie, le vestiaire le stockage - aménagement d'unQ.P.G.S. - mise en place d'une dalle en béton au magasion à vivres - peinture des cellules
quartier Montluc : peinture couloir, escaliers et cellules

ASSISTANCE MEDICALE

1 C.M.P.R. (quartier St-Paul) : création et mise en place (secteur psychiatrique des prisons de Lyon) le 1er janvier 1979

1 médecin psychiatre - chef du service	(plein temps)
1 médecin psychiatre	(le mardi après-midi)
1 médecin psychiatre	(le jeudi matin)
1 médecin psychiatre	(temps complet)
1 interne en psychiatrie	(temps complet)
1 psychologue	(le jeudi matin)
1 psychologue	(plein temps)
1 secrétaire médicale	(plein temps)
1 infirmière détachée hôpital du Vinatier Lyon	(plein temps)

infirmerie (quartier St-Paul)

1 médecin généraliste	(mercredi matin et vendredi matin)
1 interne en médecine	(temps complet)
3 infirmières (2 de l'A.P. et 1 Croix-Rouge qui cesse ses fonctions le 30.6.1980)	(temps complet)
2 dentistes (1 tous les jours l'après-midi - 1 le mardi et jeudi matin)	
2 psychologues de la D.D.A.S.S. (contre la toxicomanie)	selon nécessité le vendredi toute la journée

Infirmerie (quartier St-Joseph)

1 médecin généraliste	(mardi et jeudi matin)
1 interne en médecine pour 1 an (étudiant)	(temps complet)
2 infirmières de l'A.P.	(temps complet)
1 pharmacien gérant la pharmacie de l'établissement	(jeudi après-midi)
1 dentiste	(mercredi matin et vendredi après-midi)

Infirmerie (Quartier Montluc)

1 médecin généraliste	(jeudi après-midi)
1 médecin psychiatre	(le lundi matin)
1 dentiste venant du quartier St-Paul	(tous les 15 jours le jeudi matin)
1 infirmière de l'A.P. (temps complet)	

pour les détenus militaires :

1 médecin aspirant	(3 fois par semaine)
1 dentiste aspirant	(1 matinée par semaine)

Médecins spécialistes (pour les trois quartiers)

1 dermatologue et vénérologue (le mardi toute la journée) quartiers : St-Paul, St-Joseph Montluc

1 oto-rhino (tous les 15 jours le jeudi après-midi) quartiers : St-Paul, St-Joseph,
1 ophtalmologiste (tous les 15 jours le mardi matin) quartiers: St-Paul, St-Joseph

1 gynécologue (le lundi après-midi) quartier Montluc

1 pneumo-phtisiologue (le jeudi matin) quartiers St-Paul (éventuellement St-Joseph)

1 infirmière en vénérologie (D.D.A.S.S.) du lundi au vendredi inclus le matin - quartiers St-Paul, St-Joseph, Montluc

---

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- 5 éducateurs (3 au quartier St-Joseph : jeunes détenus ; 2 au quartier Montluc : semi-liberté)
- 3 éducateurs (dont 1 chef de service) de l'Education Surveillée au pavillon des mineurs au quartier St-Paul
- 6 assistantes sociales + service social jeunes adultes assuré par les 3 éducateurs
- 59 visiteurs

sport : volley-ball sur chaque cour prévue à cet effet
1 surveillant moniteur de sport au quartier St-Paul adultes et mineurs (temps complet)
1 maître auxiliaire E.S. pour les jeunes adultes au quartier St-Joseph (mercredi matin 3 h, vendredi après-midi 3 h)
1 étudiante GENEPI pour le quartier Montluc (femmes) le jeudi matin

cinéma : le mercredi au quartier St-Paul (mineurs) et au quartier St-Joseph (jeunes détenus)
le dimanche au quartier Montluc (hommes)

télévision : 6 téléviseurs répartis dans les divers quartiers et bâtiments d'activités éducatives pour les jeunes adultes

radio : sonorisation en cellule + poste personnel

activités éducatives : (mineurs et jeunes détenus) : ciné-club, échecs, dames, scrabble, information, émaux, dessin ...

groupes de discussion : quartier St-Joseph (jeunes adultes) les : mardi, mercredi, jeudi de 17 h 30 à 18 h par les visiteurs de prison

5 bibliothèques : totalisant 11 564 livres

Aumôniers : 2 catholiques
1 protestant
1 orthodoxe
1 rabbin
1 iman

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

enseignants : 1 directeur du centre scolaire pénitentiaire de Lyon (23 h par semaine)
5 instituteurs (23 h chacun par semaine)
34 intervenants GENEPI (18 pour les hommes et 16 pour les femmes)
préparation : C.A.P., B.E.P.C., BAC et cours : anglais, allemand, italien, espagnol, français, comptabilité, droit et instruction civique, du lundi au samedi inclus
8 élèves par cours en moyenne

classes : (instituteurs)
1 de mineurs de moins de 18 ans (effectif 25)
2 de jeunes détenus de 18 à 21 ans (effectif 90)
2 d'adultes en plusieurs groupes (effectif 130)
3 cycles d'alphabétisation des étangers (effectif 40)
+ code de la route (par les instituteurs et 1 éducateur)

cours par correspondance : AUXILIA, UNIECO, CNTE

résultats aux examens en 1979 :

	présentés	reçus
C.E.P.	91	54
B.E.P.C.	18	14
BAC	1	1
Enseignement supérieur	5	2
C.A.P. divers	20	1

TRAVAIL PENAL

détenus occupés : 327 dont 4 femmes

concessionnaires :		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
- voitures miniatures ..... (quartier St-Paul)	21 détenus	entre 1400 Frs et 1700 Frs
- voitures miniatures ..... (quartier St-Joseph)	132 détenus	entre 1400 Frs et 1700 Frs
- insignes et porte-clés ..... (quartier St-Joseph)	3 détenus	entre 1400 Frs et 1700 Frs
- ébarbage et nappes (quartier Montluc)		entre 370 Frs et 1500 Frs
- pliage et cartonnage (quartier Montluc femmes)		entre 370 Frs et 1500 Frs
service général :		
- quartier St-Paul et St-Joseph	112 détenus	entre 160 Frs et 370 Frs
- quartier Montluc	11 hommes et 8 femmes	entre 150 Frs et 285 Frs
- travaux de rénovation	13 détenus	entre 250 Frs et 450 Frs
- entretien	4 détenus	200 Frs

semi-liberté : 24 gain journalier selon qualification entre 94 Frs et 120 Frs

détenus inoccupés : chômeurs : 592 dont 15 femmes
inaptes : 89 dont 4 femmes

Maison d'arrêt de SAINT ETIENNE	Document à jour au 1 er janvier 1980
42350 LA TALAUDIERE	Tél. : (77) 53.63.64
Directeur : M. GUGLIELMI	Adjoints : M. DOMINGUEZ
T.G.I. compétent : SAINT ETIENNE	J.A.P. : Mme PAULET

DETENTION

	Hommes	Femmes
- capacité théorique :	136	15
- capacité pratique :	292	15
- capacité maximum :	292	15

- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 241 hommes
  - nombre de prévenus : 137
  - nombre de condamnés: 95
  - détenus en semi-liberté : 25
- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 12 femmes
  - nombre de prévenues : 8
  - nombre de condamnées: 4
- l'établissement comprend : Un quartier hommes
  Un quartier disciplinaire
  Un quartier femmes : 11 cellules
  Un quartier semi-liberté de 24 cellules
  Une infirmerie
- critères d'affectation : prévenus et condamnés des tribunaux de SAINT-ETIENNE et de MONT BRISSON.
- condition de détention :
  - Type de détention : cellulaire
    grand quartier hommes : 121 cellules simples + 5 cellules triples
    petit quartier 16 cellules simples + 9 cellules individuelles au quartier disciplinaire et 7 cellules infirmerie
    quartier des femmes : 9 cellules simples + 2 cellules triples.

. Mode de vie :

- lever : 7 h
- petit déjeuner : 7 h 15
- déjeuner : 11 h 30
- dîner : 17 h 30
- fermeture du soir : 18 h 30 extinction des lumières : 22 h
- promenades : entre 13 h 15 et 17 h 15
- activités : travail de 7 h 30 à 11 h 15 et de 13 h 15 à 17 h 15
  scolarité de 8 h à 11 h et de 14 h à 16 h

parloirs : Lundi, mardi, vendredi (prévenus)
horaires : entre 12 h et 13 h

Samedi (condamnés)
horaires : entre 14 h et 16 h

ASSISTANCE MEDICALE

- Généraliste : 2 fois par semaine
- spécialistes
  - psychiatre1: 1 fois par semaine
  - dermatologue 1 : 1 fois par semaine
  - dentiste 1 : 1 fois par semaine
  - infirmier : 1 (croix rouge) 35 h par semaine
  - auxiliaire médical : 1 surveillant à temps complet

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 1 à temps plein + 1 à mi-temps
- visiteurs de prison : 5
- sports : 1 terrain de sport - 1 surveillant moniteur de sport - dispense 30 heures de sport par semaine - 1 professeur de sport détaché de l'EN pour 6 h de cours par semaine.
- cinéma : néant
- télévision : enregistrement sur magnétoscope et diffusion une fois par semaine.
- bibliothèque : 1500 volumes
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- enseignant : 1 instituteur 25 h par semaine
  prépare au C.E.P. et B.E.P.C.
- par correspondance : C.N.T.E.
  bac + études supérieures

TRAVAIL PENAL

	Rémunérations moyennes brutes mensuelles
- concessionnaires : 150 détenus + 26 détenus employés de façon épisodique	
- pinces à linge : 90 détenus	385 Frs
- fabrique de sièges : 24 détenus	1300 Frs
- fabrique de trousses : 16 détenus	307 Frs
- confection de jouets : 20 détenus	550 Frs
Travail Episodique	
- collage de cartonnage : 5 détenus	490 Frs
- pliage (imprimerie) : 15 détenus	350 Frs
- fabrique de poupées : 6 détenus	400 Frs
- service général.	Rémunérations moyennes brutes journalières entre 6,00 Frs et 17,00 Frs selon catégorie.

Direction régionale de Marseille

AIX

AVIGNON

GRASSE

LES BAUMETTES (MARSEILLE)

NICE

TOULON

Maison d'arrêt D'AIX-EN-PROVENCE	Document à jour au 1er janvier 1980
1, rue Peyresc 13617 - AIX-EN-PROVENCE	Tél. : (42) 23.34.98 23.20.91
Directeur : M. BERBEYER	Adjoint : M. ANDREU
T.G.I. compétent : AIX-EN-PROVENCE	J.A.P. : M. LELIEVRE

DETENTION

- capacité théorique : 85
- capacité pratique : 121
- capacité maximum : 151
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 144
- nombre de prévenus : 106 + Appelants : 18
- nombre de condamnés: 20
- l'établissement comprend : Un quartier "arrêt" de 9 cellules
  Un quartier "correction" de 8 cellules
  Un quartier "justice" de 12 cellules
  Un quartier "cellulaire" de 7 cellules
  Une infirmerie
  Un quartier "semi-liberté : 4 cellules
- critères d'affectation : prevenus et condamnés relevant des tribunaux D'AIX-EN-PROVENCE.
- conditions de détention :
  - Type de détention : cellulaire - cellules individuelles et en commun.
  - Mode de vie :
    - lever : 7 h
    - petit déjeuner : 8 h
    - déjeuner : 11 h
    - dîner : 17 h
    - fermeture du soir : 18 h
    - extinction des lumières : 22 h
    - promenades : 1 h le matin et 2 h l'après-midi.
    - parloirs : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : (prévenus) samedi, (condamnés et certains prévenus).
      Horaires : entre 14 h et 17 h.

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste 1 : 2 visites par semaine.
- médecin généraliste adjoint 1 (absence du titulaire).
- dermatologue 1 (visites à la demande).
- dentiste 1 : 1 visite par semaine.
- psychiatre : néant
- infirmière 1 : (Croix-Rouge : plein temps).
- 1 surveillant en poste fixe à l'infirmerie.
- Dépistage anti-vénérien : 1 fois par semaine.
- Dépistage anti-tuberculeux : 2 fois par an.
- consultations externes au centre hospitalier d'AIX-EN-PROVENCE: spécialistes.
- infirmerie à l'établissement : 8 lits.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale à temps : 1
- visiteurs de prison : 10
- éducateurs : néant
- sports : néant
- cinéma : 3 séances par semaine (un film projeté).
- télévision : 1 poste (2 séances par semaine).
- bibliothèque :
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : - Enseignant : 1 instituteur à plein temps : 23 h par semaine.
  Auxilia : détenus scolarisés en permanence (préparation au C.E.
- Examens présentés : C.E.P. ..... 12 reçus en 1979.
- formation professionnelle : Néant
- Activités pédagogiques diverses : audio-visuel, dessin.

TRAVAIL PENAL

Pas de travail pénal.

Service général : 28 detenus employés de façon permanente.

- Classe I	: 4	: Taux journalier	: 17,00 F
- Classe II	: 9	: I.D.	: 11,50 F
- Classe III	: 3	: I.D.	: 8,50 F
- occasionnels	: 12	: I.D.	: 5,50 F

Nombre d'inoccupés : 116 détenus.

Maison d'arrêt d'AVIGNON	Document à jour au 1er janvier 1980
55 bis rue de la Banasterie 84025 - AVIGNON CEDEX	Tél. : (90) 86.28.93 86.29.36
Directeur : M. BLANCH	Adjoint : M. ARGENCE
T.G.I. compétent : AVIGNON - CARPENTRAS - TARASCON	J.A.P. : M. TORT

DETENTION

	hommes	femmes
- capacité théorique :	127	20
- capacité pratique :	240	25
- capacité maximum :	250	25

- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 234 hommes
- nombre de prévenus : 154 + Appelants : 8
- nombre de condamnés : 69 + Dettiers : 3
- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 10 femmes
- nombre de prévenues : 6
- nombre de condamnées : 4
- l'établissement comprend : Un quartier hommes
  Un quartier mineurs
  Un quartier de plus grande sécurité
  Un quartier de femmes
- critères d'affectation : prévenus et condamnés relevant des tribunaux d'Avignon - Carpentras - Tarascon.
- conditions de détention :
  - Type de détention : quartier banasterie : 34 cellules + 2 dortoirs de 7 places - 1 dortoir 10 places comprend l'infirmerie et 2 salles de classe
    quartier Rocher : 10 Cellules + 2 ateliers
    quartier mineurs : 9 cellules
    quartier haute sécurité : 4 cellules + 4 cellules disciplinaires.
  - Mode de vie : - lever : 7 h
    - petit déjeuner : 8 h
    - déjeuner : 11 h
    - dîner : 17 h
    - fermeture du soir : 18 h 30 - extinction des lumières: 23h
    - promenades : 1 h 30 Le matin entre 8 h 30 et 11 h
      2 h l'après-midi entre 14 h et 16 h
    - activités : travail de 8 h 30 à 11 h et de 14 h à 17 h
    - parloirs : Lundi, mercredi, vendredi (prévenus)
      Samedi (condamnée + certains prévenus)
      horaires : entre 14 h et 17 h
- Travaux : Refection du quartier Rocher des DOMS création de 2 salles de classe, 20 douches 21 cellules de 4 places, 4 cellules individuelles soit une récupération de 88 places.

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 (2 fois par semaine)
- spécialistes :
  - dermatologue 1 : 1 visite par mois
  - dentiste 1 :1 visite par semaine
  - dépistage anti-vénérien 1 fois par semaine
  - infirmière 1 à temps complet
  - Auxiliaire médical 1 (surveillant)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale chef : 1
- visiteurs de prison : 18
- cinéma : 1 fois par semaine (2 séances)
- télévision : 1 fois par semaine (travailleurs)
- radio : Récepteurs personnels
- bibliothèque : 1 (Prêt de 4 à 6 ouvrages par semaine)
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : 1 instituteur 21 h + 2 h Sup. par semaine
  1 instituteur 9 h par semaine
  1 formateur pour enseignement aux étrangers
  15 détenus scolarisés de façon permanente
- examens présentés : C.E.P. : 3 Reçus : 3
  B.E.P.C. : 4 Reçus : 0
- pas de formation professionnelle

TRAVAIL PENAL

- concessionnaires :
- 2 ateliers pour 20 détenus confection éponges métaliques 10 détenus
  confection pinces à linge 10 détenus
- service général : 32
- détenus employés aux travaux réfection ROCHER des DOMS : 19
- détenus employés à l'atelier régional : 2
- détenus inoccupés : 161

Maison d'arrêt de GRASSE	Document à jour au ler janvier 1980
1 place du Palais de Justice 06325 - GRASSE	Tél. (93) 36.04.73
Chef de maison d'arrêt : M. RODRIGUEZ	Adjoint : M. ANDREI
T.G.I. compétent : GRASSE	J.A.P. (intérimaire) : GAZAN VILAR

DETENTION

- capacité théorique : 57
- capacité pratique : 120
- capacité maximum : 130
- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 ; 101

  nombre de prévenus : 86
  nombre de condamnés : 15

L'établissement comprend : 2 quartiers

quartier principal : rez de chaussée + 2 étages : 23 cellules
3e étage dortoir de 20 places
+ 1 cellule disciplinaire + 1 cellule d'isolement
+ 2 cellules infirmerie

quartier annexe : rez de chaussée + 2 étages : 10 cellules

- critères d'affectation : prévenus relevant du T.G.I. de Grasse
- conditions de détention :
  - type de détention : cellulaire - cellules doublées et triplées
  - mode de vie :

    lever : 7 h
    petit déjeuner : 8 h
    déjeuner : 11 h 30
    diner : 17 h 30
    les repas sont pris en cellule triplée
    fermeture du soir : 18 h 30 à 19 h extinction des lumières : 22 h
    promenades : 1 h le matin entre 9 et 11 h
    1 h l'après-midi entre 14 et 16 h

    parloirs : lundi, mardi, jeudi, vendredi (prévenus)
    mercredi, samedi (condamnés)

    horaires : entre 14 et 17 h 30

ASSISTANCE MEDICALE

- généralistes: médecin chef : 1
  médecin adjoint : 1 en cas d'absence du médecin chef, 1 visite par semaine + urgence
- spécialistes :
  psychiatre : 1 une visite par semaine
  dentiste : 1 une visite par semaine
  dépistage anti-vénérien : 2 fois par mois
  infirmière : 1 (plein temps)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 2 à mi temps
- visiteuse de prison : 1
- sport : néant par manque de terrain
- cinéma : néant par manque de salle de projection
- télévision scolaire
- radio : récepteurs transistors personnels
- bibliothèque
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

enseignement : 1 instituteur à plein temps
23 détenus scolarisés en moyenne
1 groupe d'adaptation
1 groupe C.E.P.
1 groupe cours moyens

examens présentés : C.E.P. ..... 1 reçu en 1979

TRAVAIL PENAL

pas d'atelier ni de travail en cellule

service général : 15 détenus classés : 3 cuisine
2 comptabilité
1 bibliothèque
1 buandier
4 balayeurs
4 entretien bâtiment

Maison d'arrêt de MARSEILLE-BAUMETTES	Document à jour au 1er janvier 1980
213 chemin de Morgiou 13272 - MARSEILLE CEDEX	Tél. (91) 40.10.10 40.13.35
Directeur : M. BABIN	Adjoint : M. RAMONE
T.G.I. compétent : MARSEILLE	J.A.P. : M. SIMONI

DETENTION il existe un Centre Médio-Psychologique Régional à l'établissement

	hommes	femmes
- capacité théorique :	905	22
- capacité pratique :	987	25
- capacité maximum :	987	25

- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 1726 hommes

nombre de prévenus : 900
nombre de condamnés : 817 + tutelle pénale : 3
dettiers : 6
détenu en semi-liberté : 13

- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 38 femmes

nombre de prévenues : 24
nombre de condamnées : 14
détenue en semi-liberté : 1

L'établissement comprend : 5 bâtiments de détention

. les petites Baumettes : 119 cellules + 7 à l'infirmerie
quartier de semi-liberté : 10 cellules

. bâtiment "B" : (condamnés) 303 cellules + 10 à l'infirmerie + 18 au quartier disciplinaire + quartier de plus grande sécurité : 18 cellules

. bâtiment "A" : (prévenus) 409 cellules
infirmerie : 25 cellules
C.M.P.R. : 26 cellules

. bâtiment des femmes : 22 cellules

- critères d'affectation :

prévenus relevant des tribunaux de Marseille et Aix-en-Provence
prison hôpital : détenus de la région

- conditions de détention :

. type de détention : conçu pour un encellulement individuel

. mode de vie :

lever : 7 h
petit déjeuner : 7 h 15
déjeuner : 11 h 30
diner : 17 h 30
fermeture du soir : 19 h extinction des lumières : 22 h
promenades : 1 h 30 par demi journée

parloirs : mardi, jeudi, samedi (prévenus)
dimanche (condamnés)

- travaux : construction salle radio à la prison hôpital
transformation de la chapelle en atelier
construction d'un nouveau mess du personnel qui permettra l'extension des parloirs famille dans les anciens locaux

ASSISTANCE MEDICALE C.M.P.R.

- 18 médecins - 5 internes
- 2 généralistes : médecin chef et adjoint
- 2 dentistes : 5 jours par semaine
- 1 kinésithérapeute : 5 jours par semaine
- 1 dermatologue : 2 " " "
- 2 vénérologues : 2 " " "
- 1 O. R. L. : 1 " " "
- 1 ophtalmologue : 1 " " "
- 1 urologue : 1 " " "
- 1 cardiologue : 1 " " "
- 1 radiologue : 1 " " "
- 1 chirurgien : 1 " " "
- 1 fibroscopie digestive : 1 jour par semaine
- 2 psychiatres
- 1 pharmacien

- infirmiers : 13
- 1 infirmière chef
- 6 contractuels
- 3 Croix Rouge
- 4 Administration Pénitentiaire

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale chef : 1
- chef de service éducatif : 1
- assistantes sociales : 9
- visiteurs de prison : 31
- éducateurs : 3
- éducatrice déléguée régionale formation : 1
- assistante sociale militaire : 1

- sports : uniquement aux petites Baumettes tous les jours
  1 terrain de hand-ball, 1 terrain de baskett-ball, équipement pour le volley-ba

- cinéma : 1 fois tous les 15 jours

- radio : récepteurs à transistors personnels

- télévision : 5 salles dotées d'un téléviseur

- bibliothèque : 1 dans chaque bâtiment

- aumôniers : 3 catholiques
  2 protestants
  1 musulman
  1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

scolarité : enseignants : 1 directeur scolaire
6 instituteurs (23 h par semaine)
1 professeur d'E.P.S. (6 h par semaine)
1 " d'anglais (6 h par semaine)
1 " d'espagnol (3 h par semaine)
1 " d'enseignement étrangers (23 h par semaine)

par correspondance C.N.T.E.
AUXILIA

nombre total de détenus scolarisés : 790 en 1979
soit une moyenne journalière de 205

répartition : 1 groupe de 12 détenues au bâtiment femmes
4 groupes de 12 détenus au bâtiment condamnés
2 groupes de 12 détenus au bâtiment prévenus
11 groupes de 12 détenus aux Petites Baumettes

examens :

BAC	0	reçu	sur	4	présentés en 1979	
épreuve anticipée						
français	2	"	"	2	"	"
B.E.P.C.	8	"	"	12	"	"
C.E.P.	103	"	"	171	"	"
Employé de bureau C.A.P.	3	"	"	9	"	"
comptabilité C.A.P.....	2	"	"	2	"	"
comptabilité B.E.P.	1	"	"	4	"	"
Ex. d'entrée en fac ESEU	1	"	"	1	"	"
Philo DEUG	1	"	"	1	"	"
Anglais DEUG	2	"	"	2	"	"

formation professionnelle :

D.A.F.C.O. 13 professeurs (3 h à 9 h par semaine)
pas de diplôme délivré en fin de stage

3 groupes de 15 détenus
- monteurs-électriciens
- soudeurs
- soliers moquettistes

rémunération : 54 % du S.M.I.G.

TRAVAIL PENAL

410 détenus occupés

	Rémunérations moyennes brutes mensuelles
129 détenus occupés par des concessionnaires	
110 détenus occupés par Manufacture Provençale de Matières Plastiques (en ateliers)	980 Frs
15 détenus occupés par 2 Santonniers (moulage et décoration) -cellules et ateliers-	700 Frs
4 détenus occupés par porte-clefs, assemblage maillons (cellules)	580 Frs

	Rémunérations journalières moyennes
281 détenus occupés par le Service Général :	
dont 24 aux Petites Baumettes 15 à la prison hôpital et quartier des femmes 48 au bâtiment "A" 78 au bâtiment "B" 17 en corvée extérieure (entretien du domaine pénitentiaire)	9,67 Frs

---

Maison d'Arrêt de NICE	Document à jour au 1er janvier 1980
12, 14 Rue de la Gendarmerie B.P. 418 06005 - NICE CEDEX.	Tél. : (93) 85.37.53 85.37.53 85.96.27
Directeur : M. BLANQUIER	Adjoint : M. PORRUNCINI
T.G.I. compétent : NICE	J.A.P. : M. AUSSILLOUX

DETENTION

- Capacité théorique : 231 places
- Capacité pratique : 400 places
- Capacité maximum : 450 places
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 393 Hommes
- Condamnés Adultes : 114 - Mineurs : 2
- Prévenus Adultes : 262 - Mineurs : 15
- Effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 16 Femmes
- Condamnées : 3 prévenues : 13
- Capacité théorique du quartier réservée aux Femmes: 26 places

  Celles-ci sont provisoirement détenues au quartier D qui dispose de 80 places, en attendant la réfection complète du quartier réservé aux femmes.
- Critères d'Affectation : Prévenus Hommes relevant des Tribunaux de NICE et de GRASSE, prévenus mineurs et Femmes relevant du Tribunal de GRASSE
- Condition de Détention :
  - Type de détention : Exclusivement cellulaire
  - Mode de Vie : - lever : 6 h 45
    - Petit déjeuner : 7 h 20
    - promenades : 8 h 30 (2 heures le matin exclusivement)
    - dejeuner : 11 h 20
    - dîner : 17 h 30
    - fermeture du soir : 18 h 45 - Extinction des lumières 22 h 15 - Radio 22 h
    - activités : travail matin 8 h à 11 h 15 soir 14 h à 17 h 15
    - Parloirs : Prévenus

      A partir de 13 h de la lettre A à G : Lundi - Mercredi - Vendredi
      A partir de 13 h de la lettre H à Z : Mardi - Jeudi - Samedi

      Condamnés

      A partir de 13 h de la lettre A à E : Lundi
      A partir de 13 h de la lettre F à Z : Jeudi

      Femmes : Lundi, Mercredi, Vendredi de 10 h à 10 h 30.

- Travaux : Aménagement d'un Quartier de plus grande Sécurité de 10 places.
  Construction d'un atelier
  Réfection prochain du quartier des Femmes

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste 1 : Médecin-Chef, 2 visites par semaine, + 1 Médecin Adjoint, 1 Interne, tous les jours sauf dimanches et jours fériés.
- spécialistes
- dentiste 1 : 2 fois par semaine
- psychiatre 1 : 3 visites par semaine
- Ophtalmologiste 1 : à la demande
- gynécologue 1 : 1 visite par mois
- cardiologue 1 : à la demande
- O.R.L. 1 : à la demande
- vénérologue 1 : 1 fois par semaine
- pharmacien gérant 1 : 1 fois par semaine
- infirmières 2 : 1 à plein temps (1 pénitentiaire - 1 détachée Ministère de la Défense) + 1 auxilière Médical (Surveillant Pénitentiaire).

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE, et CULTUELLE

- Assistantes Sociales : 3
- visiteurs de prison : 15
- sport : Actuellement aucunes activités mais possibilités d'aménager une aire de sports
- cinéma : 1 appareil, pas encore en service.
- télévision : 3 appareils : 2 fois par semaine (travailleurs, mineurs femmes) Samedi et Dimanche.
- radio : dans chaque cellule + récepteurs transistors personnels
- bibliothèque : Prêt de 3 livres par semaine à chaque détenu .
- Aumôniers : 1 Catholique - 1 Israélite - 1 protestant.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : enseignants : 1 Instituteur (23 heures par semaine) pour les mineurs
  4 Instituteurs de la DAFCO en vue de la préparation à des cours d'électricité (21 heures par semaine)
  2 formateurs pour analphabètes étrangers (6 heures par semaine)
  : par correspondance : ADRAFOM. C.N.T.E. Auxilia
- Examens présentés : C.E.P. : 19 reçu en 1979
  B.E.P.C. : 6 reçu en 1979
  Baccalauréat 2 reçu en 1979

pas de formation professionnelle.

TRAVAIL PENAL

Service général exclusivement : 60
Travaux entretien : 10
Autres services : 50

Rémunération moyenne journalière
1ère catégorie : 17 Frs
2ème catégorie : 11,50 Frs
3ème catégorie : 8,50 Frs

Maison d'arrêt de TOULON	Document à jour au 1er janvier 1980
2 place Léon Blum 83070 - TOULON CEDEX	Tél. (94) 22.06.52 22.12.20
Chef de maison d'arrêt : M. DRAI	Adjoint : M. TOZZA
T.G.I. compétent : TOULON	J.A.P. : M. FOUQUETEAU

DETENTION

	hommes	femmes
- capacité théorique :	132	18
- capacité pratique :	200	18
- capacité maximum :	251	21

- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 223 hommes

  nombre de prévenus : 185
  nombre de condamnés : 38
  détenus en semi-liberté 4

- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 11 femmes

  nombre de prévenues: 8
  nombre de condamnées :2 + dettière : 1

L'établissement comprend : un quartier hommes
un quartier femmes
un quartier disciplinaire
un quartier de semi-liberté

- critères d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de Toulon, Draguignan et Aix-en-Provence

- conditions de détention :

  . type de détention : cellulaire

  un quartier hommes de 3 étages cellulaire avec 2 cellules de haute sécurité et 3 cellules de sécurité renforcée
  une infirmerie avec 2 dortoirs
  un quartier de femmes de 12 cellules
  un quartier de semi-liberté de 6 cellules
  un quartier disciplinaire de 6 cellules

  . mode de vie :

  lever : 7 h
  petit déjeuner : 7 h 30
  déjeuner : 11 h
  dîner : 17 h
  fermeture du soir : 18 h à 18 h 45 extinction des lumières : 23 h
  promenades : entre 9 et 11 h et entre 14 h 30 et 16 h 30 durée 2 h
  activités : sports 6 h par semaine mineurs et jeunes adultes
  parloirs : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi (prévenus)
  jeudi (condamnés)
  horaires : entre 14 et 17 h

travaux : une montée d'escalier du rez de chaussée au 1er étage de la rotonde
aménagement d'une salle réservée au service anthropométrique
nouveaux parloirs avocats
réfection des sanitaires (quartier femmes)
rénovation partielle de l'électricité (quartier hommes)

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1
- spécialistes :
  neurologues: 2
  dentistes : 2
  dermatologue : 1
  dépistage anti-vénérien 1 fois par semaine
  radioscopie 1 fois par mois par véhicule (D.A.S.S.)
  infirmière : 1 à temps complet

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assista te-chef sociale : 1 + 1 assistante sociale
- visiteurs de prison : 14
- sport : 1 filet et ballon de volley-ball
- télévision : service général de 14 à 17 h dimanches et jours fériés
- radio : récepteurs transistors personnels
- bibliothèque : hommes 4422 livres - femmes 764 livres
  4 livres par détenu et par semaine
- aumôniers : 1 catholique
  1 protestant
  1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants 6 instituteurs dont 1 à plein temps (40 h ½ par semaine)

une vingtaine de détenus, répartis en deux groupes, assistent en permanence à des cours

résultats obtenus en 1979 au :

C.E.P. ..... 30 présentés, 25 reçus
B.E.P.C. ..... 1 présenté , 1 reçu

les femmes assistent également au cours

TRAVAIL PENAL

service général : 35 détenus

Rémunérations moyennes journalières selon la catégorie entre 6 et 17 Frs

concessionnaires : compte tenu de la conjoncture actuelle, ils ont cessé de donner du travail aux détenus.

Des prospections sont entreprises au niveau de la région pour procurer du travail aux détenus.

Direction régionale de Paris

BOIS D'ARCY

FLEURY-MEROGIS

FRESNES

LA SANTE

MEAUX

ORLEANS

PONTOISE

TOURS

VERSAILLES Correction

Maison d'arrêt des YVELINES BOIS d'ARCY	Document à jour au 1er janvier 1980
5 bis, Rue Alexandre Turpault 78390 - BOIS-D'ARCY	Tél. : (1) 460.61.33
Directeur : M. FERMAUD	Adjoint : M. MAUTREF
T.G.I. compétent : VERSAILLES	J.A.P. : pas nommé

DETENTION

	Adultes	jeunes détenus
- capacité théorique :	386	115
- capacité pratique :	525	115
- capacité maximum :	1053	310

- effectif des détenus présents : (ouverture le 4 février 1980)
- l'établissement comprend : Un quartier adultes
  Un quartier jeunes détenus
  Un quartier de plus grande sécurité de 15 places
  Un quartier d'isolement de 20 places
  Un quartier d'accueil de 26 places
  Une infirmerie de 8 places
  Un quartier disciplinaire
- critère d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de Versailles
- conditions de détention :
  - Type de détention : cellulaire moderne
  - Mode de vie :-lever : 7 h
    - déjeuner : 12 h
    - dîner : 18 h 45
    - repas en cellule seul ou à 4
    - fermeture : 19 h - extinction des lumières : 23 h
    - promenades : 1 h par jour
    - parloirs : Lundi, mercredi, vendredi (prévenus)
      Samedi (condamnés)
      Durée : ½ h

ASSISTANCE MEDICALE

- généralistes : 1 médecin-chef - 1 médecin-adjoint
- spécialistes :
  - O.R.L. : 1
  - dermatologue : 1
  - dentistes : 2
  - ophtalmologue : 1
  - cardiologue : 1
  - dépistage anti-vénérien
  - radiologue : 1
  - interne : 1
  - pharmacien : 1
  - infirmières : 2

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- visiteurs : 6
- sport : 1 moniteur sportif
- aumônier : 1 catholique

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- enseignement : 2 instituteurs.

TRAVAIL PENAL

fin des travaux de construction et d'installation de l'établissement par la main d'oeuvre pénale.

Centre Pénitentiaire de FLEURY-MEROGIS CJD	Document à jour au 1er janvier 1980
5 avenue des Peupliers FLEURY-MEROGIS 91705 - STE GENEVIEVE-DES-BOIS-CEDEX	Tél. : 016.91.50
Directeur du centre pénitentiaire: M.OSSOLA Directeur : M. BARBIER	Adjoint : M. MARCHAL
T.G.I. colmpétent : EVRY	J.A.P. : Mme LANGLADE

DETENTION

- capacité théorique : 506
- capacité pratique : 530
- capacité maximum : 550
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 497
- nombre de prévenus : 225 + appelants : 12
- nombre de condamnés : 242 + en délai d'appel : 18
- l'établissement comprend : un quartier de jeunes détenus
- critère d'affectation : jeunes détenus de moins de 21 ans. Prévenus primaires ou peu marqués par la délinquance ou l'incarcération antérieure.Affectés par le service de l'accueil de la maison d'arrêt Hommes.
- condition de détention :
  - Type de détention : bâtiment cellulaire. Activités en commun.
  - Mode de vie : - lever : 7 h
    - petit déjeuner : 7 h 15
    - déjeuner : 12 h
    - dîner : 18 h
    - fermeture du soir : 18 h - Extinction des lumières : 23 h
    - promenades : de 8 h à 11 h 45 et de 13 h à 18 h.
    - travail : de 8 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h
    - inoccupés : 2 h de promenade par jour + 1 h de sport.
    - occupés : 1 h de promenade ou sport par jour.
    - parloirs : Lundis, Mercredis et Samedis à partir de 13 h 30, prévenus + condamnés.
    - travaux importants : pose de barreaux aux cellules.

ASSISTANCE MEDICAL

- Généralistes
  - médecin-chef : 1 - une fois par semaine
  - médecin interne : 1 - deux fois par semaine
- Spécialistes
  - médecin psychiatre : 1 - deux fois par semaine
  - psychologue : 1 - deux fois par semaine
  - chirurgien dentiste : 1 - une fois par semaine
- Une infirmière et deux surveillants
- Une fnffrmière DASS une fois par semaine.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE :

- assistante sociale : néant
- éducateurs : 7 dont 1 éducatrice.
- visiteurs de prisons : 17
- Organismes extérieurs : C.I.O. -(Centre d'information et d'orientation Près le tribunal des Enfants de PARIS)
- Sports : Hand-ball - Baskett-ball - Sautoirs - Piste pour course de vitesse et fond.

Un gymnase (salle polyvalente servant au cinéma)

Trois surveillants moniteurs d'éducation physique et sportive.

- cinéma: Une fois par semaine + 1 animation ciné-club.
- télévision : 4 salles de télévision (1par étage) 1 magnétoscope
  Séances organisées les samedis et dimanches en alternance avec le cinéma et la promenade.
- radio : Installation collective + récepteur personnel.
- bibliothèque : 8. 000 volumes, prêts de 3 à 6 livres par semaine.
- activités culturelles : Musique - tennis de table - club de dessin - ciné-club - télé-club.
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 rabbin.

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : - 5 instituteurs
  - 1 instituteur (anglais)
  - GENEPI

  par correspondance :-CNTE
  -AUXILIA

Environ 90 détenus scolarisés de façon permanente.

- Un groupe adaptation
- Un groupe C.E.P.
- Six groupes C.A.P.
- trois groupes préformation

- Examens présentés en 1979 :
  C.E.P. : 25 admis
  B.E.P.C. : 7 admis
  C.A. P. comptabilité et correspondance : 1 admis
  Diplômes d'enseignement supérieur : 2 admis.
- Formation professionnelle

Préformation	Préparation C.A.P.
Carrelage	Soudage Mixte
Maconnerie	Installation Thermique
Peinture vitrerie	Electricien Equipement
Plomberie	Tolerie Chaudronnerie
	Maconnerie

Résultats 1979

	Admis C.A.P.	Admis pratique
installastion thermique	4	2
Maçonnerie	1	1
Electricien équipement	8	1
Peintre vitrier	6	
Soudage mixte	6	

l'Ecole de cuisine est actuellement utilisée pour la formation du personnel et assurera prochainement la formation des détenus.

Deux professeurs techniques et huit instructeurs techniques assurent l'enseignement professionnel en liaison avec les instituteurs et éducateurs.

TRAVAIL PENAL

284 détenus occupés en atelier.

		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
- Concessionnaires : travaux de pliage, cartonnage, collage, mise en sachets 3 ateliers employant	148 détenus	495,00
1 atelier empoyant	70 détenus	352,00
Service général	53 détenus	Rémunérations moyennes journalières
Service général (bâtiment et entretien espaces verts)	13 détenus	entre 6,00 Frs et 17,00 Frs.
Inoccupés	117	

Centre pénitentiaire de FLEURY-MEROGIS Maison d'Arrêt des HOMMES	Document à jour au 1er janvier 1980
7, Avenue des Peupliers Fleury-Mérogis 91705 - Ste GENEVIEVE-DES-BOIS	Tél. : 016.91.50
Directeur du centre Pénitentiaire : M. OSSOLA Directeur de M.A. Hommes M. FAUGERAS	Adjoints : Mrs. BONNIN - THIRRIOT
T.G.I. compétent : EVRY	J.A.P. : M. SUEL - Mme LANGLADE

DETENTION

Il existe un centre Médico-Psychologique Régional (CMPR

- capacité théorique : 2669
- capacité pratique : 3388
- capacité maximum : 3250
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 3566
- nombre de prévenus : 2113
- nombre de condamnés : 1432 + Dettiers : 21
- l'établissement comprend à la M.A. hommes : - 5 Tripales dont un quartier disciplinaire 98 places infirmerie : 16 lits C.M. P. R. : 39 places
  Un quartier régime spécial 44 places
  Un quartier de plus grande sécurité 9 places
- critères d'affectation : a) prévenus relevant des Tribunaux de Paris dont les noms commencent par une des lettres de l'alphabet de D à H.
  b) prévenus relevant des Tribunaux de Nanterre - Evry - Bobigny.
  c) prévenus mineurs de 21 ans relevant des Tribunaux de Créteil - Versailles - Melun - Fontainebleau - Meaux.
- conditions de détention :
  - Type de détention : bâtiments cellulaires . Activités en commun 5 tripales
    - Tripale D1 - 641 places
    - Tripale D2 - 497 places
    - Tripale D3 - 528 places (+ quartier disciplinaire)
    - Tripale D4 - 475 places+(CMPR)
    - Tripale D5 - 528 places (+ QPGS + Quartier régime spécial)
  - Mode de vie : - lever : 7 h
    - petit déjeuner : 7 h 30
    - déjeuner : 11 h 45
    - dîner : 17 h 45
    - Fermeture : 19 h extinction des lumières 23 h
    - promenades : 1 h 15 le matin entre 8 h et 11 h 30 - 1 h 45 l'après-midi entre 13 h 30 et 17 h.
    - travail : de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30.
    - parloirs : Lundi, Mercredi, Samedi de 13 h à 14 h 30. Durée 1/ 2 h

      Pour les détenus du régime spécial : parloirs rapprochés tous les jours sauf le dimanche. Durée 1 h le matin, 1 h l'après-midi.

ASSISTANCE MEDICALE

- généralistes :
  - médecin chef - 1 medecin adjoint - 6 internes.
- spécialistes :
  - radiologue 1 : 1 visite par semaine
  - ophtalmo 1 : 2 visites par semaine
  - O.R.L. 1 : 1 visite par semaine
  - Cardiologue 1: 1 visite par semaine
  - dermatologue 1:1 visite par semaine
  - phtisiologue 1:1 visite par semaine
  - chir. dent. 5 :2 visites par semaine
  - Vénérologue 5 :2 visites par semaine
  - Pharmacien-gérant 1

- infirmières 8
- Infirmières mi-temps 2

Centre Médico-psychologique (11e secteur de l'Essonne)

1 chef de service - 1 assistant
5 internes vacataires
3 infirmières - 1 infirmier
4 psychologues

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

-scolarité

1 Directeur 1 directeur adjoint
Enseignants : 17 instituteurs (temps complet)
3 animateurs I.F.A.
20 professeurs des lycées et CES environnants

Organismes : GENEPI
CNTE
AUXILIA
GRETA de Corbeil
Ecole Polytechnique

Examens présentés en 1979 :

C.E.P.	127 reçus	aptitude au prob. du DECS	7 reçus
B.E.P.C.	52 reçus	probatoire au DECS	3 reçus
Baccalauréat	12 reçus	comptabilité 1e degré	7 reçus
Epr. ANt. de Fr.	21 reçus	comptabilité 2e degré	3 reçus
Ex d'ent. à l'Un	14 reçus	ex. chambre de comm. britannique	2
		DEUG droit	2 reçus

- Formation professionnelle
  - 6 sections de préformation pour mineurs de 21 ans - électricité - menuiserie - plomberie - mécanique générale - mécanique auto - serrurerie - 12 détenus en moyenne par section.
  - Mécanique auto- préparation au CAP par unités capitalisables.
  - Dessin industriel - préparation au CAP de dessinateur en construction mécanique CAP 1979 : 2 reçus.

TRAVAIL PENAL

- Concessionnaires	Nombre de détenus	rémunération moyennes mensuelles
- encartage	122	443,00 Frs
- revêtement de métaux	47	698,00 Frs
- façonnage	55	587,00 Frs
- cablage - conditionnement	31	639,00 Frs
- polissage - conditionnement	47	918,00 Frs
- façonnage articles métalliques	40	734,00 Frs
- conditionnement	178	460,00 Frs
- séchoirs métalliques	23	870,00 Frs
- cordons de liaison	8	1019,00 Frs
- conditionnement (cellule)	34	495,00 Frs
- conditionnement (cellule)	11	352,00 Frs

- Régie Industrielle	Nombre de détenus	Rémunérations moyennes mensuelles
Atelier de tôlerie	19	814,00 Frs
Service Général	403	
Préformation D2	67	

Détenus occupés : 1085

Détenus inoccupés : 2481.

Centre pénitentiaire de FLEURY-MEROGIS Maison d'arrêt des femmes	Document à jour au ler janvier 1980
9 avenue des Peupliers Fleury-Mérogis 91705 - STE-GENEVIEVE-DES-BOIS	Tél. 016.91.50
Directeur du centre pénitentiaire : M. OSSOLA Directrice : Mme PAUCO	Adjoints : Mme CIAVATTI Melle RIEFFEI
T.G.I. compétent : EVRY	J.A.P. : Mme LANGLADE

DETENTION

- capacité théorique : 210
- capacité pratique : 310
- capacité maximum : 280
- effectif des détenues présentes au ler janvier 1980 : 278

nombre de prévenues : 207 + appelantes : 11 + pourvoi : 4
nombre de condamnées: 48 + dettières : 3
hôpital psychiatrique : 1

L'établissement comprend : un quartier ordinaire
un quartier disciplinaire (14 places)
un quartier des nourrices (12 places)

- critères d'affectation à l'établissement :

a) femmes de tous âges prévenues et condamnées à de courtes peines des tribunaux de Paris, Créteil, Bobigny, Nanterre, Evry, Meaux et Melun + les cas difficiles de Versailles

b) passagères venant de toute la France (sauf de l'Ouest) condamnées à de lourdes peines, en transit pour Rennes

c) femmes accompagnées d'un enfant, condamnées à de longues peines, et en provenance de n'importe quelle maison d'arrêt

- caractéristiques de la population pénale :

mineures de - de 16 ans (1)
mineures de 16 à 18 ans (5)
mères incarcérées avec leur enfant (4)

- conditions de détention :

. type de détention : bâtiments cellulaires - activités en commun- cellules individuelles ou doubles

. mode de vie :

réveil : 7 h
petit déjeuner : 7 h 45
déjeuner : 11 h 45
dîner : 17 h 45
fermeture du soir : 19 h - extinction des lumières et de la radio : 23 h
promenades : 1 h le matin, 1 h 30 l'après-midi - de 13 h 30 à 17 h 30 dimanche et jours fériés

activités diverses : travail en atelier ou service, activités éducatives de groupe, dessin, gymnastique, yoga, cours scolaires, formation professionnelle, promenades de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 17 h 30

parloirs : lundi, mercredi, samedi { de 13 à 15 h ou 16 h (selon le nombre de visiteurs)

Travaux :néant

ASSISTANCE MEDICALE

- généralistes : médecin-chef : 1 -1 1/2 journée par semaine
  interne en médecine : 1 -3 1/2 journées par semaine
- spécialistes :
  gynécologue : 1 1 1/2 journée par semaine
  pédiâtre : 1 1 visite par mois + urgences
  dépistage anti-vénérien : 1 fois par semaine
  dépistage tuberculose pulmonaire : 1 fois tous les 2 mois
  dentiste : 1 1 visite par semaine
  psychiatre : 1 1 vacation par semaine
  psychiatre C.M.P. Fleury : 1 1 visite par semaine
  interne en psychiatrie : 1 3 visites par semaine
  psychiatres spécialisés pour les toxicomanes : 2 1 visite par semaine environ
  infirmières plein temps : 2 (religieuses)
  sage-femme : 1 2 journées par semaine

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale à plein temps : 1
- assistante sociale à mi temps : 1
- éducatrices : 4
- visiteurs de prison : 10
- organismes extérieurs intervenant en détention : Croix-Rouge d'Evry pour cours de secourisme
- sport : 1 surveillante monitrice à plein temps
  1 professeur d'Education physique 1/2 journée par semaine (gymnastique en salle, volley, basket)
  1 monitrice de yoga 1 jour 1/2 par semaine
- cinéma : tous les dimanches et jours de fêtes
- téléviseur : 7 récepteur + 1 magnétoscope
- radio dans toutesles cellules sauf quartier disciplinaire (diffusion de 7 à 23 h) + récepteurs personnels
- bibliothèque générale environ 4000 livres + bibliothèque scolaire
- association culturelle commune à tous les bâtiments du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis pour location films, achat articles divers nécessaires aux activités éducatives de groupe (disques, terre, peintures, tissus, perles, laines, etc ...)
- aumôniers : 1 catholique
  1 protestant
  1 rabbin
  1 prêtre orthodoxe
  1 aumônier musulman

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

scolarité : 3 institutrices Education Nationale temps plein (primaire + ler cycle secondaire)
1 institutrice religieuse temps plein (alphabétisation)
5 professeurs agrégés (2° cycle enseignement secondaire)
5 élèves de polytechnique (2° cycle enseignement secondaire)
4 étudiantes de G.E.N.E.P.I.

examens :	présentées	reçues
- C.E.P.	8	7
- B.E.P.C.	4	3
- Examen de chambre de commerce britannique	1	1
- C.A.P. comptabilité	1	1

formation professionnelle

C.A.P. Dactylographie
C.A.P. Sténo-dactylographie
C.A.P. Secrétariat
C.A.P. comptabilité
C.A.P. employée de Bureau
B.P. secrétariat
B.P. comptabilité

Examens de niveau ou degrès de l'Union professionnelle
30 présentées 18 reçues

TRAVAIL PENAL	Rémunérations moyennes brutes mensuelles
concessionnaire	
pliages cartons, étiquettes, travaux divers : 30 détenues	entre 400 et 600 Frs
régie industrielle des établissements pénitentiaires "pharmacie" 55 à 60 détenues	entre 600 et 800 Frs
service général : 40 détenues à temps plein 6 détenues à temps partiel	250 Frs
nombre d'inoccupées : 130	

Prisons de FRESNES Grand Quartier	Document à jour au ler janvier 1980
1 avenue de la Division Leclerc 94261 - FRESNES Cédex	Tél. (1) 350.35.50
Directeur : M. BANCE	Adjoint : M. MARRAS (et responsable du Grand Quartier)
T.G.I. compétent : CRETEIL	J.A.P. : M. DE VILLERS M. TOITOT Mme ARIN

DETENTION Grand Quartier

- capacité théorique : 1278
- capacité pratique : 2160
- capacité maximum : 3306
- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 3055 hommes

  nombre de prévenus : 1043 + appelants : 209
  nombre de condamnés : 1717 + dettiers : 86

- effectif des détenues présentes au ler janvier 1980 : 22 femmes

  nombre de prévenues : 11 + appelante : 1
  nombre de condamnées : 10

L'établissement comprend : le grand quartier
l'hôpital central
le centre national d'orientation

- critères d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de Paris dont les noms commencent par une des lettre A à C

  prévenus et condamnés en désencombrement dans la région parisienne (Chartres, Meaux, Melun, Pontoise, Versailles etc...)

  transitaires

  passagers hôpital

  passagers C.N.O.

- conditions de détention : 1, 2 ou 3 détenus par cellule (surencombrement)

. type de détention : 3 divisions

lère division : 361 places 739 détenus
dont Q.P.G.S. de 16 places

2ème division : 453 places 999 détenus

3ème division : 464 places 877 détenus
quartier disciplinaire : 27 places

bâtiment annexe (ex-infirmerie) : 2 dortoirs (129 places) 42 détenus

quartier régime spécial (futur C.M.P.R.) 8 détenus

quartier corvées extérieures : (ex-quartier nourrices) 25 places 36 détenus

. mode de vie :

repas en cellule
lever : 7 h
petit déjeuner : 7 h 30
déjeuner : 11 h
diner : 17 h
fermeture du soir : 18 h 30 à 19 h extinction des lumières : 23 h

promenades : 2 h le matin 1 h 30 l'après-midi
travail : 8 à 11 h et de 13 h 30 à 17 h

parloirs : lundi, mercredi, samedi de 13 à 15 h (prévenus)
samedi de 13 à 16 h (prévenus + condamnés)

travaux importants :

prévus : réfection ex S.E.S.
création d'un C.M.P.R.
construction de 2 miradors
construction d'un couloir pour parloirs familles

ASSISTANCE MEDICALE

- 1 médecin-chef (H.C.)	2	consultations hebdomadaires
- 3 internes	15	" "
- spécialistes :		
1 spéc. antivénérien	1	" "
1 dermatologue	1	" "
2 prophylaxies	1	" "
9 psychiatres	23	" "

(le grand quartier bénéficie des soins dispensés par les spécialistes attachés à l'Hôpital Central)

- soins dentaires : 5 dentistes

- 1 préparateur en pharmacie - 3 aides préparateurs
- 2 infirmiers D.E. - 10 auxiliaires sanitaires
- 4 secrétaires médicaux

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale chef : 1
- assistantes ou assistants sociaux : 6
- visiteurs de prison : 84
- éducateurs : 2 1 à la 2ème division (toxicomanes) et
1 à la 3ème division (étudiants)
- organismes extérieurs intervenant en détention : OVDP, DAFCO, CNTE, AUXILIA, PARIS VII, PARIS I, ECOLE CENTRALE

- sport : 2 surveillants moniteurs de sports
1 terrain (3ème div.) volley-ball et basket-ball, athlétisme
1 gymnase : volley-ball et basket-ball, agrès, saut hauteur
1 terrain (1ère div.) volley-ball

- cinéma : 10 séances par semaine en 3ème division
8 séances " " en 2ème division
8 séances " " en 1ère division
- radio : transistors personnels
- télévision : 7 postes + 1 magnétoscope
- bibliothèque générale : 16 000 volumes environ (3ème division - étudiants)
- conférences mensuelles
- une A.S.C.P.F. (Association Sportive et Culturelle des Prisons de Fresnes) assurant le fonctionnement des activités scolaires, culturelles et sportives

- aumôniers : 2 catholiques
2 protestants
1 israélite
1 orthodoxe
2 musulmans

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : 4 instituteurs à temps complet du Ministère de l'Education (21 h)
  3 formateurs des Associations pour l'Enseignement aux étrangers
  15 visiteurs chargés d'enseignement
  20 enseignants Faculté de Paris VII
  intervention du CNTE, AUXILIA, DAFCO et de l'ECOLE CENTRALE

- examens présentés en 1979 :

C.E.P.	192 présentés	57 reçus
B.E.P.C.	32 présentés	30 reçus
BAC	11 présentés	6 reçus
C.A.P. (coiffure, employé bureau, comptabilité boulanger)	38 présentés	21 reçus
E.S. E.U.	33 présentés	24 reçus
Capacité en droit	3 présentés	3 reçus
D.E.C.S.	2 présentés	2 reçus

TRAVAIL PENAL

675 détenus occupés

		Rémunérations moyennes brutes journalières
service général	467 détenus occupés	selon la catégorie et l'établissement 1ère catégorie : 20 Frs 2ème catégorie : 13 Frs 3ème catégorie : 8,50 Frs
concessionnaire	14 détenus	Rémunérations moyennes brutes mensuelles
- travail en atelier - polissage de pare-choc de voiture	14 détenus	402 Frs à 1289 Frs
régie industrielle des établissements pénitentiaires :	194 détenus employés	
travail en cellule :		
- paillage de chaises	18 détenus	138 à 1157 Frs
- montage de stylo bic	12 détenus	175 à 1038 Frs
travail en ateliers :		
- confection et montage de filets	23 détenus	340 à 1235 Frs
- mise en sachet de pièces détachées pour automobiles	57 détenus	169 à 570 Frs
- mise en sachet de gants plastiques	23 détenus	225 à 479 Frs
- confection de pièces sur tour	10 détenus	595 à 1071 Frs
divers petits ateliers fonctionnant occasionnellement selon le travail commandé et employant en moyenne 50 détenus		

Prisons de FRESNES Hôpital Central	Document à jour au ler janvier 1980
1 avenue de la Division Leclerc 94261 - FRESNES Cédex	Tél. (1) 350.35.50
Directeur : M. BANCE M. MARTINEZ : Sous-Directeur responsable de l'hôpital central	
T.G.I. compétent : CRETEIL	J.A.P. : M. DE VILLERS Mme ARIN M. TOITOT

DETENTION

- capacité de l'hôpital : 250 places

service de médecine	58 places
service de cardiologie	37 "
service de chirurgie	94 "
service de spéc. chirurgicales	37 "
service de pneumologie	24 "
service des femmes (P.R.L.)	39 "

les détenus classés (70) occupent 22 cellules

4 cellules type Q.P.G.S.

- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 293

malades hommes	207
malades femmes	20
détenus classés hommes	65
détenue classée femme	1

- critères d'affectation :

Malades (prévenus et condamnés), admis sur avis du médecin-chef par proposition d'admission effectuée par le Chef de l'établissement d'origine. En cas d'urgence par accord téléphonique de l'Administration Centrale.

- conditions de détention :

lever : 7 h
petit déjeuner : 7 h 15
déjeuner : 11 h
diner : 17 h
fermeture du soir : 18 h extinction des lumières : 22 h
promenades : 1 h 30 le matin entre 8 h 30 et 10 h 30
l'après-midi entre 13 et 16 h 30

parloirs : lundi, mercredi (prévenus) de 13 h 30 à 15 h 30
samedi (prévenus et condamnés) de 13 h 30 à 17 h

travaux en cours : aménagement du service de réanimation

ASSISTANCE MEDICALE

1 médecin-chef	plein temps
1 chirurgien	mi-temps
1 anesthésiste	plein temps
1 chirurgien orthopédiste	1 visite par semaine
1 cardiologue	mi-temps
1 dermatologue	1 visite par semaine
1 neurologue	1 visite par semaine
1 gastro-entérologue	mi-temps
2 O.R.L.	2 visites par semaine

1 ophtalmologue	1 visite par semaine
1 urologue	1 visite par semaine
1 phtisiologue	2 visites par semaine
1 psychiatre	1 visite par semaine
1 sage-femme	1 visite par semaine
1 pharmacienne	plein temps

services communs

pharmacie - laboratoire	permanence (sauf dimanche)
radiologie	examens chaque jour
kinésithérapie	2 fois par semaine
soins dentaires	1 fois par semaine
électroencéphalographie	du lundi au samedi sur R.V.
électrocardiologie	" " "
atelier de prothèses dentaires	

personnel infirmier

1 infirmière chef
6 infirmières "Croix-Rouge"
11 infirmières de l'Assistance Publique
5 infirmières pénitentiaires
8 étudiants en médecine faisant fonction d'infirmiers de nuit

communauté religieuse

4 infirmières (dont une à mi-temps)
2 aides soignantes

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

2 assistantes sociales (1 pour les hommes 1 pour les femmes)
1 visiteuse pour les femmes - sur demande pour les hommes

- télévision : pour les détenus classés uniquement : 1 fois par semaine
- radio : récepteurs individuels
- bibliothèque
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 rabbin

TRAVAIL PENAL

		Rémunérations moyennes brutes journalières
- cuisine	23 détenus	de 5 à 20 Frs
- atelier de prothèses dentaires .	2 détenus	de 5 à 20 Frs
- service général	40 à 45 détenus	de 5,50 à 13 Frs

Prisons de FRESNES Centre National d'Orientation (C.N.O.)	Document à jour au ler janvier 1980
1 avenue de la Division Leclerc 94261 - FRESNES Cédex	Tél. (1) 350.35.50
Directeur : M. BANCE Sous-Directeur responsable du C.N.O. : M. PERRAUDIN	
T.G.I. compétent : CRETEIL	J.A.P. M. DE VILLERS Mme ARIN M. TOITOT

DETENTION

- capacité : 115 cellules
- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : C.N.O. 32
  régime spécial 14
  détenus classés 10

L'établissement comprend : le C.N.O.
un quartier "régime spécial"
une infirmerie

- critères d'affectation :
  . condamnés longues peines, affectés au C.N.O. sur décision ministérielle pour stage d'observation en vue d'orientation sur établissements pour peines
  . détenus de régime spécial : Cour de Sûreté de l'Etat
  . classés au service général : petites peines
- conditions de détention :

lever : 7 h
petit déjeuner : 7 h 30 (8 h 30 mouvements)
déjeuner : 11 h 15
diner : 17 h 15
fermeture du soir : 18 h 30 à 19 h extinction des lumières : 23 h
promenades : 2 h le matin entre 8 h 30 et 10 h 30
parloirs : C.N.O. et classés : samedi 13 h 15 à 16 h 30
régime spécial : tous les jours - parloirs libres sans séparation

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 (2 fois par semaine)
- psychiatres : 3 (vacataires)
- infirmière : 1 (soins quotidiens)
- psychologues: 4 (à plein temps)
- psychotechniciens : 4 (à plein temps)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- éducateurs : 4 (à plein temps)
- chef des Sces Educ. : 1 (à plein temps)
- visiteurs : les mêmes qu'au grand quartier
- sports : 2 activités de volley-ball par semaine dirigées par un éducateur
- salle d'activités avec T.V. pour le "régime spécial"
- bibliothèque
- aumôniers : voir grand quartier

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

par correspondance pour les détenus soumis au "régime spécial"

TRAVAIL PENAL

néant

Maison d'arrêt de la SANTE	Document à jour au ler janvier 1980
42 rue de la Santé 75674 PARIS Cédex 14	Tél. 570.12.50
Directeur : M. ROUSSEAU	Adjoint : M. VILLARD
T.G.I. compétent : PARIS	J.A.P. : M. STEPHAN

DETENTION (il existe un Centre Médico-Psychologique Régional à l'établissement)

- capacité théorique : 1335 détenus
- capacité pratique : 1714 détenus mais actuellement et pendant plusieurs années : 1650 (rénocation à tour de rôle de tous les blocs du quartier haut ce qui occasionne la désaffectation successive de chacun d'eux)
- capacité maximum : 1650 détenus
- effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 1633

prévenus : 719 + 193 appelants
condamnés : 710 + 11 dettiers

2 quartiers :

quartier bas : 5 divisions - encellulement individuel

lère division : détention ordinaire + quartier pour régime spécial (Cour de Sûreté de l'Etat) : 10 places
2ème division : détention ordinaire + 15 cellules d'accueil pour les entrants
3ème division : + infirmerie générale : capacité 39
+ quartier disciplinaire : capacité 12
+ quartier de plus grande sécurité : capacité 9 (actuellement désaffecté en cours de rénovation)
4ème division : centre médico-psychologique régional : capacité 54 places
6ème division : capacité 54 places, regroupera certains travailleurs, prochainement aménagée

quartier haut : 6 blocs - détention cellulaire par 4

bloc A : désaffecté, en cours de réfection

les autres blocs de l'établissement sont progressivement repeints et réaménagés par le service "bâtiment" de l'établissement, en attendant d'être eux-mêmes refaits

- critères d'affectation :

prévenus relevant des tribunaux de Paris dont les noms commencent par une des lettres de l'alphabet de I à Z

- conditions de détention :

lever : 7 h
petit déjeuner : 7 h 30
déjeuner : 11 h 45
diner : 17 h 45
fermeture du soir : 18 h 30 - 19 h extinction des lumières : 23 h
promenades : 2 h le matin entre 7 h 30 et 11 h 30
½ h l'après-midi entre 14 et 17 h
parloirs : lundi, mercredi, vendredi de 12 h 30 à 14 h 30 (prévenus)
samedi de 12 h 30 à 15 h 30 (condamnés et certains prévenus)

ASSISTANCE MEDICALE

- généralistes : 1 médecin-chef, 1 médecin adjoint
- spécialistes :
  dermatologue : 1 1 visite tous les 15 jours
  O.R.L. : 1 1 visite par semaine
  ophtalmologue : 1 1 visite par semaine
  1 radiologue et 1 manipulateur
  dépistage anti-vénérien : 3 fois par semaine
  prophylaxie : 1 fois par semaine
  internes : 5
  pharmacien : 1 et 1 interne
  dentistes : 2
  15 infirmières : 1 infirmière chef
  7 infirmières Croix-Rouge (plein temps)
  2 infirmières assistance publique (plein temps)
  5 infirmières pénitentiaires (4 plein temps, 1 mi temps)

C.M.P.R. :

- médecin chef : 1
- psychiatres : 7
- psychologues : 4
- animateurs : 2
- éducateur : 1 (dépendant de l'Administration Pénitentiaire)
- assistante sociale : 1
- secrétaire : 1

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- éducateurs : 6
- assistantes sociales : 9
- visiteurs de prison : environ 120
- sport : filets et ballons de volley-ball sur chaque cour de promenade
  1 professeur de yoga : 2 séances de 1 h une fois par semaine
- cinéma : 1 fois par semaine
- télévision : 5 salles d'activités éducatives dotées de récepteurs TV (en cours de réalisation)
- radio : récepteurs transistors personnels
- bibliothèque : 15 000 livres
- aumôniers : 2 catholiques, 1 israélite, 1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : 4 instituteurs (21 h par semaine)
  4 animateurs de l'Institut de Formation des Adultes
  professeurs de l'Université de Paris VII (section des étudiants empêchés)
  G.E.N.E.P.I.
  C.N.T.E.
  AUXILIA

65 détenus scolarisés de façon permanente

1 groupe d'adaptation
2 groupes de préparation au C.E.P.
2 groupes de préparation au B.E.P.C.

- examens présentés :

C.E.P.	65 reçus en 1979
B.E.P.C.	44
Baccalauréat	2

Capacité en droit	2 reçus en lère année 1 reçu en 2ème année
E.S.E.U.	12 reçus
C.A.P. employé de bureau	6
C.A.P. employé de comptabilité	3
Examens de la chambre de commerce espagnole	2

Pas de formation professionnelle

Activités pédagogiques diverses : audio-visuel, imprimerie

TRAVAIL PENAL

430 détenus occupés

concessionnaires : 128 détenus travail exclusivement en cellule		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
- mise en sachets de clous et vis ..... (société la "Clouterie Française)	30 détenus	de 65 à 317 Frs
- étiquettes, collages et pliage ..... (société J.H. MORIEUX)	68 détenus	256 Frs
- étiquettes, cartonnage	30 détenus	658 Frs
Régie industrielle des établissements pénitentiaires : 61 détenus		
- atelier saisie des données	28 détenus	758 Frs
- atelier "pharmacie" (montage de matériel de perfusion)	18 détenus	514 Frs
- atelier "Electrodes"	14 détenus	721 Frs
- atelier verrerie	1 détenu	612 Frs

Maison d'arrêt de MEAUX	Document à jour au 1er janvier 1980
2 bis rue des Cordeliers 77108 - MEAUX Cédex	Tél. (1) 434.06.52
Chef de la M.A. : M. PASTOR	Adjoint : M. THEVENARD
T.G.I. compétent : MEAUX	J.A.P. : M. FERRIERE

DETENTION

- capacité théorique : 51
- capacité pratique : 90
- capacité maximum : 90
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 89

  nombre de prévenus : 65 + appelants : 4
  nombre de condamnés : 19 + dettier : 1
- critères d'affectation : prévenus relevant du tribunal de grande instance de Meaux
- conditions de détention :

  lever : 7 h
  petit déjeuner : 7 h 30 (8 h mouvement)
  déjeuner : 11 h 30
  dîner : 17 h 30
  fermeture du soir : 18 à 19 h - extinction des lumières : 23 h
  promenades : 1 h le matin entre 8 h 30 et 18 h 30 2 tours
  1 h l'après-midi entre 14 h 30 et 16 h 30 2 tours
  parloirs : lundis, mercredis, vendredis de 14 à 17 h (prévenus)
  et les samedis entre 14 et 17 h (condamnés et certains prévenus)
  repas : pris en cellule

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 médecin vacation
- spécialistes :
  dermatologue, O.R.L., ophtalmologue : à la demande
  dentiste : 1 fois par semaine
  psychiatre : 1 fois tous les quinze jours
  dépistage anti-vénérien : 1 fois par semaine
  infirmière : 1 Croix-Rouge à mi-temps

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistant social : néant
- éducateur : néant
- visiteurs de prison : 8
- sport : filet et ballon de volley-ball, 1 h prise sur la promenade pour les volontaires
- télévision : samedi et dimanche après-midi entre 14 et 17 h par roulement
  (1 fois tous les quinze jours par détenu)
- radio : récepteurs transistors personnels - radio collective
- bibliothèque
- aumônier : 1 catholique (1 fois par semaine)

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

scolarité : enseignant : 1 instituteur 6 h par semaine
Auxilia

8 détenus scolarisés de façon permanente

baccalauréat : 1 présenté 1 reçu

pas de formation professionnelle

TRAVAIL PENAL

20 détenus occupés (y compris les occasionnels)

- service général ..... 20 détenus

pas de concessionnaire

Rémunérations moyennes journalières selon la catégorie

classe 1 17 Frs par jour

classe 2 11,50 Frs par jour

emplois occasionnels 6 Frs par jour

Maison d'arrêt d' ORLEANS	Document à jour au 1er janvier 1980
14 boulevard de Québec B.P. 2517 45038 - ORLEANS	Tél. (38) 53.24.52
Chef de la maison d'arrêt : M. SOLEYROL	Adjoint : M. HUN
T.G.I. compétent hommes : ORLEANS femmes : ORLEANS TOURS BLOIS MONTARGIS	J.A.P. : Melle GEERSSEN

DETENTION

	hommes	femmes
- capacité théorique :	105	16
- capacité pratique :	130	16
- capacité maximum :	160	25

- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 173 hommes

  nombre de prévenus : 90 + appelants : 6
  nombre de condamnés : 76 + dettier : 1
  détenus en semi-liberté : 14

- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 18 femmes

  nombre de prévenues : 10 + pourvoi : 1
  nombre de condamnées : 7

L'établissement compend : un quartier hommes sur un rez de chaussée et 2 étages avec un quartier disciplinaire, un quartier d'isolement, un quartier semi-liberté, salle de soins

un quartier femmes sur un rez de chaussée et 2 étages avec un quartier disciplinaire, salle de classe, infirmerie et ateliers

- critères d'affectation :

  a) prévenus relevant des tribunaux d'Orléans et de Montargis
  b) prévenues relevant des tribunaux d'Orléans, Tours, Blois et Montargis

- conditions de détention :

  . type de détention : cellulaire - cellules doublées et 2 salles communes

  . mode de vie :

  lever : 7 h
  petit déjeuner : 7 h 30
  déjeuner : 11 h 30
  diner : 17 h 30
  fermeture du soir : 18 h 30 à 19 h extinction des lumières : 23 h
  promenades : 1 h le matin entre 8 h 30 et 10 h 30
  1 h l'après-midi entre 14 et 16 h (étages séparés)

  parloirs : lundi, mercredi et vendredi de 13 à 16 h pour les prévenus hommes et de 16 h 30 à 17 h 30 pour les détenues femmes

  le samedi de 13 à 16 h pour les détenus condamnés et certains prévenus et de 16 h 30 à 17 h 30 pour les détenues condamnées

- travaux : aménagement de 9 parloirs familles à l'intérieur de la détention avec accès des familles par l'extérieur
  réfection de la peinture de la détention

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 1 fois par semaine
- dermatologue : 1 (prophylaxie et dépistage anti-vénérien) 1 fois par semaine
- radiologue : 1 1 fois par mois
- psychiatre : 1 1 visite tous les 15 jours
- dentiste : 1 1 fois par semaine (2h)
- infirmière : 1 Croix-Rouge 25 h par semaine

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistant social stagiaire : 1
- visiteurs de prison : 12
- sport : 1 professeur d'éducation physique (200 h par an)
- cinéma : 1 fois par semaine (hommes et femmes)
- télévision : 1 fois par semaine (femmes le dimanche)
- radio : récepteurs transistors personnels
- bibliothèque
- aumônier : 1 catholique

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : 2 instituteurs (21 h par semaine)
  7 animateurs de formation des adultes

  par correspondance : C.N.T.E.
  AUXILIA

38 détenus scolarisés de façon permanente

1 groupe d'adaptation
3 groupes de préparation au C.E.P.
2 groupes de préparation au B.E.P.C.

Examens présentés :

C.E.P. ..... 13 reçus en 1979
B.E.P.C. ..... 4 reçus en 1979

Formation pré-professionnelle

Activités pédagogiques diverses audio-visuel

TRAVAIL PENAL

détenus occupés : 140
concessionnaires: 118 détenus
travail exclusivement en cellule

		Rémunération moyennes brutes mensuelles
- cartonnage	65 détenus	de 50 à 1472 Frs
- confection de bigoudis	4 détenus	de 52 à 214 Frs
- mise en sachet plastique de serviettes en papier	27 détenus	de 24 à 2400 Frs
- confection de fusibles	3 détenus	de 29 à 150 Frs
- décoration sujets métalliques	5 détenus	de 56 à 207 Frs

service général ..... 19 détenus
service général (peinture) .... 3 détenus

Rémunérations moyennes journalières selon la catégorie de l'établissement

lère catégorie 17 Frs
2ème catégorie 11,50 Frs
emplois occasionnels 6 Frs

Maison d'arrêt de PONTOISE	Document à jour au 1er janvier 1980
7 rue Victor Hugo 95301 - PONTOISE	Tél. (1) 464.03.48
Directeur : M. LELIEVRE	Adjoint : M. CASSAR
T.G.I. compétent : PONTOISE	J.A.P. : Mme DINTHILAC

DETENTION

- capacité théorique : 91
- capacité pratique : 230
- capacité maximum : 310
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 240

  nombre de prévenus : 201
  nombre de condamnés : 39

L'établissement comprend : un quartier des adultes
un quartier des mineurs (14 cellules)

- critères d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de Pontoise
- conditions de détention :
  - type de détention : cellulaire - cellules doublées et triplées
  - mode de vie :

    lever : 7 h
    petit déjeuner : 7 h 20
    déjeuner : 11 h 30
    diner : 17 h 30
    les repas sont pris en cellule à plusieurs (3 ou 4)
    fermeture des portes : 18 h 45 extinction des lumières : 23 h
    promenades : le matin 1 h 15 (obligatoire)
    l'après-midi 0 h 45 (facultative)
    travail : de 8 à 11 h 30 et de 13 à 17 h 30
    parloirs : lundi, mercredi, jeudi (prévenus)
    samedi (condamnés)
    durée ½ h

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 une visite hebdomadaire
- chirurgien dentiste : 1 une visite hebdomadaire
- interne en psychiatrie : 1 " " "
- dermatologue vénérologue : 1 " "
- infirmière : 1 Croix Rouge à temps complet

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1 à mi temps
- assistant sociale : 1 à mi temps
- visiteur de prison : 1
- visiteuses de prison: 2
- sport : 1 professeur d'éducation physique et sportive (6 h hebdomadaire quartier mineur)
  1 surveillant moniteur de sports à temps complet

- télévison : 2 récepteurs
- cinéma : 1 film hebdomadaire en trois séances
- bibliothèque : quartier des adultes : 4000 volumes environ
  quartier des mineurs : 500 volumes environ
- aumôniers : 1 catholique - 1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : 1 instituteur à temps complet (quartier des mineurs)
  7 professeurs de la formation continue (30 h hebdomadaire)
  1 enseignante de l'I.F.A. à temps complet
  12 étudiants du G.E.N.E.P.I.

examens en 1979 :

C.E.P. ..... 13 reçus
B.E.P.C. ..... 3 reçus

Formation professionnelle : néant

TRAVAIL PENAL

120 détenus occupés

concessionnaires		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
- façonnage et conditionnement d'attaches à bouchons en fil métallique	74 détenus	100 à 800 Frs
- tissage et soudure d'objets en fil métallique	13 détenus	700 Frs
service général	24 détenus	90 à 450 Frs
travaux de bâtiment	3 détenus	300 à 460 Frs

Maison d'arrêt de TOURS	Document à jour au 1er janvier 1980
20 rue Henri-Martin B.P. 3413 37034 - TOURS CEDEX	Tél. (47) 66.71.69
Chef de maison d'arrêt : M. GOMEZ	Adjoint : M. ECALARD
T.G.I. compétent : TOURS	J.A.P. : M. MOREL

DETENTION

- capacité théorique : 100
- capacité pratique : 180
- capacité maximum : 194
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 181

  nombre de prévenus : 108 + appelant : 1
  nombre de condamnés: 68 + dettiers : 4
  détenus en semi-liberté : 2

L'établissement comprend : un quartier de détention hommes
un quartier de semi-liberté de 17 places

- critères d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de Tours
- conditions de détention :

  . type de détention : cellulaire - cellules doublées

  . mode de vie :

  lever : 7 h
  petit déjeuner : 7 h 30
  déjeuner : 11 h 30
  diner : 17 h 30
  fermeture du soir : 18 h 30 à 19 h extinction des lumières à 23 h

  promenades : 2 h le matin entre 8 h 30 et 10 h 30
  1 h ½ l'après-midi entre 14 et 17 h

  activités : travail de 8 à 11 h 30 et de 14 à 17 h 30

  parloirs : lundis, mercredis, vendredis de 14 à 16 h 30 pour les prévenus
  samedis de 14 à 16 h 30 pour les condamnés et certains prévenus

- travaux : réfection des cours de promenades, une partie des corniches et du mur d'enceinte

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : médecin-chef : 1
- spécialistes :
  ophtalmologue : 1 1 visite par semaine
  radiologue : 1 1 visite par mois
  dépistage anti-vénérien : 1 fois par semaine
  prophylaxie : 1 fois par semaine
  infirmière : 1 Croix-Rouge plein temps
  dentiste : 1 1 fois par semaine

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- visiteurs de prison : 10
- moniteur de sport : 1 (premier-surveillant ayant reçu une formation)
- sport : filet et ballons de hand-ball sur terrain de sport. 60 détenus en bénéficient
- cinéma : 1 fois par an
- télévision : 1 dans salle d'activités par groupe et par roulement
- radio : récepteurs transistors personnels
- bibliothèque : 2060 volumes
- aumôniers : 1 catholique
  1 israélite
  1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : 1 instituteur (10 h par semaine)
  2 animateurs de l'institut de formation pour adultes

18 détenus sont scolarisés de façon permanente

- 1 groupe d'adaptation
- 1 groupe de préparation au C.E.P.

- examens présentés :

C.E.P.	3 reçus en 1979
B.E.P.C.	1 reçu en 1979
BAC	néant

Préformation professionnelle (électricité) 12 détenus en permanence (2 groupes par an)

TRAVAIL PENAL

96 détenus occupés

concessionnaires		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
- paillage de chaises	25 détenus	793.75 Frs
- confection articles de pêche	19 détenus	466.25 Frs
- divers montages électriques	10 détenus	812.50 Frs
- divers montages électriques	13 détenus	429.50 Frs
- service général	29 détenus	357.25 Frs

85 détenus sont inoccupés

Maison de correction de VERSAILLES	Document à jour au 1er janvier 1980
28 avenue de Paris 78011 - VERSAILLES CEDEX	Tél. : (1) 950.20.13
Chef de maison d'arrêt : M. NAKACHE	Adjoint : M. GIRAUD
T.G.I. compétent : VERSAILLES	J.A.P. : Mme GLANGETAS

DETENTION	Hommes	Femmes
- capacité théorique :	100	30
- capacité pratique :	115	24
- capacite maximum :	140	30

- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 93 hommes
- nombre de prévenus : 58 + Appelant : 1
- nombre de condamnés: 32 + Dettiers : 2
- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 39 femmes
- nombre de prevenues : 34 + Appelante : 1
- nombre de condamnées: 4
- l'établissement comprend : Un quartier hommes
  Un quartier disciplinaire de 6 cellules
  Un local de semi-liberté
  Un quartier femmes
- critères d'affectation : a) prevenus à partir de 25 ans relevant du tribunal de grande instance de VERSAILLES
  b) prévenues relevant des tribunaux de VERSAILLES, CHARTRES, PONTOISE.
- conditions de détention :
  - Type de detention : quartier hommes : 17 dortoirs dont 2 de 20 à 25 détenus et 15 de 5 à 6 détenus
    quartier femmes : 3 dortoirs de 8 à 10 détenus
  - Mode de vie :
    - lever : 7 h
    - petit déjeuner : 7 h 30
    - dejeuner : 11 h
    - dîner : 17 h
    - fermeture du soir : 18 h à 18 h 45 - extinction des lumières: 22 H
    - travail : de 8 h à 11 h et de 14 h à 17 h
    - promenade: 1 h 30 de 12 h à 13 h 30
    - parloirs : lundi, mercredi, vendredi (prévenus) } hommes
      samedi (condamnés et certains prévenus) }
      Horaires : entre 13 et 15 h
      lundi, mercredi, vendredi (prévenues)) } femmes
      samedi (condamnées et certaines prévenues) }
      Horaires : entre 15 h et 16 h

ASSISTANCE MEDICALE

- medecin generaliste 1 : (2 visites par semaine)
- medecin avec son infirmière (dermatologie, depistage anti-venerien, prophylaxie), 2 visites par semaine.
- psychiatre 1 : (1 visite par semaine)
- dentiste 1 (croix-rouge pour les soins journaliers).

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistance sociale 1 au quartier hommes (tous les matins)
- assistante sociale 1 au quartier femmes (1 après-midi par semaine)
- visiteurs de prison : 5 pour quartier hommes
- visiteuses de prison 2 pour quartier femmes
- sport : néant
- cinéma : néant
- télévision : 4 téléviseurs au quartier hommes
  2 téléviseurs au quartier femmes
- radio : 1 récepteur dans chaque atelier + transistors personnels.
- bibliothèque : hommes
- bibliothèque : femmes
- aumôniers : 1 catholique, 1 israélite.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- 1 instituteur : 14 H 30 par semaine (quartier hommes) pour les étrangers particulièrement
- 1 institutrice : 8 H 30 par semaine (quartier femmes) pour les étrangères particulièrement.
- 2 étudiantes du G.E.N.E.P.I.
- par correspondance :
  - Auxilia : 12 détenus hommes scolarisés de façon permanente (140 en moyenne par an)

    12 détenues femmes scolarisées de façon permanente (72 en moyenne par an)

Niveau primaire, préparation au C.E.P.

- Examen présenté en 1979 : néant
- formation professionnelle : néant

TRAVAIL PENAL

	Rémunérations moyennes brutes mensuelles
. Hommes: 90 occupés	
Concessionnaires : 74 détenus	
- pliage et mise en sachets de gants gynécologiques. 20 détenus	de 114,00 à 532, 00 Frs
- montage porte-clefs, 37 détenus	de 126,00 à 852, 00 Frs
- cartonnages et collages, 17 détenus	de 112,00 à 439, 00 Frs
- 16 détenus employés au Service Général	2ème catégorie : 11 , 50 Frs 3ème catégorie : 8, 50 Frs
. Femmes : 20 occupées + 4 au Service Général	
- concessionnaires : 20 détenues	
10 détenues pour pliage et mise en sachets de gants gynécologiques	de 96,00 à 330, 00 Frs
10 détenues pour cartonnages et collages	de 110,00 à 300,00 Frs

Actuellement, le travail penal est en regression.

Direction régionale de Rennes

ANGERS

BREST

CAEN

LAVAL

NANTES

RENNES

SAINT-BRIEUC

Maison d'arrêt d' ANGERS	Document mis à jour au ler janvier 1980
1 place Olivier Giran B.P. 4134 49041 - ANGERS CEDEX	Tél. : (41) 43.72.26
Directeur : M. RUSSEIL	Adjoint : M. FOUET
T.G.I. compétent : ANGERS SAUMUR	J.A.P. : M. PALATIN

DETENTION

- capacité théorique : 240
- capacité pratique : 272
- capacité maximum : 300

Effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 257

nombre de prévenus : 62 Appelants : 20
nombre de condamnés : 172 dettiers : 3
détenus en semi-liberté : 6

L'établissement comprend : 3 quartiers de détention ordinaire
1 quartier de plus grande sécurité
1 quartier de semi-liberté

- critères d'affectation : a) prévenus relevant des tribunaux d'Angers, Saumur
b) désencombrement provenant d'autres établissements de la région pénitentiaire et les condamnés de la cour d'Angers

- conditions de détention :

. type de détention : cellulaire doublée

2 quartiers

- galerie Est : prévenus
quartier de semi-liberté : 17 places
- galerie Nord : mineurs -21 ans condamnés ou prévenus
adultes appelants, pourvois, condamnés, dettiers isolés
quartier de plus grande sécurité : 10 places
cellule de punition : 1 place
- galerie Ouest : condamnés

. mode de vie

lever : 7 h
petit déjeuner : 7 h 30
mouvement : 8 h à 11 h 30 : travail, parloirs avocats, sport, soins médicaux etc ...
déjeuner : 11 h 30
mouvement : 14 h à 17 h 30 (travail, parloirs avocats et familles, promenades sport etc ...)
dîner : 17 h 30
fermeture du soir : 18 h 30 à 19 h
extinction des lumières : 22 h
promenade : 1 h le matin (9 h 15 à 10 h 15) ou l'après-midi (14 h 15 à 15 h 15)

activités
travail : 8 h 30 à 11 h 30 et 14 h à 17 h 30

sport : 8 h 30 à 11 h 30 et 14 h à 17 h 30
cours scolaire : 8 h 30 à 11 h 30 et 14 h à 17 h 30
préformation professionnelle : mécanique auto 8 h 30 à 11 h 30
tôlerie soudure 8 h 30 à 11 h 30

parloirs
prévenus 3 fois par semaine de 14 h à 16 h 30 lundi, mercredi, jeudi ou vendredi
condamnés 1 fois par semaine de 14 h à 16 h 30 mardi ou samedi
- travaux : réfection de la Galerie Nord - construction d'un atelier

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 médecin 2 visites par semaine
- spécialistes : dépistage anti-vénérien 1 visite par semaine
dépistage anti-tuberculeux 1 visite par semaine
maladies mentales 1 visite tous les 15 jours
dépistage de l'alcoolisme 1 visite tous les 15 jours
soins dentaires 1 visite par semaine
infirmière Croix-Rouge : 1 plein temps

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- 1 assistante sociale
- 15 visiteurs de prison
- sports : volley-ball, hand-ball, basket-ball
cinéma : néant
télévision : 1 récepteur
radio : récepteurs personnels
bibliothèque
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : 1 instituteur plein temps
1 visiteur de prison : cours donné aux analphabètes 3 fois par semaine
C.N.T.E. AUXILIA

- examens présentés : C.E.P. .... 40 reçus en 1979
B.A.C. .... 1 reçu en 1979
activité pédagogique diverse : audio visuel

- formation professionnelle : 2 groupes
1 professeur de préformation mécanique auto (2 matinées par semaine)
1 professeur de préformation tôlerie soudure (2 matinées par semaine)

TRAVAIL PENAL

détenus occupés : 86
concessionnaires : 58 détenus
travail exclusivement en cellule

		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
atelier montage roues de bicyclette	3 détenus	842 Frs
atelier paillage de sièges	26 "	739 Frs
conditionnement jouets en peluche..	18 "	754 Frs
confection tapis gratte-pieds	3 "	118 Frs
confection montures parapluies	2 "	1129 Frs
montage boucles ceintures sécurité	2 "	839 Frs
montage filets de sport	4 "	616 Frs

Rémunérations moyennes journalières selon la catégorie et l'établissement

service général	20 "	lère catégorie haute qualification 17 Frs
service général bâtiments	8 "	2ème catégorie 9 Frs
		3ème catégorie 6 Frs

Maison d'arrêt de BREST	Document à jour au 1er janvier 1980
24, rue de Pontaniou 29279 - BREST CEDEX	Tél. : (98) 45.17.74
Le Chef de la maison d'arrêt : M. GERBON	Adjoint : néant
T.G.I. compétent : BREST	J.A.P. : M. CADIOT

DETENTION

- Capacité théorique : Hommes : 61
  Femmes : 8
- Capacité pratique : + 30 %
- Capacité maximum : Hommes : 105
  Femmes : 8
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 111
  - Hommes : 61
  - Femmes : 8
  - Semi-liberté: 8
- L'établissement comprend : . un quartier hommes
  . un quartier femmes
  . un quartier semi-liberté
- Critère d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de BREST - MORLAIX QUIMPER
- Conditions de détention :
  . type de détention : cellulaire
  . Mode de vie :-lever : 7 h
  -petit déjeuner : 7 h 30 (8 h mouvement)
  -déjeuner : 11 h 45
  -diner : 17 h 45
  - fermeture du soir : 18 h 30 à 19 h - Extinction des feux : 22 h
  - promenades : 1 h, le matin entre 8 h et 11 h 30, 1h entre 14 h et 17 h l'après-midi
  -activités : travail de 8 h à 11 h et de 14 h à 17 h
  -Parloirs : lundi et jeudi pour les condamnés mardi mercredi vendredi pour les prévenus.
- Travaux : Construction d'un local comprenant :
  - un cabinet dentaire, un bureau, une salle de soins.

  Réfection des enduits au 1er étage, et travaux de peinture effectués par la main d'oeuvre pénale.

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste 1 : 2 fois par semaine
- dentiste 1 : 1 fois par semaine
- psychiatres 3 : 1 fois par semaine
- ophtalmologiste 1 : 1 fois par semaine
- infirmière 1 : 3 heures par jour (croix rouge)
- dermatologue 1 : 1 fois par semaine
- radiologue 1 : camion radio
- dépistage anti-vénérien : 1 fois par semaine

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE

- Assistants sociaux : néant
- éducateurs : néant
- visiteurs de prison : 7
- sport : 1 surveillant moniteur de sport à temps complet éducation physique et volley-ball
- cinéma : 2 fois par an pour les fêtes de fin d'année
- télévision : 1 détention, 1 quartier femmes, 1 quartier semi-liberté
- radio : récepteurs transistor personnels
- bibliothèque
- aumôniers : 1 aumônier catholique.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : . enseignant : 1 instituteur (6 h par semaine)
  . organismes d'enseignements : néant
  . examens présentés : C.E.P. : 2 présentés, 2 reçus(en 1979)

-Formation professionnelle : Néant

TRAVAIL PENAL

36 détenus occupés

	Rémunérations moyennes mensuelles
- concessionnaire : 21 détenus - travail en atelier -	
- confection de casiers à pêche:	de 200 à 1 240 Frs
- confection de chaises :	191 à 1 100 Frs
	Rémunérations moyennes journalière
- Service général : 15 détenus	selon la catégorie entre 6,00 Frs et 17,00 Frs.

Maison d'arrêt de CAEN	Docuement à jour au 1er janvier 1980
Rond-Point des 87 fusillés du 6juin 1944 - B.P. 6193 14034 - CAEN CEDEX	Tél. : (31) 73.33.10 75.35.77
Sous-Directeur : M. SURMELY	Adjoint : M. CARILLO
T.G.I. compétent : CAEN	J.A.P. m Melle GESBERT

DETENTION

- Capacité théorique : 235 places
- Capacité pratique : +36% environ
- Capacité maximum : 320 détenus
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 260 hommes
  - . Prévenus : 100 + Appelants : 10
  - . Condamnés : 110 + Dettiers : 2
  - . Mineurs : 36 + Tutelle pénale : 2
  - . Semi-liberté: 7
- Effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980: 14 femmes
  - . Prévenues : 11
  - . Condamnées : 3
- Capacité théorique du quartier réservé aux femmes : 12 places
- l'Etablissement comprend : - La détention ordinaire
  - un quartier de femmes
  - un quartier de mineurs
  - un quartier de semi-liberté
- Critères d'affectation : a) prévenus relevant des tribunaux de Caen et Lisieux et les appelants du ressort de la cour de Caen

  b) désencombrement provenant d'autres établissement de la région pénitentiaire de Rennes (Alençon, Cherbourg, Coutances, Lisieux).
- Conditions de détention :
  - . Type de détention : cellulaire a) détention en forme de "T" comprenant :
    - une grande galerie sur un R.D.C. + 3 niveaux =113 cellules
    - une petite galerie sur un R.D.C. + 3 niveaux = 57 cellules dont 16 de plus grande sécurité
    - un quartier de mineurs sur un R.D.C. + 3 niveaux =39 cellules

    b) un bâtiment séparé comprenant :
    - un quartier de femmes sur un R.D.C. + 2 niveaux = 12 cellules
    - un quartier de semi-liberté sur un R.C .D. + 2 niveaux = 14 cellules

. Mode de vie :.lever 7 heures
.soins propreté : 7 h à 7 h 30
.petit déjeuner : 7 h 30 à 8 h
.travail et promenade : 8 h
. déjeuner : 11 h 30
. Dîner : 17 h 45
.fermeture : 18 h 30 à 19 h
. extinction des lumières : 23 h
les repas sont pris en cellule

activité . promenade : 1 h 30 le matin
. Travail : de 8 h à 11 h 15 et de 14 à 17 h 15

Parloirs . Prévenus : MARDI-MERCREDI-VENDREDI de 14 à 17 h
. Condamnés : LUNDI-JEUNDI de 14 à 17 h

- Travaux
  - pose des sanitaires dans toutes les cellules de l'établissement
  - modificatinns accès buanderie et pose de machines neuves
  - création de douches à chaque étage de la détention
  - création de quatre ateliers du sous-sol de l'établissement
  - pose de grille dans les cellules de plus grande sécurité
  - pose de passe-plat dans les cellules de plus grande sécurité

ASSISTANCE MEDICALE

-spécialistes généraliste 1 : 3 fois par semaine
-psychiatre 1 : 1 fois par semaine
- dentiste 1 : 2 fois par semaine
- infirmière 1 : 24 heures par semaine

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- Assistantes Sociales 2 : à plein temps
- Visiteurs et visiteuses 17
- Sport : 2 séances de 1 heure une fois par semaine
- Radio : récepteurs transistor personnels
- Bibliothèque : 2812 livres
- Aumôniers : 1 catholique - 1 Israëlite - 1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : 1 enseignant à plein temps
  25 détenus scolarisés de façon permanente
  Examens présentés : B.E.P.C. - inscrit : 1 - Reçu 1
  : C.E.P. inscrit :17 - reçus : 11
  : C.A.P. inscrit : 1 - reçu : 1
- Formation professionnelle : néant

pas d'activités pédagogiques diverses.

TRAVAIL PENAL

détenus occupés : 166

- Concessionnaires :

	Rémunérations moyennes et brutes mensuelles
. paillage de chaises en cellule 73 détenus	de 495.00 à 1. 819.00 Francs
. confection sacs de jute en atelier 17 détenus	de 196.36 à 1.591.41 Francs
. confection de filets en atelier 4 détenus	de 587.52 à 1.033.75 Francs
. tricotage quartier femmes 8 détenus	de 258.05 à 346.20 Francs

		Rémunérations moyennes journalières
Service général	: 29 détenus	entre 6,00 Frs et 17, 00 Frs
Main d'Oeuvre Pénale Pour réalisation des sanitaires et création des douches	: 28 détenus	selon la catégorie haute qualification : 21.00 ouvriers : 17.00 demi-ouvriers et manoeuvres : 12.00

		Rémunérations moyennes journalières
Service général	: 29 détenus	entre 6,00 Frs et 17, 00 Frs
Main d'Oeuvre Pénale Pour réalisation des sanitaires et création des douches	: 28 détenus	selon la catégorie
		haute qualification : 21.00
		ouvriers : 17.00
		demi-ouvriers et manoeuvres : 12.00

Maison d'Arrêt de LAVAL	Docuement à jour au 1er janvier 1980
20 Boulevard Frédéric Chaplet 53017 LAVAL CEDEX - B.P. 330	Tél. : (43) 53.19.79
Chef de maison d'arrêt: M. SAAM	Adjoint : M. SOURDIN
T.G.I. compétent : LAVAL	J.A.P. : Mme ROBERT

DETENTION

	Hommes	Femmes
- Capacité théorique :	40	10
- Capacité pratique :	78	16
- Capacité maximum :	115	20

- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 78

nombre de prévenus : 30 (dont 2 étrangers)
nombre de condamnés : 35 (dont 2 étrangers) + Dettiers : 2
détenus en semi-liberté : 3
jeunes détenus : 11

- Effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980:10

prévenues : 7
Condamnées : 1
jeunes détenues : 2

-l'Etablissement comprend : - La détention ordinaire
- un quartier femmes
- un quartier de semi-liberté

- Critères d'affectation : a) prévenus relevant du tribunal de Laval
b) prévenus mineurs relevant des tribunaux de Laval et Le Mans
c) prévenus féminins relevant des tribunaux de Laval et Le Mans

- Conditions de détention :

. Type de détention : en cellule : - un quartier hommes : 40 cellules individuelles
- un quartier femmes : 10 cellules individuelles
- un quartier de semi-liberté: 8 chambres

. Mode de Vie : - Lever : 7 h
- Petit déjeuner : 7 h 15
- Déjeuner : 11 h 45
- Dîner : 17 h 45
- Fermeture du soir : 18 h 30 à 19 h
- Extinction des lumières : 22 h - Quartier de S.L.: 23 h
- Les repas sont pris en cellule

activités - Promenades : 1 h 30 le matin entre 9 h et 11 h 30 et si besoin dans la soirée entre 14 h 30 et 16 h 30
- Travail en ateliers de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30

- Parloirs :-pour les condamnés : les lundi ou jeudi 1 heure
de 13 h 30 à 14 h 30 pour les Femmes
de 14 h 30 à 16 h 30 pour les Hommes
-pour les Prévenus : les mardi, mercredi et vendredi 1 heure
de 13 h 30 à 14 h 30 pour les Femmes
de 14 h 30 à 16 h 30 pour les Hommes
-Samedi : de 13 h à 16 h 30 sur autorisation du chef d'établissement pour les visiteurs très éloignés ou ne pouvant venir un jour de semaine.

- Travaux : Réfection totale de la détention Hommes et Femmes.
Les cellules sont progressivement repeintes et réaménagées.

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste 1 : assurant une visite hebdommadaire le Mercredi matin
- spécialiste: : et en cas d'urgence.
- dentiste 1 : 1 visite hebdomadaire - Mardi matin
- psychiatre 1 : 1 visite hebdomadaire - Mercredi
- dermatologue 1 : 1 visite hebdomadaire, Mercredi
- Dépistage anti-vénérien : 1 visite hebdomadaire - Mercredi
- radiologue 1 : 1 visite mensuelle
- infirmière 1 : assurant 2 à 3 heures par jour et sur demande en cas d'urgence.

ASSITANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- Assistante sociale 1 : 2 jours par semaine les Mardi et Jeudi
- Visiteurs de prison 8
- Sports :2après-midi par semaine - Mardi et Jeudi - sous la direction d'un professeur d'E.P. - par beau temps sur terrain de sport - volley-ball par mauvais temps en salle - Volley-ball et basquet-ball ou ping - pong
- Cinéma : 2 séances par mois, en 2 fois - Samedi pour les prévenus et dimanche pour les condamnés
- Télévision : les dimanches après-midi de 14 h à 17 h 30 - à volonté au quartier de S.L. Il y a un téléviseur dans chaque quartier de l'Etablissement
- Radio : récepteurs transistors personnels en cellules
- Bibliothèque : 1 bibliothèque au quartier hommes et au quartier femmes - 1 distribution hebdomadaire.
- Aumôniers : 1 Catholique - culte le dimanche matin

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Enseignants : 1 instituteur à temps complet - 21 h par semaine
1 institutrice pour les femmes - 3 h par semaine - Mercredi après-midi
- par correspondances : Auxilia

32 détenus scolarisés de façon permanente
: 2 groupe d'adaptation
1 groupe de préparation au C.E.P.
1 groupe de préparation au B.E.P.C.

- Examens présentés en 1979: C.E.P. - présentés : 9 - Reçu : 6
B.E.P.C.-présentés : 2 - Reçu : 2

- Activités pédagogiques diverses : audio-visuel
- Formation professionnelle : néant

TRAVAIL PENAL

52 détenus sont occupés
39 sont au chômage ou inoccupés volontairement

Rémunérations moyennes brutes mensuelles

- Concessionnaires : 40 détenus
  fabrication de divers filets
  travail exécuté en atelier et
  partiellement en cellule — Variant entre 834 et 1,350 Frs
- Service Général : 9 détenus — Rémunérations journalières entre 6,00 Frs et 17, 00 Frs
- l'atelier de paillage a cessé son activité mais des pourparlers sont en cours avec une entreprise de matériel électrique.

Maison d'arrêt de NANTES	Document à jour au ler janvier 1980
9 rue Descartes B.P. 1034 44036 - NANTES CEDEX	Tél. : (40) 48.77.63 48.61.87
Directeur : M. NEGRE	Adjoint : M. LOUBARECHE
T.G.I. compétent : NANTES	J.A.P. : M. CLOUET

DETENTION

Détention ordinaire

- capacité théorique : 194
- capacité pratique : 280
- capacité maximum : 375

Centre de semi-liberté
(av. de la Close - Nantes)

32 places
- 4 cellules de punition
- 1 dortoir-infirmerie (12 places)

effectif des détenus présents au ler janvier 1980 : 357

- prévenus : 181
- condamnés : 164
- détenus en semi-liberté : 12

L'établissement comprend : 2 quartiers

1 quartier prévenus
1 quartier condamnés

Critères d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de Nantes

- conditions de détention :
  - type de détention : en commun - dortoirs et cellules de 4 à 6 places - certains sont vétustes
  - mode de vie :

lever : 7 h
petit déjeuner : 7 h 30
mouvements : de 8 h à 11 h 30
dejeuner : 11 h 30
Mouvements : de 13 h 30 à 17 h 30
dîner : 17 h 30
coucher : de 18 h 15 à 18 h 45
fermeture du soir : 19 h
extinction des feux : 23 h

promenades : 1 h le matin et 1 h l'après-midi entre 8 h et 11 h 30 et 13 h 30 et 17 h

parloirs : - pour les condamnés : les lundi et jeudi
- pour les prévenus : les mardi, mercredi et vendredi entre 8 h 30 et 11 h 30 et entre 13 h 30 et 17 h tous les jours sauf samedis et dimanches

travaux : restructuration envisagée de tous l'établissement (250 places)

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1, 2 à 3 vacations par semaine

- spécialistes :
  dermatologue : 1 : 1 vacation par semaine
  pneumophtysiologue : 1 : 1 vacation par semaine avec radioscopies
  psychiatre : 1 : 1 vacation par semaine
  dentiste : 1 : 1 vacation par semaine
  pharmacien : 1 : 1 vacation par semaine

  dépistage anti-vénérien : 1 fois par semaine
  infirmières : 2 à temps plein

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- 2 assistantes sociales à plein temps
-16 visiteurs de prison agréés
sport : 1 professeur de l'Education Nationale 1 matinée par semaine
cinéma : 1 fois par quinzaine
radio : postes récepteurs personnels
bibliothèque : 2.760 livres - prêts hebdomadaires de 3 livres

Aumônier : 1 aumônier catholique

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- 1 instituteur de l'Education Nationale à temps plein
- 1 professeur C.E.G. 1 journée par semaine
- 1 salle de classe pour 3 groupes : adaptation, C.E.P., B.E.P.C.

12 détenus scolarisés en moyenne

examens présentés : C.E.P. .... 24 reçus sur 27 présentés
en 1979 C.N.A.M. .. 1 reçu à l'examen d'entrée
D.E.S.U. .. 1 reçu

Pas de formation professionnelle

TRAVAIL PENAL

100 détenus au travail en moyenne

Concessionnaires : 2

- paillage de chaises : 33 détenus
- montage de petits appareillages électriques . . . . . : 15 détenus

service général : 47 détenus

Rémunérations moyennes mensuelles

800 Frs

1200 Frs

Rémunérations moyennes journalières

entre 6 Frs et 17 Frs

Semi-liberté : 12 détenus en moyenne
maximum 20

Maison d'arrêt de RENNES	Document mis à jour au 1er janvier 1980
56 bd Jacques Cartier Case Administrative 6 A 35031 - RENNES CEDEX	Tél. : (4) 50.78.02 50.69.45 50.66.44 50.62.67
Directeur : M. GEHIN	Adjoint : M. LEBLAY
T.G.I. compétent : Rennes	J.A.P. : M. JOUVE

DETENTION

L'établissement dispose d'un centre médico-psychologique régional (C.M.P.R.)

- capacité théorique : 260
- capacité pratique : 450
- capacité maximum : 480

effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 457

nombre de prévenus : 183 + appelants : 23
nombre de condamnés : 249 + dettiers : 2
détenus en semi-liberté 11
détenus au C.M.P.R. : 16

L'établissement comprend :
- la détention ordinaire
- un quartier de plus grande sécurité de 15 cellules
- une infirmerie de 8 cellules
- un C.M.P.R. de 17 cellules
- un centre de semi-liberté de 12 cellules

- critères d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de Rennes et les appelants du ressort de la cour de Rennes

- conditions de détention :

. type de détention : cellulaire 5 quartiers

- quartier ouest sur 2 étages : 50 détenus, mineurs, témoins de Jéhovah, isolés
- grand quartier sur 3 niveaux + sous-sol : 133 détenus, infirmerie, quartier de plus grande sécurité
- quartier sud sur 5 niveaux : 246 détenus - 1 étage réservé aux militaires
- quartier C.M.P.R.
- quartier de semi-liberté : en dehors de la maison d'arrêt, dans l'enceinte de la direction régionale

. mode de vie :

lever : 7 h
petit déjeuner : 7 h 30
déjeuner : 11 h 45
dîner : 17 h 45
fermeture du soir : 18 h 30 à 19 h
extinction des lumières : 23 h
promenades : de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h
activités : travail de 8 h à 11 h 30 et 14 h à 17 h 30

parloirs : lundis, mardis, jeudis, vendredis de 13 h 30 à 16 h 30 (prévenus)
mercredis et samedis de 13 h 30 à 16 h 30 (condamnés)

travaux : quartier sud repeint

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 (vacataire) deux fois par semaine
- spécialistes :
  psychiatres permanents : 2 : 1 médecin chef, 1 assistant } détention + C.M.P.R.
  interne (C.M.P.R.) : 1
  assistante sociale du centre anti-vénérien pour dépistage anti-vénérien et prophylactique : une fois par semaine
  pharmacienne vacataire : 1
  dentiste : 1 : une fois par semaine
  infirmière principale : 1 } à plein temps
  infirmière : 1 } (pénitentiaire)
  infirmières psychiatriques : 3 (D.A.S.S.) pour C.M.P.R.
  secrétaire médicale : 1 (C.M.P.R.)

consultations externes selon les besoins

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 2
- pas d'éducateur
- visiteurs de prison : 17

Sport : 1 moniteur
1 salle de sport (volley, gym) 1 terrain de sport
8 groupes de 14 détenus soit 112 - chaque groupe 1 h 30 2 fois par semaine
plus 2 h pour le C.M.P.R.

Cinéma : 1 fois par quinzaine (quartier ouest seulement)
télévision : 3 postes (1 quartier ouest, 1 quartier sud, 1 C.M.P.R.)
radio : transistors lecteurs de cassettes personnels
bibliothèque : 4 livres par semaine
Aumôniers : 2 catholiques dont 1 militaire
1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : 1 instituteur (21 h par semaine)
1 animateur de l'I.F.A. (10 h)

40 détenus scolarisés en permanence en 4 groupes
11 élèves niveau fin d'études primaires
11 élèves niveau cour moyen
10 élèves niveau cour élémentaire
8 élèves niveau cour préparatoire

cours par correspondance : 27 détenus AUXILIA - C.N.T.E.
examens présentés en 1979 : C.E.P. 5 reçus
pas de formation professionnelle

TRAVAIL PENAL

175 détenus occupés et 13 semi-libres

concessionnaires
Travail en cellules
- ferrailles, cartonnages : 7 détenus — 305 Frs
- confection de filets : 11 détenus — 425 Frs

Travail en atelier (atelier en dehors de la détention)
- paillage des chaises : 47 détenus — 499 Frs

Service général employé à la maison d'arrêt 84 détenus
au centre pénitentiaire 15 détenus
bâtiment (atelier régional) 11 détenus

Rémunérations moyennes mensuelles brutes

Rémunérations moyennes journalières
1ère catégorie 17 Frs
2ème catégorie 11,50 Frs
3ème catégorie 8,50 Frs

Maison d'arrêt de SAINT-BRIEUC	Document à jour au 1er janvier 1980
1, rue des Fusillés B.P. 28 22022 SAINT-BRIEUC CEDEX	Tél. : (96) 61.90.42 61.94.24
Chef de maison d'arrêt : M. GOYOT	Adjoint : en attente
T.G.I. : compétent : SAINT-BRIEUC	J.A.P. : Mme MC KEE

DETENTION :

- Capacité théorique : 78
- Capacité pratique : 136
- Capacité maximum : 152 .
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 109
- Prévenus : 42 + Appelants : 5
- Condamnés : 60 + Dettiers : 2
- l'Etablissement comprend : . La détention ordinaire
  . Un quartier de semi-liberté avec 7 cellules
- Critères d'affectation : Prévenus relevant des tribunaux de SAINT-BRIEUC et GUINGAMP
- Conditions de détention :
  - Type de détention : cellulaire + 1 dortoir
    Rez-de-chaussée : 14 cellules + 2 cellules disciplinaires
    1ère Etage : 21 cellules + 1 dortoir
    2ème Etage : 21 cellules
  - Mode de vie :
    - Lever : 7 h 00
    - Petit déjeuner : 7 h 30
    - Déjeuner : 11 h 30
    - Dîner : 17 h 30
    - Fermeture du soir : 18 h 30
    - Extinction des lumières : 23 H 00
    - Promenades : 1 heure le matin entre 8 h et 11 h
    - Activités : travail en cellule
    - Parloirs : Prévenus le mardi, mercredi et vendredi de 14 h 00 à 16 h 30
      condamnés le lundi et jeudi de 14 h 00 à 16 h 30
    - Travaux : Transformation du dortoir en cellules

ASSISTANCE MEDICALE :

- médecin généraliste 1 : 3 visites par semaine
- dentiste 1 : 1 visite par semaine
- psychiatres 3 : 1 visite par semaine (chacun leur mois)
- infirmière 1 : le matin (temps partiel)

Les problèmes de dermato, ORL, ophtalmo, radio sont pris en charge par l'hôpital sur avis du médecin de l'Etablissement.

Dépistage anti-vénérien : 1 fois toutes les semaines.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE :

- Assistance sociale : 1
- visiteurs de prison : 6
- Sport : 1 surveillant moniteur de sport : 20 séances par semaine à raison de 4 h 00 par jour
  Foot - Volley-Ball - Basket - Hand-Ball
- télévision : Spécialement destinée à usage pédagogique
- Radio : Récepteurs transistors personnels
- Bibliothèque : 1 063 livres divers
- Aumônier : 1 catholique

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE :

- Scolarité : 1 enseignant (25 heures par semaine)
  130 détenus ont suivi les cours d'enseignement dispensés par l'instituteur au cours de l'année 1979.

  11 détenus ont été présentés au C.E.P. ; 10 ont été reçus.
- Formation Professionnelle : Ouverture prochaine d'un atelier de réparation électro-ménager dans le cadre de la formation continue.

TRAVAIL PENAL

- 62 détenus occupés travaillent, exclusivement en cellule	Rémunérations moyennes brutes mensuelles
- concessionnaires :	
• paillage de chaises (19 détenus)	920F/mois
• confection de filets de sport (43 détenus)	270 Frs
	Rémunérations moyennes Journalières
- Service général : 12 détenus	8,50 F et 17,00 F
- Service général : (Bâtiments) : 2	17,00 F
- Semi-liberté : 7	21,00 F en moyenne par mois.

Direction régionale de Strasbourg

COLMAR

METZ

METZ-CAMBOUT

MULHOUSE

NANCY

SARREGUEMINES

SAVERNE

STRASBOURG-Arrêt

STRASBOURG-Correction

Maison d'arrêt de COLMAR	Document à jour au 1er janvier 1980
1 rue des Augustins 68020 - COLMAR	Tél. (89) 41.28.13
Chef de maison d'arrêt : M. LELEU	Adjoint : M. TORELLI
T.G.I. compétent : COLMAR	J.A.P. : M. SCHEURER

DETENTION

- capacité théorique : 131
- capacité pratique : 150
- capacité maximum : 170
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 146

nombre de prévenus : 35 + appelants : 15
nombre de condamnés : 92 + dettiers : 2
tutelle pénale : 2

L'établissement comprend : un quartier cellulaire
un quartier en commun
un quartier de semi-liberté

- critères d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de Colmar
- conditions de détention :
  - type de détention : en cellule : 24 cellules individuelles
    15 cellules individuelles en semi-liberté
    2 cellules disciplinaires
    en commun : 10 dortoirs de 71 places
    1 dortoir infirmerie de 10 places
  - mode de vie :

lever : 7 h
petit déjeuner : 7 h 30
déjeuner : 11 h 30
diner : 17 h 30
fermeture du soir : 18 h 30 à 19 h extinction des lumières : 22 h
promenades : 1 h en matinée et en soirée
activités : travail en cellules ou en ateliers de 8 h à 11 h et de 13 h à 16 h
parloirs : lundi, mercredi, vendredi (prévenus)
mardi, jeudi, samedi (condamnés)
horaires : entre 9 h et 11 h 12 h et 17 h

Travaux : néant

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 vacataire 2 consultations par semaine + visites
- spécialistes :
  psychiatre : 1 vacataire 1 consultation par semaine + visites
  dentiste : 1 vacataire 2 consultations par mois + visites urgentes
  infirmière : 1 à plein temps attaché à l'établissement assurant les traitements prescrits et les soins

ASSITANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : néant (ancienne non remplacée)
- éducateur : néant
- visiteurs de prison agréés à l'établissement : 4
- sport : néant
- télévision : 2 séances par semaine 1 récepteur dans 1 salle
- postes radio personnels
- bibliothèque de l'établissement
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant et 1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

scolarité : 1 instituteur à plein temps pour 1 groupe d'alphabétisation et 1 groupe de préparation aux examens du C.E.P. et B.E.P.C.

par correspondance : Auxilia suivi à titre personnel

Examens présentés : C.E.P. 7 reçus
B.E.P.C.1 reçu

pas de formation professionnelle
pas d'activités dirigées

TRAVAIL PENAL

106 détenus occupé

- concessionnaire

fabricant de cotillon ..... 83 détenus
(en cellule et dans 3 ateliers)

- service général ..... 23 détenus

Rémunération moyenne brute mensuelle

510,00 Frs

Rémunération moyenne journalière

entre 6,00 Frs et 17,00 Frs

Maison d'Arrêt de METZ	Document à jour au 1er janvier 1980
1 rue de la Seulhotte B.P. 1092 57038 METZ - CEDEX	Tél. : (87) 763.20.66 723.32.66 763.37.77 763.24.13 763.31.68. 763.22.72
Directeur : M. MAURIZI	Adjoints : M. SAINT JEAN M. TRAVERSO
T.G.I. compétent : METZ	J.A.P. : M. LIOTARD

DETENTION

	Hommes	Femmes
- capacité théorique :	453	22
- capacité pratique :	579	32
- capacité maximum :	700	32

- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 453 hommes
- nombre de prévenus : 215 + Appelants : 35
- dont 56 mineurs
- nombre de condamnés : 195 + Dettiers : 8
- dont 14 mineurs
- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 18 femmes
- nombre de prévenues : 15
- nombre de condamnées : 3
- l'établissement comprend : 3 Bâtiments :
  - Un quartier hommes
  - Un quartier Femmes
  - Un quartier jeunes adultes
  - Une infirmerie de 15 cellules
  - Une pouponnière de 2 places
  - Un C.M.P.R. de 28 cellules
- critères d'affectation : a) prévenus relevant des Tribunaux de METZ, BRIEY, THIONVILLE, TPFA Metz.
  b) occasionnellement des Tribunaux de BAR-LE-DUC, VERDUN
- condition de détention
  - Type de détention :
    - Bâtiment adultes : sur 5 étages cellules simples ; doublées ou quadruplées 8 cellules de plus grande sécurité + infirmerie (21 places)
    - Bâtiment des jeunes adultes sur 2 étages cellules individuelles ou quadruplées soit 104 places
    - C.M.P.R.
    - Bâtiment des femmes : cellules individuelles ou quadruplées + une pouponnière.
  - Mode de vie :

- lever : 7 h
- petit déjeuner : 7 h 15
- déjeuner : 11 h 45
- dîner : 17 h 45
- Fermeture du soir : 19 h - extinction des lumières : 23 h
- promenades : 2 h, soit le matin, soit l'après-midi
- Activités : travail de 8 h à 11 h 45 et de 13 h 45 à 17 h 30
- parloirs : Lundi, Mercredi, Vendredi entre 13 h 45 et 16 h 30 (prévenus)
  Jeudi entre 13 h 45 et 16 h 30 (condamnés)
  exceptionnellement le samedi matin

ASSISTANCE MEDICALE

- 1 CMPR La mise en service est prévue courant 1980 avec une équipe comprenant, 1 médecin chef, internes, infirmiers, psychologues et assistantes sociales.
- médecin généraliste 1 : (2 visites de 3 heures par semaine)
- médecin généraliste militaire 1 : (1visite par semaine)
- spécialistes
- dépistage anti-vénérien 1:(1 fois par semaine)
- dépistage anti-tuberculeux 1 : (1 fois par mois)
- dentistes 2 dont 1 militaire : (1visite par semaine)
- infirmières contractuelles : 2

prévu courant 1980 - 1 O. R. L. - 1 ophtalmo - 1 cardiologue

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- éducateur : 1
- visiteurs de prison : 15
- organismes extérieurs intervenant en détention : Clubs de prévention - prospecteur placier A.N.P.E. (1fois par mois)
  Personnel éducation surveillée (1 permanence par semaine)
- terrains de sport : - Bâtiment adultes : 2 terrains de Basket -
  1 terrain de volley-ball
  1 terrain de foot-ball
  1 terrain de hand-ball
  - Cour des travailleurs : saut en longueur, saut en hauteur, grimper à la corde, lancer du poids
  - Bâtiment mineurs : 1 terrain de Basket
  1 terrain de volley-ball
  Cour ateliers : 1 terrain de hand-ball
  1 terrain de basket
  2 terrains de volley-ball
- cinéma : en cours d'installation
- télévision : 1 téléviseur quartier des femmes
- radio : récepteur individuel par réseau centralisé de radiophonie
  5 stations préréglées, plus interphonie
- bibliothèque
- Aumôniers : 1 catholique , 1 protestant, 1 israélite, 1 musulman

---

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants 3 instituteurs (23 heures)
  1 instituteur à temps partiel (4 h par semaine)
  par correspondance : Auxilia - C.N.T.E.

60 détenus scolarisés de façon permanente :

1 groupe d'adaptation
1 groupe C.E.P.
1 groupe B.E.P.C.

- formation professionnelle :

ouverture courant Janvier 1980 d'un atelier de formation professionnelle pour 15 jeunes adultes, section maçonnerie, gros oeuvre une section de peinture, revêtements muraux pour 15 détenus est prévue pour le 1 er trimestre 1980.

TRAVAIL PENAL

87 détenus occupés

		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
- concessionnaire :		
- paillage des chaises	: 26 détenus	260,00 Frs pour 17 jours de travail
		Rémunérations moyennes brutes journalières
- Service Général :	61 détenus	entre 6,00 Frs et 17,00 Frs

La date de mise en service de l'établissement étant récente, des contacts sont pris pour rechercher des concessionnaires de main d'oeuvre pénale.

Maison d'arrêt de METZ-CAMBOUT	Document à jour au 1er janvier 1980
31 rue du Cambout B.P. 1071 57038 METZ CEDEX	Tél . : (8), 774.02.04.
Directeur : MAURIZI	Adjoint : M.BARDOT
T.G..I compétent T.P.F.A. METZ	J.A.P. LIOTARD

DETENTION

- capacité théorique : 104
- capacité pratique : 108
- capacité maximum : 128
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 121
- nombre de prévenus : 97
- nombre de condamnés: 24

l'établissement comprend : 1 nef sur trois niveaux

- critères d'affectation : détenus militaires relevant du T.P.F.A. de METZ
- condition de détention
  - Type de détention : cellulaire 92 cellules individuelles et 3 cellule de 4 places
  - Mode de vie : lever : 7 h - rangement et propreté des cellules - toilette

    petit déjeuner : 7 h 45

    déjeuner : 11h 30

    Dîner : 17 h 30

    fermeture du soir : 19 h extinction des lumières 2

    début des corvées - Service général - 8 h 15

    promenades : (45 minutes par étage)

    sport

Parloirs : Lundi, Mercredi et Vendredi (prévenus)

Jeudi, (condamnés)

Horaires : entre 14 h et 16 h durée ½ h

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste
  un médecin militaire une fois par semaine et à la demande
- spécialistes
  soins dentaires une fois par semaine à la maison d'arrêt de METZ-QUEULEU
- une infirmière de la maison d'arrêt de METZ-QUEULEU à la demande

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale militaire 1 : une fois par semaine à la demande
- éducateur 1 : de la maison d'arrêt de METZ-QUEULEU à la demande
- sport : un terrain de hand-ball et de volley-ball tracés sur la cour de promenade
  séances d'éducation physique et sportive une fois par semaine par un moniteur de sport militaire, et tous les jours par un surveillant.
- radio : postes à transistors individuels
- bibliothèque à l'établissement
- aumôniers : 1 catholique militaire une fois par semaine et à la demande
  1 protestant, 1 musulman et 1 israélite à la demande

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- en 1979 Présenté au C.E.P.1: reçu 1 ;
- formation professionnelle : néant

TRAVAIL PENAL	Rémunérations moyennes journalièr
- service général : 8 détenus	entre 6 , 00 Frs et 17,00 Frs

Maison d'arrêt de Mulhouse	Document à jour au 1er janvier 1980
2 rue d'Ensisheim 68063 - MULHOUSE CEDEX	Tél. (89) 45.78.96 45.72.54
Directeur : M. FRANÇON	Adjoint : M. SICARD
T.G.I. compétent : MULHOUSE	J.A.P. : M. SENGELIN

DETENTION

	hommes	femmes
- capacité théorique :	89	15
- capacité pratique :	130	15
- capacité maximum :	170	30

- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 168 hommes

  nombre de prévenus : 74 + appelants : 16
  nombre de condamnés : 74 + dettiers : 4

- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 5 femmes

  nombre de prévenues : 3 + appelants : 1
  nombre de condamnées : 1

L'établissement comprend : un quartier hommes
un quartier femmes

- critères d'affectation : a) prévenus hommes relevant du tribunal de Mulhouse
  b) prévenues femmes relevant des tribunaux de Mulhouse, Colmar, Vésoul, Lure, Belfort, Montbelliard

- conditions de détention :

  . type de détention : une division hommes : cellules doublées ou triplées + 3 dortoirs - une infirmerie + 3 cellules de punition + 4 cellules de plus grande sécurité
  une division femmes : cellules individuelles + infirmerie

  . mode de vie :

  lever : 7 h
  petit déjeuner : 7 h 30
  déjeuner : 11 h 30
  dîner : 18 h
  fermeture du soir : 19 h extinction des lumières : 22 h
  promenades : entre 9 et 11 h
  activités : travail de 7 h 45 à 11 et de 13 à 17 h
  parloirs : lundi, mardi, mercredi (prévenus hommes)
  jeudi ou samedi (condamnés hommes)
  horaires : entre 14 et 17 h
  jeudi ou samedi après 17 h (femmes)

Travaux : réfection de l'installation électrique et peinture

ASSISTANCE MEDICALE

- généralistes : 1 médecin chef, 2 médecins adjoints visite le mardi
- spécialistes :
  psychiatre : 1 médecin, chaque fois que cela est nécessaire
  dentiste : 1 dentiste une fois par semaine

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale à mi-temps (comité-prison) : 1
- visiteurs de prison : 2
- cinéma : 1 séance pour les condamnés, 1 séance pour les prévenus par semaine (hommes seulement)
- télévision : 1 fois par semaine pour les hommes mineurs
  3 fois par semaine pour les femmes
- radio : récepteurs transistors personnels
- bibliothèque :
- aumôniers : 1 catholique - 1 protestant 1 fois par semaine 1 rabbin à la demande

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

enseignants : 1 professeur 3 h par semaine (BEPC)
1 instituteur 8 h par semaine (CEP + analphabètes)
2 h par semaine (BEPC)
1 formateur du GIFOP 5 h par semaine

examens présentés : C.E.P. ..... 8 inscrits en 1979 ..... 7 reçus
B.E.P.C. .... 3 inscrits en 1979 ..... 2 reçus

TRAVAIL PENAL

détenus occupés : 126
dont concessionnaires : 107

-confection cotillons : 89 détenus
-saturateurs : 18 détenus

service général : 19 détenus

Rémunérations moyennes brutes mensuelles

1300 à 1800 Frs
500 à 1000 Frs

Rémunérations moyennes journalières

2ème catégorie : 14,50 Frs
3ème catégorie : 8,50 Frs

Maison d'arrêt de NANCY	Document à jour au 1er janvier 1980
2 rue de l'Abbé Didelot 54035 - NANCY CEDEX	Tél. : (8) 335.29.47 335.38.93
Directeur : M. ESCORBIAC	Adjoint : M. PHILIPPOT
T.G.I. compétent : NANCY	J.A.P. : M. WERNER

DETENTION

	Hommes	Femmes
- capacité théorique :	223	14
- capacité pratique :	301	14
- capacite maximum :	437*	18

(* 3 ateliers transformés en dortoirs soit 54 places)

- effectif des detenus présents au 1er janvier 1980 : 373 hommes
- nombre de prévenus : 192 + Appelants : 6
- nombre de condamnés : 169 + Pourvois : 11 + Dettiers : 10 + Tutelle pénale : 2
- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 10 femmes
- nombre de prévenues : 8
- nombre de condamnées : 2
- l'établissement comprend :
  - Grand quartier des arrêts : 3 niveaux, 3 cellules + 33 chambres 4 cellules (2 punitions + 2 isolement)
  - Quartier jeunes détenus "annexe" : 2 niveaux 11 cellules.
  - Quartier "Correction" : 2 niveaux 12 chambres + 3 ateliers transformés en dortoirs.
  - Quartier des femmes : 2 niveaux 4 cellules + 1 dortoirs
  - Quartier "désencombrement" : 2 niveaux
  - Quartier "Q.P.G.S." : 1 niveau 8 cellules
- Critères d'affectation à l'établissement : a) prévenus relevant des tribunaux de NANCY
  b) appelants relevant des tribunaux de REMIREMONT, EPINAL, BAR-LE-DUC
- Conditions de détention :
  - Type de détention : cellulaire et dortoirs.
  - Mode de vie :
    - lever : 6 h 30
    - petit déjeuner : 7 h 15
    - déjeuner : 11 h 30
    - dîner : 17 h45
    - repas servis en chambre ou en cellule
    - fermeture du soir : 18 h 30 - 19 h 00 - extinction des lumières : 22 h
    - promenades : 1 h 30 entre 8 h et 10 h 30 et entre 12 h 30 et 16 h 30
    - activités : travail cours scolaires ... : 7 h 45 à 11 h 15 et 13 h 30 à 17 h 15

Parloirs : Prévenus : trois fois par semaine selon la lettre initiale du nom.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : de 8 h à 12 h et 14 h à 17 h.

Condamnés : une fois par semaine selon la lettre initiale du nom.
Jeudi, vendredi, samedi : de 8 h à 12 h et 14 h à 17 h.

Travaux importants :

Réfection et réaménagement total du quartier " désencombrement " Début 8
Réfection et réaménagement total du quartier " Femmes " courant 8
Durée des travaux 2 à 3 ans.

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : un médecin-chef : 2 visites par semaine.
un médecin-adjoint : en remplacement du médecin-chef.
- Spécialités : dermatologue 1 : une visite tous les 15 jours.
ophtalmologue 1 : à la demande.
radiologue phtisiologue 1 : une visite par semaine.
psychiatre 1 : une visite par semaine.
dentiste 1 : une visite par semaine.
dépistage antivénérien : une fois par semaine.
une infirmière " pénitentiaire " à plein temps.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- éducateur : un surveillant faisant fonction.
- assistants-sociaux : 2
- visiteurs de prison : 14
- organismes extérieurs intervenant en détention : néant.
- sport : hand-ball et volley-ball (pour condamnés seulement et jeunes détenus) tennis de table - Un surveillant moniteur de sport - Un professeur adjoint d'E.P.S. 5 heures hebdomadaires.
- cinéma : une fois par quinzaine alternativement avec la télévision.
- télévision : une fois par quinzaine alternativement avec le cinéma. (une salle servant à la T.V., au cinéma, au tennis de table).
- radio : récepteurs personnels.
- bibliothèque.
- Association d'Aide à l'Action Educative à la M.A. Charles III à NANCY
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : - 1 instituteur (21 h hebdomadaires)
- 2 instituteurs (6 h hebdomadaires)
- 6 professeurs G.R.E.T.A.
- 2 professeurs A.C.U.C.E.S.
- C.N.T.E.
- Auxilia

_ 85 détenus scolarisés de façon permanente

3 groupes préparation C.E.P.
2 groupes préparation B.E.P.C.
2 groupes alphabétisation (1 étrangers - 1 autochtone)

- Examens présentés : C.E.P . 23 reçus en 1979
B.E.P.C. 5 reçus en 1979
C.A.P. comptabilité : 1 reçu en 1979

Préformation professionnelle : 2 modules de 100 h "employés de station service".
Activités pédagogiques diverses : (jeunes détenus seulement).
Ateliers et groupes de travail : maquettes,
Peinture-dessin, pyrogravure, émaux, vanneri
Activités dirigées : aquariologie.

TRAVAIL PENAL

Detenus occupés : 51

		Remunerations moyennes brutes mensuelles	
Concessionnaires :			
- En ateliers : 20 detenus			
Pose obturateurs boîtes sel	4 detenus	1.500	Frs
Boulettes pour tringles à rideaux	4 detenus	400	Frs
Paillage chaises	12 détenus	500 à 600	Frs
- En cellules 4 détenus			
Cartonnage Mise en sachets de vis Etiquetage flacons parfum	4 détenus	500 à 700	Frs
Service général :	13 detenus		
Service general bâtiments :	14 detenus		

La surpopulation actuelle de l'établissement a amené la transformation de 3 ateliers en dortoirs, il est matériellement impossible de créer aucun autre emploi.

Maison d'Arrêt de SARREGUEMINES	Document à jour au 1er janvier 1980
9 rue Victor Hugo B.P. 173 57322 SARREGUEMINES	Tél. : (87) 98.41.53
Chef de maison d'arrêt : M. GUTZWILLER	Adjoint : M. OSWALD
T.G.I. compétent : SARREGUEMINES	J.A.P. : M. BIECHER

DETENTION

- capacité théorique : 65
- capacité pratique : 120
- capacité maximum : 150
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 147
- nombre de prévenus 42 + Appelants : 5
- nombre de condamnés 97 + Dettiers : 3
- détenus en semi-liberté : 19
- l'établissement comprend : Un quartier cellulaire
  Un quartier semi-liberté : 12 cellules
  Un quartier de plus grande sécurité
- critères d'affectation : a) prévenus relevant du tribunal de grande instance de Sarreguemines
  b) désencombrement provenant d'autres établissements de la région pénitentiaire de STRASBOURG
- condition de détention
  . Type de détention : cellulaire
  . Mode de vie :
    - lever : 7 h
    - petit déjeuner : 7 h 15
    - déjeuner : 11 h 45
    - dîner : 17 h 45
    - fermeture du soir : 18 h 30 19 h - extinction des lumières 23 h
    - promenade : 2 h le matin entre 8 h 30 et 11 h 30 2 h après-midi entre 14 h et 17 h
    - activités : travail de 8 h à 11 h de 13 h à 17 H.
    - parloirs : Lundi, Mercredi, Jeudi, pour les prévenus entre 8 h et 12 h
      Mardi, Vendredi pour les condamnés entre 8 h et 12 h - parloirs supplémentaires ou en-dehors des jours prescrits pour les cas spéciaux
    - travaux : mise en place de cuisines nouvelles, construction d'un parloir spécial pour le Q.P.G.S.

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste
  - médecin 1 : par vacations
- spécialistes
  - vénérologue : 1
  - dentiste : 1
  - infirmière 1 : (C.R.F.)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- visiteurs de prison : 4
- pas d'assistant social
- sport : filets et ballon de Volley-Ball dans cour de promenade.
- cinéma : 1 fois par mois
- télévision : tous les jours (poste placé quartier S.L.
- radio : haut-parleur placé dans chaque cellule à partir d'un poste principal récepteurs transistors personnels.
- bibliothèque : pour tous
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignant : 1 instituteur (21 h par semaine)

  8 à 12 détenus scolarisés de façon permanente.
- examens présentés : C.E.P. : 17 reçus en 1979
- formation professionnelle : stage de pré-formation électricité : total des élèves en 1979 26-154 heures données par un professeur du lycée technique de Sarreguemines.

cette formation ne peut être sanctionnée ni par un C.A.P. ni F.P.A.

TRAVAIL PENAL

- concessionnaires : 61 détenus - travail en petits ateliers et en cellules.	Rémunérations moyennes brutes mensuelles
- paillage de chaises et coutures de chaussures.	de 65 à 650 Frs.
	Rémunérations moyennes brutes journalières selon qualification des catégories de l'établissement .
- services général : 13 détenus - service général (bâtiment) 2 détenus	entre 6,00 Frs et 17,00 Frs
- semi-liberté 17 détenus	rémunérés pour le moins au S.M.I.G.

Maison d'arrêt de SAVERNE	Document à jour au 1er janvier 1980
8, rue Neuve 67700 SAVERNE	Tél. : (88) 91.13.06
Chef de maison d'arrêt : M.OHLMANN	Adjoint : M. VIBRAC
T.G.I. compétent : SAVERNE	J.A.P. : M. MOUREU DE MONTAUGE

DETENTION

- capacité théorique : 54
- capacité pratique : 74
- capacité maximum : 120
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 110
- nombre de prévenus : 24
- nombre de condamnés: 85 + Dettier : 1
- détenus en semi-liberté : 6
- l'établissement comprend : Un quartier adultes
  Un quartier de jeunes détenus de 26 places
  Un quartier de semi-liberté de 8 places
- critères d'affectation : a) prévenus et condamnés à des moyennes et courtes peines relevant du tribunal de SAVERNE
  b) désencombrement provenant d'autres établissements de la région pénitentiaire de STRASBOURG.
- condition de détention :
  . Type de détention : cellulaire et en dortoirs.
    - pour les adultes : 40 cellules de 1 à 3 places et 7 dortoirs
    - pour les moins 21 ans : en cellules individuelles ou doubles ou en dortoir de 5 places.
  . Mode de vie
    - lever : 7 h
    - petit déjeuner : 7 h 30
    - déjeuner : 11 h 45
    - dîner : 17 h 45
    - fermeture du soir : 18 h 45
      les repas sont pris en cellule ou en atelier
    - activités : travail en cellule ou en atelier de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30
    - promenades : 45 minutes le matin - 45 minutes le soir.
    - parloirs : Lundi , Mercredi, Vendredi (prévenus)
      horaire : entre 8 h 30 et 11 h et entre 14 h et 17 h 30.
      Mardi, (lettres A à M) et Jeudi (lettres N à Z) -(condamnés)-
      Samedi 9 h à 11 h sous certaines conditions
      durée du parloir 30 minutes avec possibilité de prolongation sur demande écrite.
    - travaux importants en cours : remise en peinture des cellules et dortoirs.

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste 1 : (1visite par semaine)
- spécialistes :
- psychiatre de secteur 1 : (2 visites par mois)
- dentiste 1 : avec cabinet dentaire installé sur place (2 visites par mois)
- infirmière de la Croix-Rouge 1 : (1 visite quotidienne)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale à mi-temps : 1
- visiteurs de prison : 3
- sport : 1 terrain de sport aménagé pour les jeunes détenus - 1 moniteur de sport à raison de 4 heures par semaine
- cinéma : Néant - manque de projecteur
- télévision : 2 postes en service dont 1 pour les adultes (samedi et dimanche après-midi) et 1 pour les jeunes (4 séances par semaine)
- radio : récepteur transistor individuel
- bibliothèque : avec 978 ouvrages
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- 1 instituteur de l'E.N. à raison de 3 heures par semaine pour les jeunes.

TRAVAIL PENAL

	Rémunérations moyennes brutes mensuelles
- concessionnaires	
- fabrication d'article de fêtes en papier : 15 détenus	de 800 Frs à 1000 Frs
- ensachage de boules et sarbacanes 2 à 4 détenus	1300 Frs
- emballage d'agrafes métalliques et trombones : 40 à 50 détenus	de 600 Frs à 700 Frs
- montage de fermetures de bocaux de conserves : 8 détenus	800 Frs
- mise sous enveloppes et routage de cartes et prospectus : 8 à 10 détenus	1000 Frs
- graissage et dellage de roulement: 3 détenus	800 Frs
- conditionnement d'articles divers: 3 à 4 détenus	150 Frs à 200 Frs
(- travail occasionnel -)	
	Rémunérations moyennes brutes journalières
- Service général : 8 détenus	entre600 frs et 17,00 Frs
- Semi-liberté : 8 à 12 détenus	
- inoccupés : entre 5 et 15 selon période	

Maison d'Arrêt de STRASBOURG	Document à jour au 1er janvier 1980
2 rue Dufil B.P. 1021 F 67070 STRASBOURG CEDEX	Tél. : (88) 32.34.79
Chef de maison d'arrêt M.ZIMMERMANN	Adjoint : M. TONDEUR
T.G.I. compétent : STRASBOURG	J.A.P. : M. EICHLER

DETENTION

- capacité théorique : 107
- capacité pratique : 135
- capacité maximum : 140
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 152
- nombre de prévenus : 132 + Appelant : 1
- nombre de condamnés : 18 + Dettier : 1
- nombre de mineurs : 6
- l'établissement comprend : - Un quartier adultes
  - Un quartier mineurs de 17 cellules
- critères d'affectation : prévenus relevant du T.G.I. de STRASBOURG
- condition de détention
  - Type de détention : 64 cellules et 4 dortoirs
  - Mode de vie : - lever : 6 h 30
    - petit déjeuner : 7 h 15
    - déjeuner : 11 h 30
    - dîner : 17 h 45
    - fermeture du soir : 19 h - extinction des lumières : 22h30
      les repas sont distribués dans les cellules et dans les ateliers refectoires
    - promenades : 1 h, pour les mineurs Le matin de 8h à 9h
      l'après-midi de16h à17h
      pour les adultes Le matin entre 9h et11h
      l'après-midi entre14h et16h
    - activités : travail de 7 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 - durée 1/2 h
    - parloirs : Lundi, Mercredi, Vendredi, (prévenus) entre 9 h et 11 h et entre 14 h et 17 h 30
      Jeudi entre 9 h et 11 h et 14 h et 17 h 30
      Samedi entre 9 h et 11 h (condamnés)

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste
  - médecin 1 : (1 visite hebdomadaire (visite systématique des arrivants + consultants).

- spécialistes :
  - dentiste 1 : (visite tous les quinze jours consultants)
  - psychiatre 1 : (visite hebdomadaire)
  - vénérologue 1 : (visite hebdomadaire, prise de sang systématique de tous les entrants)
  - dépistage anti-tuberculeux : 1 médecin (visite hebdomadaire, radio de tous les entrants)
  - infirmière 1 (à plein temps).

ASSISTANCE SOCIALE EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale 1 : (à plein temps)
- visiteurs et visiteuses de prison : 21
- sport : possibilités de pratiquer le Vollet-Ball sur un cours de promenade ou de jouer aux boules sur l'autre cour.
- cinéma : 1 Séance par semaine
- télévision : 1 salle d'activités dotée d'un téléviseur noir et blanc. la coopérative scolaire vient de faire l'achat d'un magnétoscop
- radios : Récepteurs-transistors personnels.
- bibliothèque : 1 bibliothèque générale.
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- enseignants : 2 instituteurs à temps plein qui dispensent des cours en priorité aux mineurs les Lundis, Mardis, Jeudis, Vendredis et Samedis matin.

  2 Etudiants G.E.N.E.P.I. donnent des cours à un petit groupe de détenus le mercredi matin.

  1 professeur "Auxilia" visite hebdomadairement les étudiants qui effectuent des cours par correspondance : 8 élèves sont inscrits.

- examens présentés : C.E.P. : 10 reçus en 1979

  l'enseignement pour les étrangers doit être mis en place courant JANVIER 1980.

- formation professionnelle : néant

TRAVAIL PENAL

138 détenus occupés.
14 détenus inoccupés.

- Concessionnaires 124 détenus :		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
assemblage de fermetures de bocaux	: 19 détenus	49 à 1571 Frs
préparations de séries de cartes postales avec mise en sacs postaux	: 16 détenus	102 à 854 Frs
en cellules :		
collage et pliage de sachets en papiers	: 13 détenus	47 à 667 Frs
mise en boites d'agrafes	: 16 détenus	60 à 873 Frs
Service général	: 12 détenus	Rémunérations moyennes selon la catégorie et l'établissement.
Service général batiment	: 2 détenus	1ère catégorie : 17,00 Frs 2ème catégorie : 11,50 Frs 3ème catégorie : 8,50 Frs

Maison de Correction STRASBOURG	Document à jour au 1er janvier 1980
1, Rue Sainte Marguerite 67070 STRASBOURG CEDEX	Tél. : (88) 32.19.63
Chef d'établissement: ADJEDJ	Adjoint : néant
.T.G.I. compétent : STRASBOURG	J.A.P. : M. EICHLER

DETENTION

	hommes	femmes
- capacité théorique :	115	13
- capacité pratique :	+ 20%	+ 50%
- capacité maximum :	145	21

- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 139 hommes
- nombre de prévenus : 1
- nombre de condamnés : 129 + Dettiers : 9
- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 11 femmes
- nombre de prévenues: 8
- nombre de condamnées : 3
- l'établissement comprend : Un quartier hommes
  Un quartier femmes
- critères d'affectation : a) prévenus relevant des Tribunaux de STRASBOURG et SAVERNE
  b) condamnés provenant de la M.A. STRASBOURG
  C) désencombrements provenant de la Région Pénitentiaire de PARIS
- condition de détention
  . Type de détention : quartier hommes 6 dortoirs
  quartier de plus grande sécurité
  quartier disciplinaire 10 cellules
  infirmerie 14 places
  Quartier femmes 2 dortoirs + 7 cellules
  . Mode de vie :
  - lever : 7 h
  - petit déjeuner : 7 h 15
  - déjeuner : 11 h 15
  - dîner : 17 h 15
  - fermeture du soir : 18 h 45 à 19 h - extinction des lumières : 22 h
  - promenades : 1 h à chaque détenu apte au travail et 2 h aux inoccupés et aux malades - matin entre 8 h et 11 h - après-midi entre 11 h 45 et 17 h

- Activités : travail de 7 h 30 à 11 h et de 13 h 30 à 17 h
- parloirs : lundi , mercredi , vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 17 h (prévenus)
  mardi , jeudi de 9 h à 11 h et de 14 h à 17 h (condamnés)
  samedi de 8 h à 11 h (condamnés)

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste1: (1 visite par semaine)
- spécialiste :
- dentiste 1 : (1 visite tous les 15 jours)
- psychiatre 1 :(visite à la demande du médecin généraliste)
- dermatologue 1 : (1 visite par semaine)
- dépistage anti-vénérien 1 : (1 visite par semaine)
- radiologue 1 : (1 visite tous les 15 jours)
- infirmière 1 : (à plein temps)

ASSISTANCE SOCIALE - EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistances sociales : 2
- visiteurs de prisons : 18
- sport: filets et ballons dans la cour de promenade
  boules - ping pong
- cinéma : 1 fois par semaine et les jours fériés
- télévision : 1 fois par semaine et les jours fériés
- radio : récepteur transistor personnel
- bibliothèque
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israëlite.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité - enseignants - 1 instituteur à temps complet
  - G.E.N.E.P.I.
  par correspondance : - Auxilia

  20 détenus scolarisés de façon permanente

- examens présentés : C.E.P. ..... 6 reçus en 1979
  B.E.P.C..... 3 reçus en 1979
- activité pédagogique diverse : audio-visuel
- formation professionnelle : néant

TRAVAIL PENAL

- 126 détenus occupés
- concessionnaires : 87 détenus
  travail exclusivement en atelier
- assemblage de fermetures métalliques : 69 détenus
- pliage cintres et montage radiateurs : 7 détenus
- montage d'antennes T.V. : 7 détenus
- enrobage sacs plastiques 2 détenus
- travaux personnels : 2 détenus
- service général : 25 détenus

Rémunérations moyennes brutes mensuelles

de 150 à 1200 Frs

de 500 à 2400 Frs

de 36 à 108 Frs

de 150 à 250 Frs

de 9 Frs de l'heure

Rémunérations moyennes brutes journalières

1° catégorie 17,50 Frs
2° catégorie 11,50 Frs
3° catégorie 8,50 Frs

- régie industrielle des établissements pénitentiaires :	12 détenus	
- atelier menuiserie :	6 détenus	17 frs par jour
- atelier serrurerie :	6 détenus	17 frs par jour
- service général (bâtiment)	2 détenus	17 frs par jour

Direction régionale de Toulouse

MONTAUBAN

MONTPELLIER

NIMES

PERPIGNAN

TOULOUSE

Maison d'arrêt de MONTAUBAN	Document à jour au 1er janvier 1980
250 avenue de Beausoleil 82000 - MONTAUBAN	Tél. : (63) 03.06.48
Directeur : M. DURAND	Adjoint : M. GERAUD
T.G.I. compétent : MONTAUBAN	J.A.P. : M. GENDARME

DETENTION

- Capacité théorique : 118 places
- Capacité pratique : 118
- Capacité maximum : 124

Effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 118

- nombre de prévenus : 14 + appelant : 1
- nombre de condamnés : 101 (peines allant de 3 mois à plus de 5 ans)
- détenus en semi-liberté : 2

L'établissement comprend :
- 1 quartier de détention
- 1 quartier de semi-liberté de 8 places
- 1 quartier de 3 cellules de plus grande sécurité

- Critères d'affectation :
  a) prévenus relevant du tribunal de Montauban
  b) désencombrement provenant d'autres établissements de la région pénitentiaire de Toulouse (Marseille, Montpellier, Perpignan, Toulouse) - ce qui porte le nombre de condamnés à 70 % de l'effectif total.

- Conditions de détention :

. type de détention : cellulaire 57 cellules de détention ordinaire

. mode de vie

lever : 7 h
petit déjeuner : 7 h 30
déjeuner : 11 h 30
dîner : 17 h 45
fermeture du soir : de 18 h 30 à 19 h
extinction des lumières : 22 h
horaires des promenades et du sport : de 8 h à 11 h
de 14h à 17 h
travail : paillage de chaises en cellule
dimanche : 8 h à 9 h culte (catholique)
parloir prévenus : mardi, jeudi, samedi après-midi de 14 h à 16 h 30
parloir condamnés : le samedi de 9 h à 11 h 30
de 14h à 17 h
½ h par parloir-exceptionnellement 1 h pour les personnes venant de loin

- travaux : aménagement d'un atelier de 10 places pour la formation continue

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 médecin - 1 visite par semaine
- spécialistes :
  psychiatre : 1 - 1 visite par semaine
  dentiste : 1 - 3 visites par semaine suivant les urgences
  infirmier : 1 - 2 heures par jour de 16 h à 18 h

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 2
- visiteurs : 5

Sport : 1 surveillant moniteur de sport

la maison d'arrêt dispose de 2 appareils de télévision :
. 1 à l'école
. 1 dans le quartier des semi-libres

La radio est diffusée dans toutes les cellules

- 1 aumônier catholique
- 1 aumônier protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

1 instituteur à temps complet : 29 heures

Nombre de reçus en 1979 : - C.E.P. : 8
- C.A.P. : 6

TRAVAIL PENAL

24 détenus occupés

- employés au service général :	8 détenus	Rémunération moyenne journalière entre 6 Frs et 17 Frs
- employés aux travaux d'aménagement d'un atelier de formation :	4 détenus	
- employés au paillage de chaises :	12 détenus	37 Frs

- 1 atelier est inoccupé

Maison d'arrêt de MONTPELLIER	Document à jour au 1er janvier 1980
1 place du château - B.P. 1 34001 MONTPELLIER CEDEX	Tél. : (67) 60.60.76
Chef de maison d'arrêt : M. REGINENSI	Adjoint : GOUA
T.G.I. competent : MONTPELLIER	J.A.P. : TRONC

DETENTION

- capacité theorique : 71
- capacite pratique : 142
- capacite maximum : 195
- effectif des detenus presents au 1er janvier 1980 : 201
- nombre de prévenus : 201
- nombre de condamnés : 50
- l'établissement comprend : un quartier de détention
- critères d'affectation : détenus relevant des tribunaux de MONTPELLIER
- condition de détention :
  - Type de détention : cellulaire - cellules doublées ou triplées
  - Mode de vie :
    - lever : 6 h 30
    - petit déjeuner : 7 h 15
    - déjeuner : 11 h 15
    - dîner : 17 h 30
    - repas pris en cellule à plusieurs
    - fermeture du soir : 18 h 30 - 19 h - extinction des lumières : 22 h 30
    - promenades : 1 h le matin entre 8 h et 11 h
    - parloirs : mardi, jeudi, samedi (prévenus)
      samedi (condamnés)
      Durée : ½ h

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste 1 : deux visites par semaine
- dentiste1: 1 visite par semaine
- psychiatre : néant
- infirmier : 1

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : poste vacant actuellement
- éducateur : néant
- visiteurs de prison : 8
- organismes extérieurs intervenant en détention : l'A.N.P. de MONTPELLIER.
- sport : néant
- cinéma : néant
- télévision : néant (manque de local)
- radio dans les cellules : néant
- bibliothèque : 1
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

scolarité :
enseignement : Instituteur à plein temps : Heures de cours par semaine : 29

Intervention d'organisme d'enseignement : GENEPI à compter du 1er janvier 1979

- examens présentés : C E P , presentes : 9 reçus :6
DEUG (sciences) présenté : 1 reçu : 1

- formation professionnelle : néant.

TRAVAIL PENAL

Aucune activité de travail penal ne peut être offerte aux detenus par le manque de locaux et du surencombrement des cellules.

Nombre de detenus employes au servic général : 15

Nombre d'inoccupés : 186.

Maison d'Arrêt de NIMES	Document à jour au 1er janvier 1980
Chemin de la Serre - Pont de justice 30002 - NIMES CEDEX	Tél. : (66) 26.07.34
Directeur : M. BEREYZIAT	Adjoint : M. PEREDES
T.G.I. compétent : NIMES	J.A.P. : M. GOUNELLE - PONTANEL

DETENTION

	Hommes	Femmes
- capacité théorique :	129	19
- capacité pratique :	183	19
- capacité maximum :	258	25

- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 276 hommes
- nombre de prévenus : 134 + Appelants : 25
- nombre de condamnés: 116 + Dettiers : 1
- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 25 femmes
- nombre de prévenues : 15 + appelantes: 4
- nombre de condamnées: 6
- l'établissement comprend : Un bâtiment adulte
  Un quartier de plus grande sécurité de 5 cellules
  Un quartier disciplinaire de 4 cellules
  Un bâtiment des mineurs de 26 places
  Un bâtiment des femmes de 13 places
- critères d'affectation : a) prévenus relevant des tribunaux de Nîmes, Ales, Montpellier, Beziers, Mende, Rodez et Millau
  b) prévenus relevant des tribunaux de Nîmes.
- conditions de détention :
  - Type de détention : cellulaire, cellules doublées et triplées
  - Mode de vie :
  - lever: 7 h
  - petit déjeuner : 7 h 15
  - déjeuner : 11 h 45
  - dîner : 17 h 45
  - fermeture des portes : 18 h 30 à 19 h - extinction des lumières : 22 h
  - repas pris en cellule
  - Travail : de 7 h 45 à 11 h 20 et de 13 h 30 à 17 h 30
  - promenades : matin entre 8 h et 11 h 30 après-midi entre 14 h et 17h 30
    Durée : 1 h 30
  - Parloirs : Mardi, jeudi, samedi après-midi entre 13 h 30 à 18 h
  - travaux : contruction de 4 cours de promenades pour isolés

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 2 visites par semaine
- spécialistes
- dentiste 1 : 1 demi journée par semaine
- psychiatres 2 : 1 demi journée par semaine (détachés par la DASS)
- vénérologue à la demande (détaché par la DASS)
- infirmière 1 à temps complet
- toutes les autres spécialités à la demande du généraliste.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 2
- visiteurs de prison : 4
- sport : foot-ball ; volley-ball; basket ; hand-ball ; pétanque.
- cinéma : 1 fois par semaine
- télévision : Lundi, mercredi, vendredi après-midi pour les inoccupés ;
  Dimanche après-midi pour les travailleurs.
- radio : 1 diffuseur par cellule, plus récepteurs transistors personnels ;
  1 recepteur de télévision au quartier hommes, 1 au quartier femmes.
- bibliothèque : 4 000 volumes
  : Une association au titre de la loi de 1901 dont les responsables s'occupent du sport, du cinéma et de la lecture.
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant , 1 israélite.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : Enseignants : 2 instituteurs ;
  2 enseignants pour l'alphabétisation;
  3 enseignants pour la pré-formation, tous de l'Académie de NIMES.

  40 détenus scolarisés de façon permanente :

  1 groupe d'alphabétisation ;
  2 groupes pour le C.E.P. ;
  1 groupe à la pré-formation.
- Examens présentés :

C.E.P.	13 présentés,	10 reçus
C.A.P.	2 présentés,	1 reçu (par correspondance).
B.E.P.C.	5 présentés,	5 reçus
B.A.C.	1 présenté ,	1 reçu (par correspondance).

TRAVAIL PENAL

- Quartier Hommes : 150 détenus occupés.
  - Concessionnaires : 105 détenus dont 30 en atelier et 75en cellule.

- montage de pinces à linge

- service général : 45 détenus

Rémunérations moyennes brutes mensuelles de 200 frs à 1100 frs
Rémunérations moyennes brutes journalières entre 6,00 frs et 17,00 frs

- Quartier Femmes : Toutes les détenues sont occupées :

- montage des pinces à linge : 10
- atelier de cordes d'étandage , éponges : 8
- service général : 1

Maison d'arrêt de PERPIGNAN	Document à jour au 1er janvier 1980
1 bis rue Général Derroja B.P. 918 66020 - PERPIGNAN	Tél. (68) 34.37.55 34.05.62
Chef de maison d'arrêt : M. CARDONA	Adjoint : néant
T.G.I. compétent : PERPIGNAN	J.A.P. : M. BREFFEIL

DETENTION

	hommes	femmes
- capacité théorique :	75	10
- capacité pratique :	100	12
- capacité maximum :	120	15

- effectif des détenus présents au 1er janvier 1980 : 138 hommes

  nombre de prévenus : 99
  nombre de condamnés : 34 + dettiers : 5
  détenu en semi-liberté : 3

- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1980 : 14 femmes

  nombre de prévenues : 9
  nombre de condamnées : 5

L'établissement comprend : un quartier hommes - mineurs (22 places maximum)
un quartier femmes
un quartier semi-liberté (12 places)

- critères d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de Perpignan
- conditions de détention :
  - type de détention : cellules triplées et 4 dortoirs + 2 cellules d'isolement de 18 places
    établissement surencombré
  - mode de vie :

    lever : 7 h
    petit déjeuner : 7 h 30
    déjeuner : 11 h 15
    dîner : 17 h 15
    fermeture du soir : 18 à 18 h 40 extinction des lumières : 23 h
    promenades : entre 9 et 11 h et entre 14 et 16 h - durée : 2 h
    activités : travail néant
    parloirs : mardi, jeudi, samedi (hommes)
    lundi, mercredi, vendredi (femmes)
    horaires de 12 h 15 à 16 h 30

Travaux : réfection des dortoirs et cellules

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 vacataire
- dentiste consultations
- infirmière : 1 Croix-Rouge à mi-temps

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1 à mi-temps
- visiteurs de prison : 6
- sport : néant
- cinéma : néant
- télévision : 1 poste salle d'école
  1 poste réfectoire condamnés
  1 poste réfectoire prévenus
- radio : récepteurs transistors personnels
- bibliothèque
- aumôniers : 1 catholique, 1 israélite, 1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

enseignants : 1 instituteur à plein temps 21 h par semaine
1 instituteur à mi-temps
1 instituteur occasionnel étranger

15 détenus scolarisés de façon permanente (priorité aux mineurs et illétrés)

examens : C.E.P. ..... 5 reçus en 1979

Pas de formation professionnelle
Activité pédagogique audio-visuelle

TRAVAIL PENAL

Pas de concessionnaire

service général : 10 détenus

Rémunérations moyennes journalières

1ère catégorie	17 Frs
2ème catégorie	11,50 Frs
3ème catégorie	8,50 Frs

Maison d'arrêt de TOULOUSE	Document à jour au 1er janvier 1980
18 bis Grande Rue Saint-Michel 31054 - TOULOUSE CEDEX	Tél. : (61) 52.92.45
Directeur : M. BOUISSET	Adjoint : M. TIGOULET
T.G.I. compétent : TOULOUSE	J.A.P. : M. LAMANT

DETENTION	Hommes	Femmes
- capacité théorique	210	20
- capacité pratique	265	35
- capacité maximum	350	35

- effectif des détenus présents au 1.1.1980 : 380

  nombre de prévenus : 238
  nombre de condamnés: 134
  tutelle pénale : 6
  dettiers : 2

- effectif des détenues présentes au 1.1.1980 : 19

  nombre de prévenues : 15
  nombre de condamnées : 6

L'établissement comprend : - 4 quartiers hommes
- un quartier femmes

- critères d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de Toulouse et Saint-Gaudens et les appelants du ressort de la cour de Toulouse

- caractéristiques de la population pénale : prévenus et condamnés et quelques prévenus dangereux en instance de comparaître en cour d'assises de Perpignan ou autres tribunaux

- conditions de détention

. type de détention

4 quartiers hommes

quartier I : 1 dortoir, 3 cellules + 6 cellules disciplinaires
quartier II : 72 cellules
quartier III : 6 dortoirs, 2 cellules, 15 cellules Q.P.G.S., infirmerie (comprennant 1 dortoir et 7 cellules)
quartier IV : 75 cellules

1 quartier femmes

8 cellules et 2 dortoirs, 1 infirmerie, 1 cellule de punition

. mode de vie

lever : 7 h
petit déjeuner : 7 h 15
déjeuner : 11 h
dîner : 17 h 25
fermeture : 18 h 30
extinction des lumières : 23 h
promenades alternées durée : 2 h

activités : travail de 8 h à 11 h 30 - de 14 h à 17 h 30

parloirs : prévenus : mardi, jeudi, samedi de 14 h à 17 h
condamnés : mardi (lettres de A à G)
jeudi (lettres de H à Z)
} 30 minutes

travaux importants en cours : réfection réseau électrique

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 3 fois par semaine
- dentiste : 1 fois par semaine
- médecins psychiatres : 2 (D.D.A.S.) 1 fois par semaine
- dermatologue : (D.D.A.S.) 1 fois tous les 15 jours
- dépistage anti-vénérien : (D.D.A.S.) tous les 15 jours
- prophylaxie : (D.D.A.S.) tous les 15 jours
- infirmière Croix-Rouge : 1
- infirmière pénitentiaire : 1
- aide-soignant (premier surveillant) : 1

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- 3 assistantes sociales
- 20 visiteurs de prison
- 1 moniteur sportif pénitentiaire
- 1 moniteur sportif Education Nationale
- cinéma : 1 séance par quinzaine
- télévision : 4 appareils
- radio individuelle
- bibliothèque comprennant 7000 volumes
- une bibliothèque au quartier des femmes
- 1 aumônier catholique
- 1 aumônier protestant
- 1 aumônier israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité

enseignants : 2 enseignants
1 enseignante
} 21 heures par semaine

par correspondance : C.N.T.E.
AUXILIA

- examens présentés

C.E.P.	47	.....	reçus	: 39	dont 2 femmes
B.E.P.C.....	8	.....	reçus	: 8	
Aide-Comptable	1	.....	reçu	: 1	
BAC (épr. Fr.)	1	.....	reçu	: 1	
Entrée Université	2	.....	reçus	: 2	
BAC (série C)	1	.....	reçu	: 1	
DEUG Math	1	.....	reçu	: 1	
Licence Math	1	.....	reçu	: 1	

Pas de formation professionnelle

TRAVAIL PENAL

130 occupés en moyenne

- paillage de chaises : 53 — rémunération mensuelle moyenne 507 F
- mise en sachets de cartes de voeux : 26 — rémunération mensuelle moyenne 315 F
- service général : 38 — rémunération moyenne journalière
- service bâtiments : 14 dont 3 pour l'atelier région de menuiserie — entre 17 F et 6 F